

Mars 2012

Photographie : Didier Mauléon, Agglomération Royan Atlantique

REDACTEURS



Agathe DUPONTEIL, Benoît GRANDMOUGIN, Adriana RAVEAU, Pierre STROSSER

RELECTEURS



Cédric DIEBOLT et Rémi ETIENNE



Jean-Philippe DAVID

SOMMAIRE

Le paysage socio-économique du bassin de la Seudre : ce qu'il faut retenir !	13
Les usages en Seudre : Détails sur les caractérisations et sur les données socio-économiques	24
1. Les usages de l'eau liés aux populations : Usages domestiques et récréatifs des populations locales et touristiques	25
1.1. Démographie et organisation du territoire	25
1.2. Une fréquentation estivale très importante et localisée.....	28
1.3. Une importante variation saisonnière de population, dont il faut assurer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées... ..	33
1.4. De fortes pressions foncières sur les zones humides et une urbanisation des surfaces	40
2. L'agriculture.....	41
2.1. Caractérisation et poids socio économique des exploitations agricoles de la Seudre	42
Climat et Sol : deux déterminants importants des systèmes de production de la Seudre	42
La Ferme « Seudre » en 2010.....	43
Importance socioéconomique de l'agriculture de la Seudre	47
2.2. Enjeux socio-économiques des filières agricoles amont et aval.....	49
2.3. Évaluation du poids socioéconomique de l'irrigation.....	56
2.4. La gestion des Surfaces agricoles en marais doux	61
3. L'ostréiculture	64
3.1. Une production d'huîtres affinées diversifiée	64
3.2. Des stratégies productives extrêmement variées	66
3.3. Coûts liés à la mortalité des juvéniles.....	70
3.4. Autres coûts de production liés à l'exposition de l'activité aux conditions environnementales et aux autres activités anthropiques	73
3.5. Les activités de captage et d'affinage, activités spécifiques à la Seudre à préserver.....	75
3.6. Les activités aquacoles complémentaires à l'ostréiculture	77
4. Les activités de loisir.....	78
5. La pêche professionnelle	80
La pêche à la civelle et à l'anguille	81
6. Activité industrielle	83

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte schématique des principaux usages de la Seudre	14
Figure 2 : Niveau de population sur le bassin de 1968 à 2008 (<i>Source – INSEE, 2012</i>)	25
Figure 3 : Répartition de l'évolution de population entre 1999 et 2008 (<i>Source – Pégase – DREAL Poitou-Charentes à partir des données INSEE 2008</i>).....	26
Figure 4 : Répartition de la population de 60 ans et plus en 2008 (<i>Source – Pégase – DREAL Poitou-Charentes à partir des données INSEE 2008</i>).....	27
Figure 5 : Carte de l'ensoleillement en France (<i>Source – http://www.meteoexpres.com/ensoleillement-annuel.html</i>).....	28
Figure 6 : Tonnages d'ordures ménagères rapportés au nombre de jours ouvrés pour les différents EPCI du territoire	30
Figure 7 : Estimation de la variation saisonnière de la population sur le bassin de la Seudre – Année 2007.....	32
Figure 8 : Variations mensuelles des prélèvements en eau potable – Moyenne 2004–2009 (<i>Source : Synthèse de l'État Initial, données CER et RESE</i>).....	33
Figure 9 : Poids socio-économiques des plus importantes structures en matière de service domestique (EP : eau potable, AC : assainissement collectif et ANC assainissement non collectif) (<i>Source : Rapports d'activités des structures</i>).....	35
Figure 10 : Pédologie simplifiée du bassin de la Seudre et implications agronomiques	42
Figure 11 : Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 sur les 3 secteurs géographiques du périmètre strict du SAGE	44
Figure 12 : Assolement total sur le bassin Seudre en 2010, surfaces absolues en hectares et relative dans la sole du bassin Seudre élargi (<i>Source – RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon</i>).....	44
Figure 13 : Assolement des communes comprise en totalité ou partie dans le périmètre du SAGE Seudre pour chacun des sous bassin de la Seudre (<i>Source – RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon</i>)	45
Figure 14 : Typologie des exploitations agricoles du bassin de la Seudre (<i>Source – RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon</i>)	46

Figure 15 : Évolution du nombre d'exploitations par cas types entre 2000 et 2010 (<i>Source – RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon</i>).....	47
Figure 16 : Distribution des emplois agricoles de productions par cas types sur le bassin strict du SAGE (<i>Source : RGA 2010</i>).....	48
Figure 17 : Localisation des 68 établissements agroalimentaires de plus de 50 salariés en région Poitou Charente : activité principale et effectif (<i>Source : Agreste – données INSEE 2007</i>).....	50
Figure 18 : Répartition des crus de la zone AOC Cognac (<i>Source : Agreste, décret du 16 juin 2011</i>).....	51
Figure 19 : Valeur vénale des vignes en Charente et Charente–Maritime (<i>Source : Enquête valeur vénale des terres viticoles en 2010 – Agreste Poitou–Charentes Octobre 2011</i>).....	52
Figure 20 : Carte de la ventilation des surfaces irriguées en 2010 par cantons (<i>Source – RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon</i>)	56
Figure 21 : Évolution du tonnage expédié et du prix à l'expédition de l'huître « fine de claire verte » et de l'huître « pousse en claire » à l'échelle du bassin de Marennes–Oléron (<i>Source : CRC Poitou–Charentes</i>).....	65
Figure 22 : Évolution du chiffre d'affaires relatif à la commercialisation de l'huître « fine de claire verte » et de l'huître « pousse en claire » à l'échelle du bassin de Marennes–Oléron (<i>Source : CRC Poitou–Charentes</i>)	65
Figure 23 : Répartition des entreprises ostréicoles en fonction de leur stratégie productive, à l'échelle du Poitou–Charentes (<i>Source : CRC PC 2011, données 2009</i>).....	69
Figure 24 : Tonnage et chiffre d'affaires moyens par catégorie d'entreprise (<i>Source : CRC PC 2011, données 2009</i>)	69
Figure 25 : Nombre de salariés et EBE par salarié moyens par catégorie d'entreprise (<i>Source : CRC PC 2011, données 2009</i>).....	69
Figure 26 : Répartition des charges des entreprises ostréicoles par principaux postes (k€/ETP) (<i>Source : Girard et al., 2011a</i>).....	70
Figure 27 : Cartographique du classement sanitaire des zones conchylicoles en Seudre (<i>Source : Atlas des zones conchylicoles, 2012</i>).....	75
Figure 28 : Cartographique des ports d'attache en Seudre	81

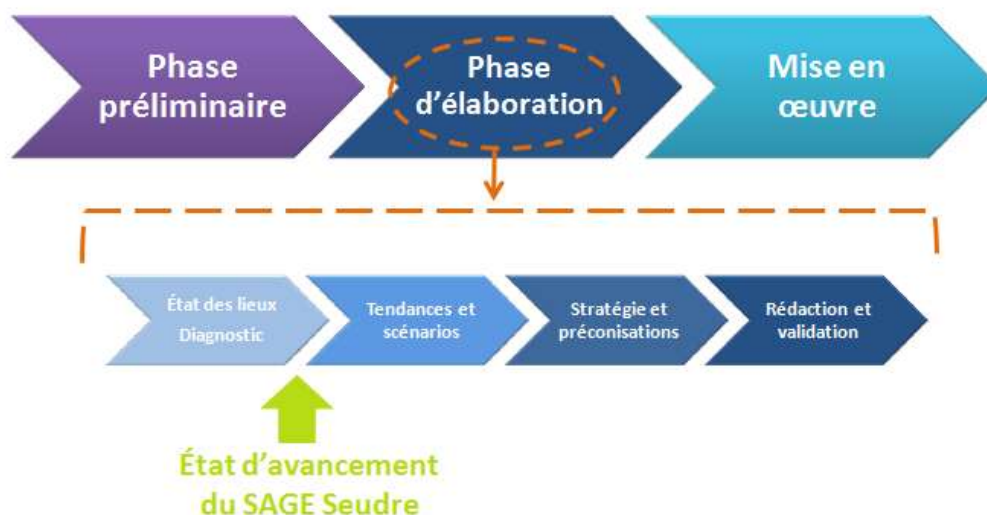
Figure 29 : Nombre de salariés par entreprise industrielle sur le territoire du SAGE Seudre (Source : Donnée INSEE 2009).....	83
Figure 30 : Prélèvements en eau par commune ayant un ou des point(s) de prélèvement(s) industriel(s) (Source : données en ligne du SIE Adour Garonne, traitement ACTeon).....	85
Figure 31 : Étapes d'élevage et d'affinage de l'huître creuse japonaise (Source : auteur)...	107
Figure 32 : Cartographie des bancs conchylicoles sur le périmètre du SAGE Seudre (Source DDTM 17).....	109

Tableau 1 : Indicateurs démographiques (<i>Source – INSEE, 2012</i>).....	26
Tableau 2 : Estimation de la variation annuelle de population totale selon la variation de production de déchets ménagers.....	31
Tableau 3 : Prix moyen total de l'eau et de l'assainissement collectif sur le bassin	37
Tableau 4: Coûts de potabilisation de l'eau affectée par les pollutions agricoles (Source : étude du CGDD n°52 – synthèse des résultats ACTeon)	39
Tableau 5 : Variabilité des rendements des principales cultures du bassin de la Seudre selon le type de sol (groies ou sable) et les conditions climatiques (en quintaux/ha).....	43
Tableau 6: Cheptel des exploitations de la Seudre en 2010 (<i>Source – RGA 2010 – traitement ACTeon</i>).....	45
Tableau 7 : Emplois agricoles et évolution 2000–2010 (<i>Source – RGA requête SRISE et traitement ACTeon</i>)	48
Tableau 8: Caractéristiques des deux principaux acteurs des filières d'élevage du bassin	54
Tableau 9: Estimation des chiffres d'affaires et emplois générés par les filières amont et aval	55
Tableau 10 : Typologie d'exploitations irrigantes du bassin de la Seudre (2008).....	57
Tableau 11 : Doses d'irrigation (m ³ /ha) et rendements (q/ha) des cultures en Seudre (Source : Étude AEAG, 2011).....	58
Tableau 12 : Estimation de la plus-value de l'irrigation au travers de la perte de marge brute par hectare désirrigué pour différentes cultures (Source AEAG 2011).....	59
Tableau 13: Estimation de la plus-value économique de l'irrigation sur le périmètre du SAGE	60
Tableau 14 : Coût de l'eau d'irrigation en Poitou–Charentes et en France – Charges variables (Source : Agreste Primeur numéro 194 – mars 2007 – données RICA)	60
Tableau 15 : Contraintes de production par catégorie d'huîtres Label Rouge (Source : Groupe Qualité Huîtres Marennes–Oléron)	66
Tableau 16 : Répartition des entreprises d'expédition et d'élevage en Seudre en 2011 (Source : DDTM Charente–Maritime, 2012).....	67

Tableau 17 : Chiffres clés sur la pénéculture et la vénériculture sur le bassin de Marennes–Oléron (Source : CC Marennes, 2012 ; ADASEA, 2007)	77
Tableau 18 : Classement des zones de pêche à pied pour l'année 2009 (Source : DDAS 17, 2009).....	79
Tableau 19 : Nombre de navires du quartier maritime de Marennes par catégorie de longueur (Source – Ifremer, 2011).....	80
Tableau 20 : Poids et prix des civelles vendues en circuit officiel et déclarées capturées sur le secteur 20E8SE, par saison de pêche (Source : cellule d'animation – d'après les travaux d'A. Nadeau, Ifremer).....	82
Tableau 21 : Liste des carrières du territoire (Source : DREAL UT17)	84
Tableau 22: Industries indiquées en tant que point de prélèvement industriel en eau sur le territoire du SAGE	85
Tableau 23: Rejets nets au milieu liés aux activités industrielles (tous points de rejets confondus sur le territoire du SAGE) (Source : Données 2010 disponibles en ligne du SIE Adour Garonne, traitement ACTeon).....	86
Tableau 24 : Type d'activité par banc conchylicole (Source : DDTM 17).....	109

NOTE AU LECTEUR

Le processus d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Seudre est dans sa phase d'élaboration qui débouchera sur le choix d'une stratégie pour la gestion durable des ressources en eau et sur la rédaction du SAGE. L'étape d'état des lieux et de diagnostic a déjà été réalisée, permettant d'appréhender le territoire et de mettre en évidence les principaux enjeux de gestion de l'eau.



Avant de commencer les étapes de scénarisation avec l'évolution tendancielle et les scénarios contrastés présentant différentes visions et interventions possibles, un complément à l'état des lieux a été réalisé. C'est l'objet du présent rapport. Il s'agit ici d'une lecture socio-économique pour compléter le profil du territoire et préparer la phase d'analyse économique des différents scénarios. Ce rapport comporte trois grandes parties :

- Une synthèse du profil socio-économique du bassin de la Seudre avec un portrait du territoire, de ses usages et un focus sur les trois principales activités économiques : le tourisme, l'ostréiculture et l'agriculture ;
- Une partie avec un niveau plus approfondi de détail autour des différents usages avec leur caractérisation et leur poids socio-économique. Cette partie détaille l'ensemble des usages de l'eau rencontrés sur le territoire :
 - Usages récréatifs
 - Usage domestique avec eau potable et assainissement
 - Agriculture
 - Ostréiculture
 - Pêche
 - Industrie

- Une partie sur les flux monétaires liés à l'eau sur le territoire avec le prix de l'eau domestique et agricole d'une part et d'autre part, l'analyse des investissements liés à la gestion de l'eau en Seudre sur la période 2007-2011.

Ces différents éléments permettront ainsi d'aborder les phases suivantes en mobilisant cette lecture socio-économique.

ABREVIATIONS

AB	Agriculture Biologique
AEAG	Agence de l'Eau Adour-Garonne
CA	Chiffre d'Affaires
CREAA	Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole
CRC	Comité Régional de Conchyliculture
DPU	Droit au Paiement Unique
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DDTM	Direction Départemental des Territoires et de la Mer
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EH	Équivalent Habitants
ERU	Eaux Résiduaire Urbaines
IGP	Indication Géographique Protégée
MAEt	Mesure-AgroEnvironnementale territorialisée
MB	Marge Brute
M€	Millions d'euros
PAC	Politique Agricole Commune
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SIG	Système d'Information Géographique
SRISE	Service Régional de l'Information Statistique et Économique
STEP	Station d'épuration
STH	Surface Toujours en Herbe
UTA	Unité de Travail Agricole
VP	Volume Prélevable

**LE PAYSAGE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU
BASSIN DE LA SEUDRE : CE QU'IL FAUT
RETENIR !**

EN BREF...

Comme le rappelait en 2007 le dossier de consultation pour le périmètre, « *la ressource en eau représente sur le bassin de la Seudre un enjeu économique et environnemental majeur à l'amont comme à l'aval du bassin, en particulier pour les trois principaux secteurs d'activités que sont l'agriculture, l'ostréiculture et le tourisme. Or, le phénomène de littoralisation du peuplement et des activités, accentué par les flux saisonniers et une agriculture gourmande en eau accentuent la mise en concurrence de la ressource entre les différents secteurs d'activités et la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques* ». Si les autres usages du territoire tels que l'industrie, la pêche ou les activités récréatives restent plus marginaux en termes de poids socio-économiques, ils entretiennent également un lien fort avec la ressource, que ce soit en termes de prélèvements, de rejets ou de dépendance.

« *La succession de plusieurs années sèches a ravivé les tensions entre les différents secteurs d'activité et amène à nouveau les acteurs du bassin à envisager la gestion et le partage de l'eau sur le bassin de la Seudre au travers d'un document de référence : le SAGE.* »

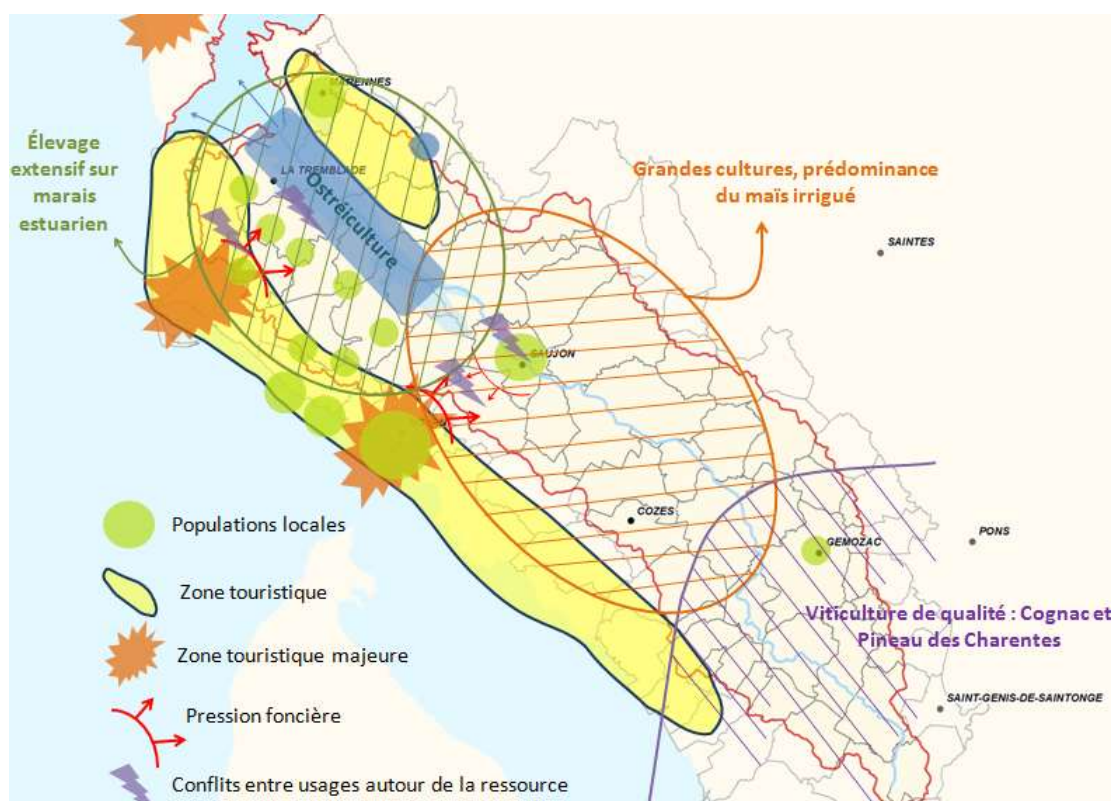


Figure 1 : Carte schématique des principaux usages de la Seudre

Cette synthèse s'intéresse dans un premier temps aux différents usages présents sur le territoire ainsi qu'à leurs composantes socio-économiques et leur rapport à la ressource avant de s'intéresser de plus près aux trois principaux usages qui font l'objet de fiches synthétiques.

		Agriculture	Tourisme	AEP et assainissement	Ostréiculture	Pêche pro	Industrie	Loisirs
DESCRIPTION		3 filières dominantes : grande culture, viticulture, élevage (laitier et allaitant)	Première activité économique du territoire Passage de 105 000 en hiver à 250 000 personnes en été	Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées pour une population résidente en augmentation et un afflux touristique estival	Premier bassin ostréicole de France avec un tiers de l'activité nationale	Le quartier de Marennes représente la moitié de l'activité régionale	Une activité peu développée essentiellement tournée vers le bâtiment	Activités récréatives diversifiées : baignade, kayak, chasse...
POIDS SOCIO-ECO	Nombre d'emplois	Exploitations (1 200) + filières (800) = 2 000 emplois	10 000 emplois en saison et 3 000 hors saison	90 salariés ¹	972 salariés	212 marins	1 784 salariés	<u>Pratiquants :</u> 1250 pêcheurs d'eau douce 60 pêcheurs à pied 1000 chasseurs 50 kayakistes
	Chiffre d'affaires	Exploitations + filières = 100 M€	600 M€	27 M€ ² 58% EP 42% assainissement	90 à 130 M€	Pêche civelle : 0,5 M€ sur le secteur 20E8SE ³	<i>Non connu</i>	
LIEN RESSOURCE EN EAU	Prélèvements	6,91 Mm ³ prélevés pour l'irrigation en 2008 Volume prélevable à venir = 2,94 Mm ³	22% des prélèvements annuels AEP	4,9 Mm ³ prélevés pour l'AEP (moyenne 2002-2008) ⇒ 3,8 Mm ³ population résidente ⇒ 1,1 Mm ³ population touristique	Pas de prélèvement	Pas de prélèvement	0,6 Mm ³ prélevés en 2007	Pas de prélèvements
	Autres impacts	Pollutions par les nitrates et phytosanitaires Impact morphologique	Artificialisation des sols	Rejets d'eaux usées	Macro-déchets, brûlage, stockage de gasoil, élevateurs dans les cales d'accès aux chenaux	-	?	-
	Dépendance	Enjeu de disponibilité pour l'irrigation Enjeu de gestion des niveaux d'eau des marais doux	Activités de loisirs directement liées à la qualité de l'eau.	Enjeux de disponibilité et de qualité de la ressource	Qualité microbiologique et variations de salinité	Qualité microbiologique	?	Qualité des milieux et peuplements piscicoles Débit suffisant

¹ Estimation réalisée pour les 4 structures CARA, SDE 17, RESE et CER à l'échelle du territoire

² Estimation réalisée pour les 3 structures SDE 17, RESE et CER à l'échelle du territoire

³ Secteur englobant la Seudre, la Charente, le canal de Brouage et une partie de la Gironde, donnée pour la saison 2009/2010

L'AGRICULTURE DE LA SEUDRE EN QUELQUES CHIFFRES

DESCRIPTION

SAU totale de **43 000 hectares** (dont 6 800 irrigués en 2010) et **800 exploitations**

3 filières principales :

- les **grandes cultures**
- la **viticulture**
- l'**élevage** (bovin laitier et allaitant)

Dynamique en berne pour l'élevage laitier (-81% d'exploitations entre 2000 et 2010) bovin mixte (-60%) et la viticulture (-76%).



CHIFFRES CLES SOCIO-ECONOMIQUES

⇒ **1 920 emplois directs et indirects**

1200 UTA (dont 250 salariés) sur les exploitations et 720 emplois environ dans les filières

⇒ **environ 99 M€ de chiffre d'affaires**

- ⇒ 54 M€/an de valeur totale des productions agricoles, dont 6M€ imputables à l'irrigation
- ⇒ 10 M€/an d'aides PAC touchés par les exploitations
- ⇒ 35 M€ de chiffre d'affaires annuel des fournisseurs en agrofournitures, services, matériels

RAPPORT A LA RESSOURCE EN EAU

- 320 exploitations irrigantes, 6 850 ha irrigués principalement du maïs grain (75%)
- Nécessité de concilier différents usages (cultures, surfaces herbagères, élevage et ostréiculture à l'aval des exutoires de marais) avec le maintien de la biodiversité

CARTOGRAPHIE



FLUX FINANCIERS

Des investissements liés à la ressource en eau à hauteur de 1,4 M€ sur la période 2007-2011 dont 0,5 M€ autofinancés directement et 0,3M€ indirectement via les redevances.

L'AGRICULTURE DE LA SEUDRE EN QUELQUES MOTS

Le territoire compte environ 800 exploitations agricoles en 2010, il est dominé par les systèmes de grandes cultures (37% des exploitations) et viticulture (28%). L'assolement est constitué pour moitié de céréales (maïs grain, blé, orge) et 20% de surfaces en herbe. Le bassin a perdu ¼ de ses exploitations agricoles en 10 ans avec un repli plus marqué des systèmes d'élevage à l'aval.

Poids socio-économique de l'agriculture...

En 2010, les exploitations du bassin employaient environ 1 200 UTA (Unités de Travail Annuel) dont 250 salariés. Les emplois totaux ont baissé de 28% sur la dernière décennie, avec une diminution moindre pour les emplois salariés (- 6%). Les ¾ des emplois agricoles sont concentrés au niveau de deux systèmes de production : les systèmes céréaliers de grandes cultures (36%), les exploitations viticoles (40%).

La valeur totale des productions agricoles du bassin avoisine les 54 M€ par an répartis pour 47% aux grandes cultures, 38% à la viticulture et 11% à l'élevage. En y ajoutant les 10 M€/an d'aides PAC, le chiffre d'affaires total annuel des exploitations est d'environ 64 M€.

... et des filières

Autour de la production agricole gravite un ensemble d'acteurs de filières répartis entre l'amont et l'aval qui emploient près de 720 personnes. Les productions agricoles du bassin génèrent un chiffre d'affaires annuel de filières amont approchant les 35 M€ et se répartissant à environ 19 M€ d'agrofouritures (intrants, énergie, prestations...) et 16 M€ d'équipements matériels et frais financiers.

Plus-value de l'irrigation

320 exploitations sur les 800 ont au moins un îlot irrigué dans le bassin. Le maïs représente 77% des surfaces irriguées (RPG 2008 et 2009).

Les exploitations irrigantes correspondent à 3 systèmes de production : grandes cultures (56%), vignes+grandes cultures (13%), polyculture élevage (25%). L'irrigation leur permet : i) un accroissement des rendements, ii) une sécurisation des productions face aux aléas climatiques, iii) une garantie de qualité requise dans les contrats de cultures spéciales. Les filières irriguées génèrent 10 M€ de valeurs de production sur les 48 M€ des productions végétales du bassin. Ces surfaces bénéficient de 1,3 M€ d'aides PAC sur les 9 M€ dont bénéficient les productions végétales du bassin.

L'irrigation du maïs génère un supplément de marge brute variable de 163 à 415 €/ha selon les conditions pédologique et l'année climatique. La plus-value de l'irrigation sur le bassin est d'environ 30 000 t de céréales supplémentaires, soit 6 M€/an de chiffre d'affaire au sein des exploitations, et un peu plus de 2 M€/an générés et 15 à 20 postes supplémentaires au sein des acteurs amont.

L'agriculture en marais doux

Cette activité est tributaire de la gestion des niveaux d'eau. Elle vise à concilier : i) les exigences des cultures, prairies et pratiques associées (pâturage, travail du sol, semis, récolte...), ii) Les besoins de l'affinage des huîtres dans les claires à l'aval des exutoires de marais (notamment sur la période novembre-décembre).

Sur les 5 marais doux principaux de la Seudre, l'orientation polyculture-élevage domine. La surface agricole est composée d'1/3 de prairies, 20% de maïs, 10 % de blé, 11 % d'orge et 8% de tournesol.

Ces marais permettent de générer une production totale de 14 000 t de céréales et oléoprotéagineux, une valeur de production de 3 M€/an à la sortie des exploitations (2,3 M€ de productions végétales et 0,7 M€ pour les productions animales) et 2,5 M€/an de chiffre d'affaires auprès des filières amont.

LE TOURISME DE LA SEUDRE EN QUELQUES CHIFFRES

↳ DESCRIPTION

Territoire très attractif avec une population toujours plus importante et un tourisme de masse.

Un tourisme localisé dans le temps et dans l'espace.

Passage de 105 000 personnes en janvier à 250 000 en août.



↳ CHIFFRES CLES

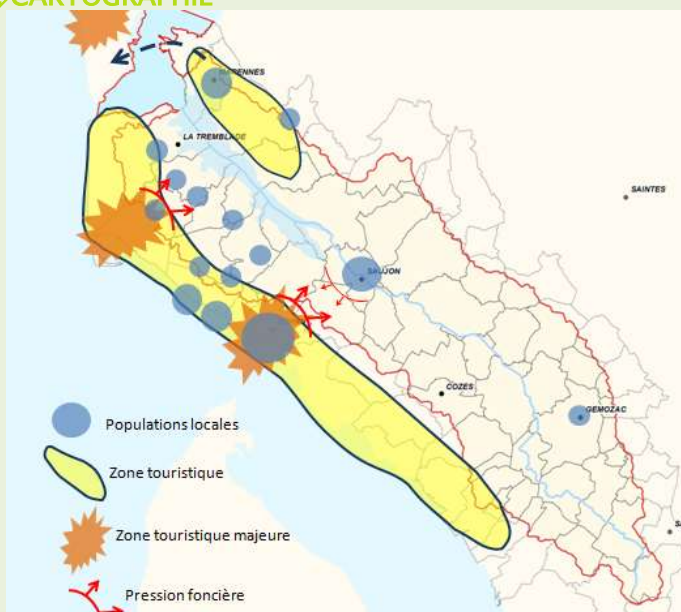
⇒ 600 M€ de chiffre d'affaires

⇒ 10 000 emplois en saison et 3000 hors saison

↳ RAPPORT A LA RESSOURCE EN EAU

- Un attrait du territoire de par sa façade littorale
- Une population estivale importante dont il faut assurer l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées. Nécessite un dimensionnement adapté des infrastructures. 22% des besoins en eau potable du territoire
- Des activités de loisirs (baignade, kayak, pêche, etc.) dépendantes de la ressource
- Une pression foncière importante sur les zones touristiques

↳ CARTOGRAPHIE



LE TOURISME EN SEUDRE EN QUELQUES MOTS

Un territoire très attractif

La combinaison d'un cadre de vie de qualité et d'un climat favorable attire aussi bien les populations résidentes (en augmentation constante via le solde migratoire) que les populations touristiques. Ce dynamisme démographique et touristique représente un atout pour le territoire.

Le territoire du SAGE Seudre est sous l'influence du rayonnement du dynamisme de la façade maritime (appartenant au périmètre du SAGE Gironde).

Un parc de résidences secondaires surdéveloppé

Le tourisme se fait essentiellement via les résidences secondaires qui représentent 37% du parc immobilier du territoire. Le reste du tourisme avec 3,5 millions de nuitées annuelles correspond principalement à de l'hébergement de plein air et à de l'hôtellerie. La clientèle est majoritairement française.

Un important pic de fréquentation estivale

Avec une multiplication par 2,4 du nombre de personnes présentes en été (avec un maximum de population multipliée par 70 aux Mathes), le tourisme est le premier secteur économique de la zone, il induit de nombreux emplois permanents et saisonniers et pèse près de 600 M€ de chiffre d'affaires.

Des enjeux sous-jacents au développement de la population et à l'hyper-saisonnalité de la zone

Ces afflux de populations doivent être accompagnés afin d'adapter les infrastructures à la demande. Pour la ressource en eau, cela se traduit par deux enjeux majeurs :

- la construction de nouveaux logements se poursuit, parfois au détriment de zones agricoles et/ou humides, avec des enjeux d'artificialisation des sols et de gestion des eaux pluviales ;
- les infrastructures pour l'eau potable et l'assainissement déjà dimensionnées pour faire face au pic de fréquentation doivent continuellement faire l'objet d'extensions.

L'OSTREICULTURE DE LA SEUDRE EN QUELQUES CHIFFRES

DESCRIPTION

- 30 % de la surface des marais en Seudre utilisée par les claires
- Baisse de l'importance « sociale » de l'activité sur le territoire (diminution du nombre d'entreprises)
- Activités de captage et d'affinage contribuent à la réputation de l'activité
- Activité d'affinage qui s'intensifie (+25 % entre 2004 et 2011), remise en exploitation de claires



CHIFFRES CLES

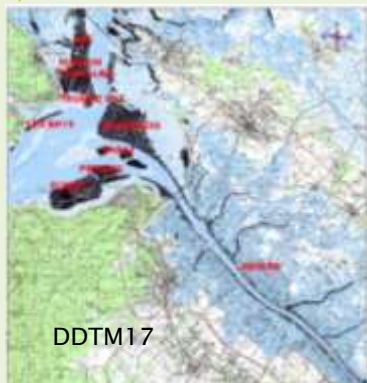
- 486 entreprises ostréicoles employant 2 salariés chacune ; 48 % de salariés non permanents
- Entre 24 000 et 27 000 tonnes d'huîtres marchandes commercialisées, dont $\frac{2}{3}$ sous appellation « huîtres Marennes Oléron », soit un chiffre d'affaires de 90 à 130 M€
- Diminution du tonnage d'huîtres vendues depuis 2010 ; chiffre d'affaires stable voir en hausse sur la période 2010 – 2012
- $\frac{1}{4}$ des entreprises sont des éleveurs purs, $\frac{3}{4}$ des entreprises ont une activité d'expédition
- L'expédition se fait pour moitié en vente directe.
- La diversification des activités est marginale (moins de 2 M€)

RAPPORT A LA RESSOURCE EN EAU

Activité fortement dépendante de la qualité microbiologique et des conditions physico-chimiques du milieu, et soumise aux aléas environnementaux et aux pressions anthropiques.

- Des coûts de production liés aux crises de mortalité de juvéniles rendant incertain l'activité ostréicole sur le long terme.
- Classement sanitaire B du secteur amont de la Seudre à partir du chenal de Bugée, soit environ 20% de l'ensemble des concessions en activité sur la Seudre. Concessions essentiellement de captage. Des parcs de dépôt existent également induisant obligatoirement un séjour des huîtres dans des bassins de purification agréés, après leur récolte et avant leur mise sur le marché.
- Dessalures brusques induisant des surcoûts de production (pertes commerciales d'huîtres fines de claires vertes lorsque salinité < 20‰, affaiblissement et amaigrissement de l'huître).
- Déficits hydriques successifs conduisant à une moindre productivité du milieu et à une baisse du poids moyen à l'élevage (Mille et Lemoine, 2011).

CARTOGRAPHIE Localisation des bancs conchylicoles par type d'activité



Banc conchylicole	Type d'activité
Seudre	Captage
Bourgeois	Élevage en surélevé
Barat	Élevage en surélevé
Perquis	Élevage en surélevé et à plat
Ronce	Élevage en surélevé et à plat
Les Brys	Captage
Trompe-Sot	Élevage en surélevé
Manson Chevalier	Élevage en surélevé et à plat
Ade	Dépôt

FLUX FINANCIERS

- ⇒ 55 % des huîtres vendues proviennent de parcs hors du périmètre du SAGE
- ⇒ Augmentation de l'achat d'huîtres d'écloseries
- ⇒ Augmentation des prix de vente à l'expédition des huîtres

L'OSTREICULTURE DE LA SEUDRE EN QUELQUES MOTS

Une production d'huître affinée diversifiée

L'activité ostréicole dans les marais de la Seudre est essentiellement une activité d'affinage. Des « démarches qualité » ont été effectuées sur le bassin Marennes–Oléron pour valoriser l'huître produite. Le tonnage d'huîtres commercialisées est à la baisse depuis 2010/2011 en conséquence des crises de mortalité des juvéniles, néanmoins le chiffre d'affaires reste stable, voir en hausse.

Des stratégies productives extrêmement variées

Les activités d'élevage et d'expédition sont souvent pratiquées conjointement et dans des proportions différentes. L'activité d'expédition génère une marge par salarié moins avantageuse que l'activité d'élevage. La vente directe permet néanmoins une meilleure valorisation du produit.

Les activités de captage et d'affinage, activités spécifiques à la Seudre à préserver

L'ostréiculture a pleinement un rôle d'entretien et de conservation des marais. La remise en exploitation de claires, notamment pour la production de pousse en claire, a un impact positif sur le milieu du fait de la remise en activité d'hectares en friche pouvant poser des problèmes de santé publique et d'envasement des marais. Le captage de naissain, activité traditionnelle et spécifique au bassin, connaît aujourd'hui un effondrement des performances de recrutement de larves. La raréfaction des apports d'eau douce induit une marinisation de l'estuaire pouvant constituer un facteur d'effondrement des performances de captage. La salinité de l'estuaire est un enjeu clé sous-tendant la santé de l'activité conchylicole.

Coûts liés à la mortalité des juvéniles

L'activité ostréicole est fortement soumise aux aléas environnementaux et aux pressions anthropiques. Jusqu'à 2008, il existait déjà une mortalité importante de juvéniles, estimée entre 40 et 50% (Mille et Lemoine, 2011). Depuis 2008, la filière est soumise à des crises de mortalités de juvéniles vraisemblablement induites par une conjonction de facteurs interagissant les uns avec les autres (qualité de l'environnement, hôte et pathogènes). Ces crises engendrent des surcoûts de production de par la nécessité d'augmenter la quantité de naissain captée. L'achat des huîtres triploïdes a également augmenté ces dernières années (source SATMAR). Ces surcoûts impactent aujourd'hui fortement la profession, et la gestion de ces mortalités conditionne largement l'avenir de l'ostréiculture.

Autres coûts de production

Les marais salés sont soumis à la gestion de l'eau douce via les exutoires des marais doux. En période d'étiage, les prélèvements de la ressource en amont peuvent conduire à une sur-salinité des marais salés. En période de pluviosité excessive, des dessalures brusques peuvent induire des surcoûts de production dus aux mortalités d'huîtres, une interdiction de commercialisation et/ou un affaiblissement de l'huître. Le recours au naissain d'écloserie permet, par une maîtrise des conditions environnementales, de lisser les aléas environnementaux et de s'affranchir des problèmes inhérents aux variations des conditions du milieu. Il reste néanmoins marginal par rapport au captage naturel. Les deux principaux paramètres qualitatifs régissant l'ostréiculture sont les teneurs des coquillages en bactéries fécales et en métaux lourds. Les eaux douces en provenance du continent sont les principaux vecteurs de ce type de pollution et le contrôle de leurs flux est un enjeu en matière de production ostréicole.

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

DESCRIPTION

Des besoins en eau potable et en assainissement importants et croissants à l'image de l'évolution démographique et inégalement répartis dans l'année avec la fréquentation touristique.

4,9 Mm³ prélevés pour l'eau potable sur le territoire (moyenne 2002–2008)

⇒ 3,8 Mm³ population résidente soit 78%

⇒ 1,1 Mm³ population touristique soit 22%

Cette saisonnalité nécessite un dimensionnement adapté qui explique une partie du coût important de l'eau domestique sur le bassin.

Schématiquement, le mode de gestion en rive droite pour l'eau et l'assainissement collectif est en régie avec la RESE tandis qu'en rive gauche la gestion est déléguée à la CER (et Veolia pour l'eau potable à Royan).



CHIFFRES CLES

⇒ Le prix de l'eau potable (avec assainissement collectif) est compris entre 3,63 et 4,78 €/m³ avec une moyenne de **4,29€/m³** (en pondérant par le niveau de population communale), soit 18% de plus que le prix moyen sur le territoire Adour-Garonne ;

⇒ En considérant une consommation moyenne annuelle, le budget relatif à l'eau représente **entre 1,2 et 2,2% du revenu net moyen** ;

⇒ On peut estimer le chiffre d'affaire lié au petit cycle de l'eau à environ **27 M€⁴**, dont 58% provenant de la part *eau potable* et 42% de l'*assainissement*. Les postes associés sont de l'ordre de **90 emplois**.

CARTOGRAPHIE



FLUX FINANCIERS

L'usage domestique bénéficie de la part la plus importante des investissements. A titre d'illustration, sur la période 2007–2011, l'Agence de l'Eau principal financeur a aidé ces investissements à hauteur de 11,6 M€, soit **92% des aides versées sur le bassin par l'Agence**.

⁴ Estimation réalisée pour les 3 structures SDE 17, RESE et CER à l'échelle du territoire

CONTEXTE, OBJECTIF ET METHODOLOGIE

Dans le cadre du processus d'élaboration de SAGE et pour appréhender la réflexion des scénarios il est nécessaire de comprendre plus finement la composante socio-économique de l'eau y compris dans sa dimension dynamique.

Les objectifs de cette analyse socio-économique sont donc :

- D'établir un profil de territoire en soulignant la dimension socio-économique de la gestion de l'eau ;
- De construire une base de connaissance socio-économique qui servira de socle à la compréhension de l'impact socio-économique potentiel de ce que seront les différents scénarios des phases suivantes ;
- De comprendre les investissements pour la gestion de l'eau sur le bassin versant ces dernières années et les prises en charge de ces coûts par les différentes catégories d'acteurs.

Cette analyse a été conduite en combinant plusieurs approches : collecte de données et statistiques récentes, entretiens individuels d'acteurs (cf. liste en Annexe 1), atelier d'acteurs, focus sur deux usages (agriculture et ostréiculture) avec groupes de travail techniques.

LES USAGES EN SEUDRE : DÉTAILS SUR LES CARACTÉRISATIONS ET SUR LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. LES USAGES DE L'EAU LIÉS AUX POPULATIONS : USAGES DOMESTIQUES ET RECREATIFS DES POPULATIONS LOCALES ET TOURISTIQUES

Les deux principaux usages liés à la ressource pour les populations correspondent d'une part à l'usage domestique avec l'eau potable et l'assainissement et d'autre part aux usages récréatifs. Ces deux usages font intervenir deux types de population sur le territoire : la population locale vivant à l'année et la population touristique.

Ainsi, cette partie récapitule les caractéristiques de ces deux types de populations et traite ensuite des deux usages domestiques et récréatifs les concernant.

1.1. DÉMOGRAPHIE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

En 2008, le territoire du SAGE Seudre comptait **105 383 habitants**, soit une densité moyenne avoisinant les 87 hab/km² (INSEE⁵). Entre 1999 et 2008, la population a augmenté de 13 626 habitants, soit un taux de croissance annuelle de près d'1,6%. Cette dynamique structurellement positive s'est accélérée ces dernières années comme l'illustre la Figure 2.

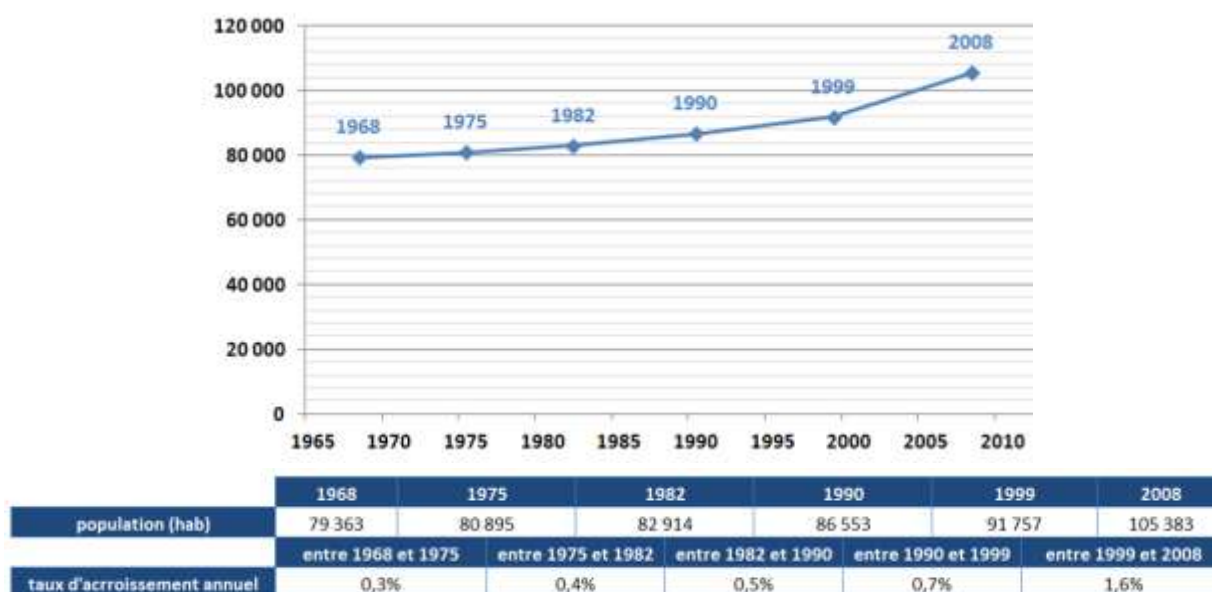


Figure 2 : Niveau de population sur le bassin de 1968 à 2008 (Source – INSEE, 2012)

⁵ Les valeurs INSEE du rapport sont données en considérant la totalité des communes inscrites toutes ou parties dans le périmètre du SAGE.

Ces évolutions s'expliquent par un solde migratoire important compensant un solde naturel négatif (Tableau 1), lié notamment à l'importante proportion des plus de 60 ans dans la population (près de 35% de la population).

Tableau 1 : Indicateurs démographiques (Source – INSEE, 2012)

	entre 1968 et 1975	entre 1975 et 1982	entre 1982 et 1990	entre 1990 et 1999	entre 1999 et 2008
taux d'accroissement annuel	0,3%	0,4%	0,5%	0,7%	1,6%
du au solde naturel	-0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,4%	-0,4%
du au solde migratoire	0,2%	0,6%	0,8%	1,0%	2,0%

Le territoire est donc particulièrement attractif avec un pôle situé dans la moitié nord-ouest en périphérie des zones. Les communes de la couronne royannaise connaissent un développement plus important dû aux conditions d'implantation plus favorables avec plus d'espace et des prix du foncier inférieurs (Figure 3). Les populations de retraités sont principalement localisées sur la côte, notamment à Royan et sa couronne (Figure 4) très équipés en services de proximité.

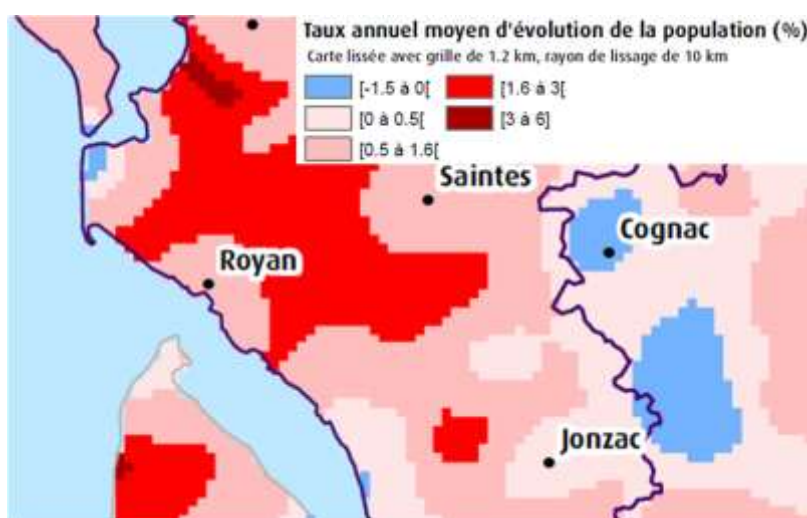


Figure 3 : Répartition de l'évolution de population entre 1999 et 2008 (Source – Pégase – DREAL Poitou-Charentes à partir des données INSEE 2008)

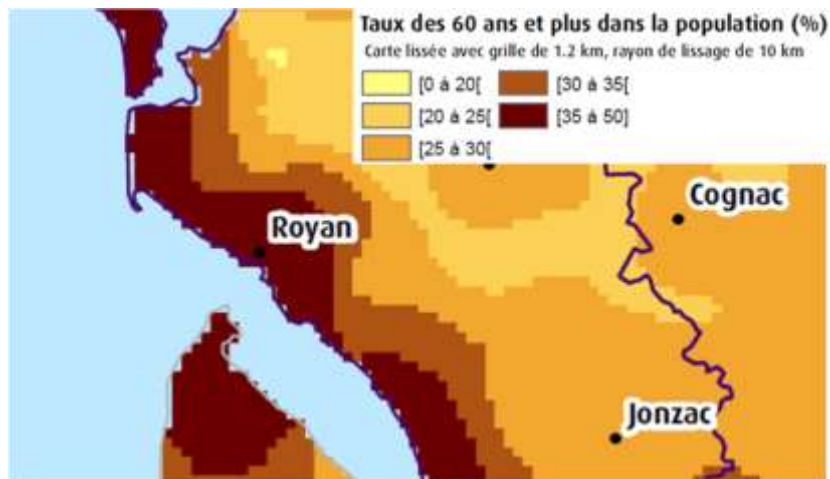


Figure 4 : Répartition de la population de 60 ans et plus en 2008 (Source – Pégase – DREAL Poitou-Charentes à partir des données INSEE 2008)

La répartition de la population sur le territoire est très disparate avec une distinction notable entre la frange littorale et les zones périurbaines d'une part et la partie rurale du sud-est de l'autre.

L'emploi se concentre dans l'aire urbaine de Royan et autour de l'axe Royan-Saujon. Le sud-est du territoire connaît une dévitalisation économique qui semble s'estomper depuis quelques années. Le territoire compte **41 888 actifs** en 2008 soit 68,2% de la population active. Le taux de chômage est de 12,4%, soit un recul de plus de 3 points par rapport à 1999⁶. Le territoire compte plus de résidents actifs ayant un emploi que d'emplois (écart de 10%), ce qui témoigne une certaine qualité du cadre de vie. En effet, des actifs travaillant à l'extérieur du territoire choisissent d'y vivre plutôt qu'à proximité de leur lieu de travail.

La population active est peu présente sur la frange littorale et dans les pôles d'emplois urbains. Il existe donc une dissociation spatiale entre les zones résidentielles et d'emplois, ce qui draine des flux domicile-travail importants à l'origine de l'engorgement des axes de communication.

⁶ Il convient cependant de noter les différences de calcul de cet indicateur entre ces deux périodes.

1.2. UNE FRÉQUENTATION ESTIVALE TRÈS IMPORTANTE ET LOCALISÉE

Afin de comprendre la dynamique du territoire, il est nécessaire d'intégrer, à la présentation comme au raisonnement, la bande littorale exclue du périmètre topographique du bassin de la Seudre.

Le territoire bénéficie d'un cadre de vie de qualité et diversifié qui, combiné à un climat privilégié a contribué à façonner son attrait touristique jamais démenti depuis l'après-guerre. Entre 70 et 85% de touristes hébergés sont déjà venus dans le département, témoignage de la tradition ancrée de villégiature du site.

L'eau constitue l'atout majeur de la région avec d'une part la façade littorale atlantique et d'autre part le fleuve Seudre. Le climat est également particulièrement favorable avec plus de 2300 heures de soleil par an, soit plus de 190 jours, comparable à des zones plus méridionales du pays.

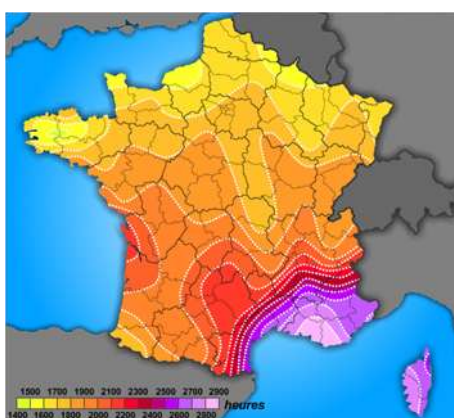


Figure 5 : Carte de l'ensoleillement en France (Source – <http://www.meteoexpres.com/ensoleillement-annuel.html>)

Le territoire reste relativement accessible avec une desserte routière développée grâce à la proximité de l'autoroute A10 permettant entre autres de relier Royan à Paris en moins de 5 heures. La desserte ferroviaire est moins fournie avec la desserte TGV de Niort et Angoulême. Les aéroports de la Rochelle et de Rochefort (respectivement à une heure et 40 minutes) assurent une desserte étrangère (avec une offre développée vers la Grande-Bretagne et l'Irlande).

Le secteur le plus attractif d'un point de vue touristique se localise principalement sur le littoral, au niveau de la presqu'île d'Arvert autour de la commune des Mathes et de Royan. La période d'affluence touristique est concentrée sur l'été avec un maximum à la mi-août.

La fréquentation touristique est difficile à chiffrer compte tenu de l'importante proportion de résidences secondaires, ne faisant l'objet d'aucun suivi statistique. En effet, elles représentent près de 37% du parc immobilier du territoire (INSEE, 2008), contre moins de 10% à l'échelle de la France. Elles sont localisées majoritairement à Royan et sa périphérie ainsi que sur la commune des Mathes.

Les résidences secondaires représentent le premier mode d'hébergement touristique du territoire. Ces logements correspondent principalement à des investissements de couples de plus de 50 ans n'y séjournant actuellement que quelques semaines par an et prévoyant d'en faire leur résidence principale dans quelques années. Le parc de résidences secondaires départemental a triplé entre 1968 et 2007, surtout sur la période 68-90. Il est essentiellement individuel, même si la part de collectif se développe depuis 10 ans compte tenu de la pression foncière existant sur la frange littorale. Sur la presqu'île d'Arvert, l'immobilier trop onéreux est devenu inaccessible pour les actifs locaux.

Le reste de l'offre touristique avec autour de 3,5 millions de nuitées correspond à de l'hébergement en plein air (84%) et à l'hôtellerie (14%)⁷. On compte sur le territoire 56 hôtels et 85 campings (INSEE, 2012). Les établissements hôteliers sont essentiellement situés à Royan tandis que les campings s'étalent sur la partie nord du littoral, sur la frange la Tremblade- les Mathes - Saint Palais sur mer-Royan.

La clientèle est essentiellement française (à 86% pour le département de la Charente Maritime - Source : Observatoire du Tourisme, 2010), originaire du reste de la région Poitou-Charentes, des régions limitrophes et de l'île de France. Les touristes étrangers sont anglais, allemands et néerlandais.

Quelle estimation de la population estivale ?

Le bassin de la Seudre est situé dans la partie la plus touristique du deuxième département français en termes de fréquentation touristique (après le Gard). L'affluence touristique et le niveau de population totale (autochtone et touristique) aux différentes périodes de l'année ont été, dans un premier temps, estimés à partir des données de productions d'ordures ménagères. L'hypothèse associée repose sur l'idée que les deux types de populations produisent la même quantité hebdomadaire de déchets, et ce à toute période de l'année.

⁷ Estimations à l'échelle du territoire du SAGE à partir des données chiffres clés 2009 par pays de l'observatoire du tourisme de Charente-Maritime

Les données utilisées ont été fournies par les différentes EPCI du territoire, elles diffèrent donc de natures⁸ et plusieurs approximations ont été réalisées pour homogénéiser ces informations.

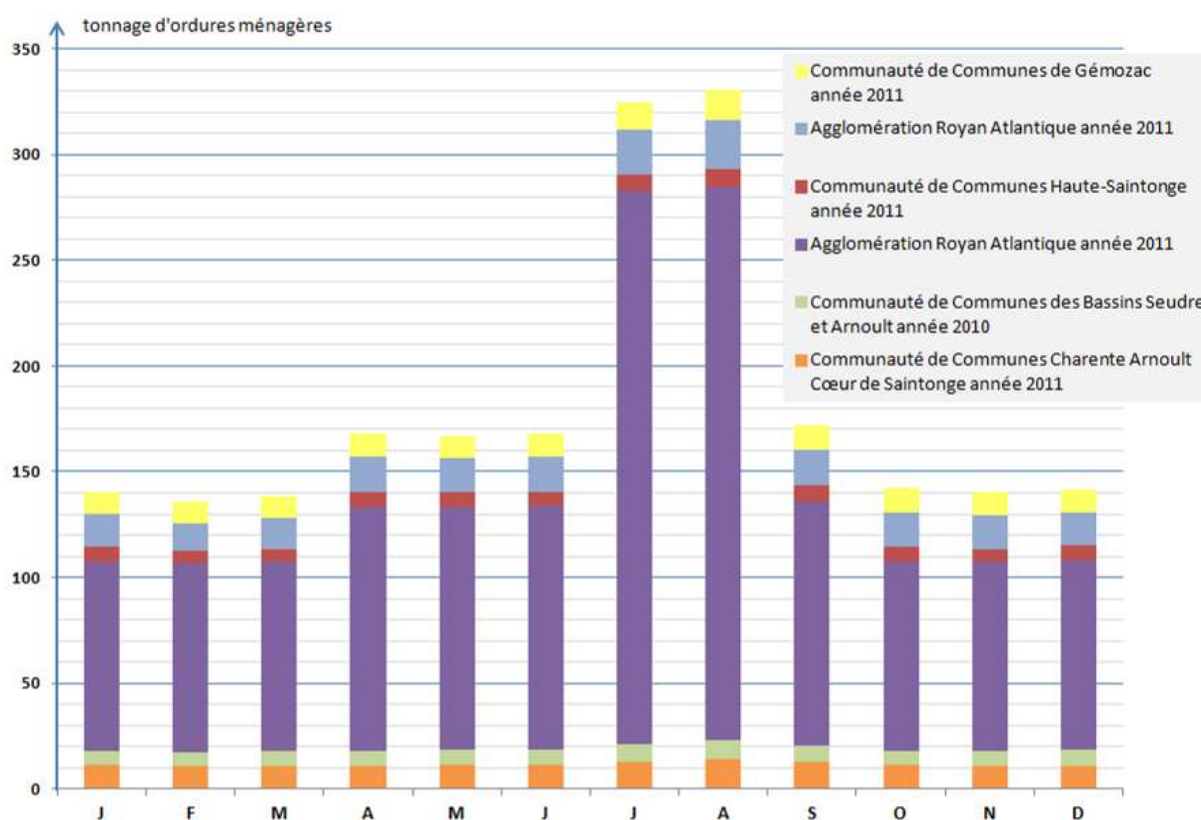


Figure 6 : Tonnages d'ordures ménagères rapportés au nombre de jours ouvrés pour les différents EPCI du territoire

En considérant que le poids d'ordures ménagères produit est proportionnel au nombre de personnes présentes sur le territoire, avec la population INSEE correspondant à la population de janvier, on peut estimer la variation de population intra-annuelle. Cette analyse à partir de la production de déchets montre qu'en haute saison, les mois de juillet et d'août, la population est multipliée par un **facteur 2,3 à 2,4** à l'échelle du territoire (Tableau 2). Ces valeurs sont confirmées par une autre estimation de la variation saisonnière de population basée sur l'analyse de la capacité d'accueil hôtelière ainsi que sur la fréquentation des

⁸ Les données ont été fournies pour l'année 2011, excepté pour la CC des Bassins Seudre et Arnoult pour laquelle les tonnages sont renseignés pour l'année 2010. Les quantités rapportées pour les EPCI Gémozac, Royan Atlantique et Arnoult Cœur de Saintonge sont à l'échelle des EPCI. La donnée fournie par les EPCI de Haute-Saintonge et Bassins Seudre correspond aux secteurs pertinents pour l'étude, c'est-à-dire dont au moins une partie intègre le périmètre du SAGE. Ainsi, pour la Haute-Saintonge, c'est le secteur de Saint-Genis qui est renseigné et pour les Bassins Seudre et Arnoult, il s'agit des secteurs 1 (Balzac-Corme Royal-Nancras), 2 (Corme Écluse - Luchat - Pisany - Sablonceaux) et 3 (Thézac - Marchés - Saint Romain - La Clisse).

résidences secondaires⁹. Celle-ci permet d'établir une cartographie communale sur laquelle apparaissent clairement les secteurs le plus fréquentés (Figure 7). L'arrière-pays est moins concerné par ce phénomène avec une augmentation de la population comprise entre 1,06 et 1,52. Sur la presqu'île d'Arvert, zone dans laquelle la variation est la plus importante, le facteur de multiplication sur les communes du bord de l'estuaire de la Gironde oscille entre 2,35 et 7,15 et atteint un maximum de 32,87 sur la commune des Mathes.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
coefficient multiplicateur (base 1 pour Janvier)	1,00	0,97	0,98	1,20	1,19	1,19	2,31	2,35	1,22	1,01	1,00	1,01
population totale (locaux et touristes)	105 383	101 823	103 691	125 968	125 132	125 834	243 223	247 597	129 084	106 826	105 173	106 090

Tableau 2 : Estimation de la variation annuelle de population totale selon la variation de production de déchets ménagers

A l'échelle du bassin, l'excédent théorique de population lié au tourisme est compris entre 140 000 et 190 000 personnes, dont près de 92% concentrés sur les communes de la presqu'île d'Arvert.

⁹ Note méthodologique : la variation saisonnière est estimée sur un maximum théorique de fréquentation d'une part des établissements hôteliers (y compris plein air) et d'autre part, des résidences secondaires. La capacité d'accueil hôtelière est fournie par l'observatoire du tourisme de Charente-Maritime. Le nombre de résidences secondaires par commune est donné par l'INSEE, il est arbitrairement multiplié par 4 pour estimer l'excédent de population généré par leur fréquentation.

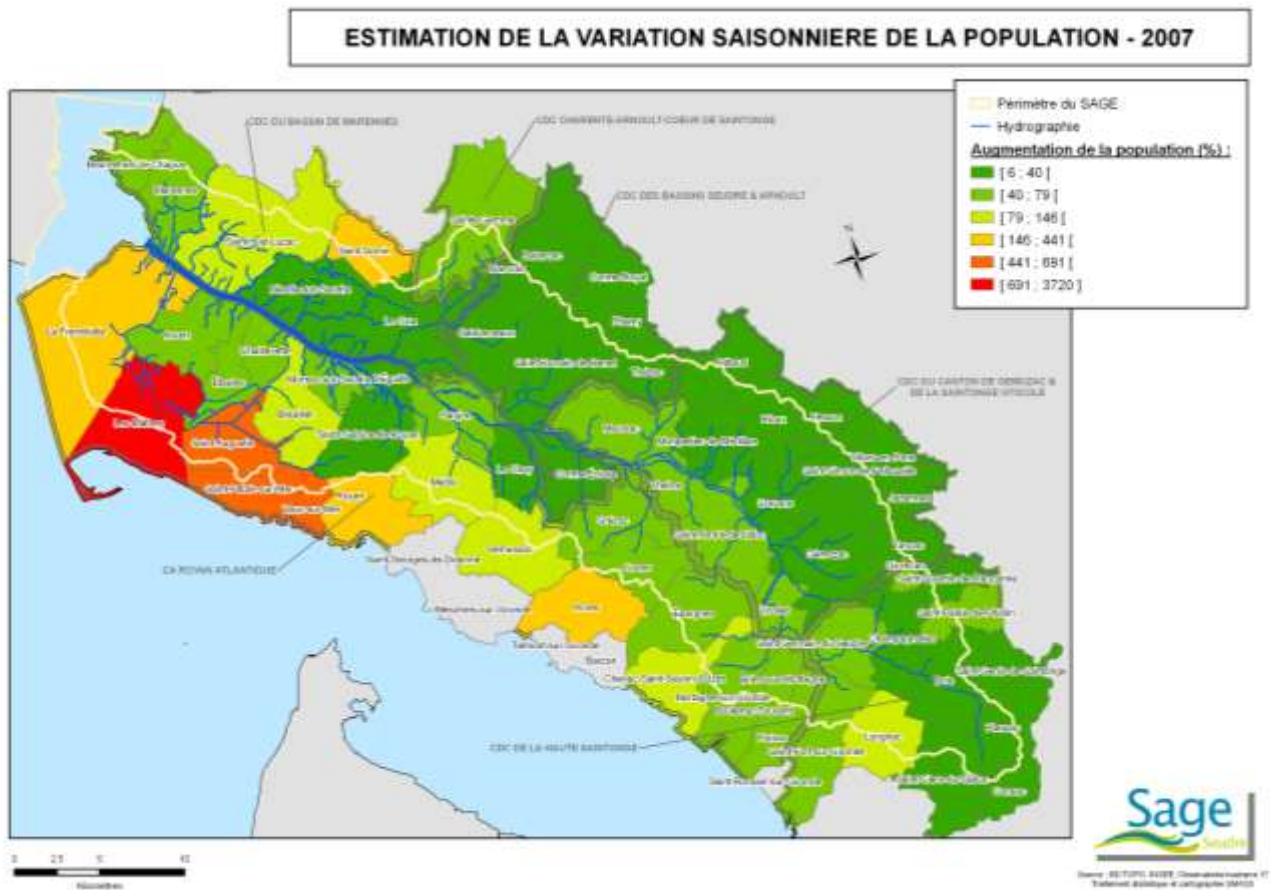


Figure 7 : Estimation de la variation saisonnière de la population sur le bassin de la Seudre – Année 2007 (Source : travaux du SMASS – 2011)

Le poids de ce tourisme massif se retrouve dans les chiffres de l'économie locale. C'est en effet la principale activité économique sur le territoire.

A l'échelle du département, ce secteur représente 1,32 milliards d'euros (Les chiffres clés de l'économie de la Charente-Maritime, donnée 2010) et génère près de 20 000 emplois directs en saison et 6 000 hors saison.

A dire d'expert, le territoire du SAGE Seudre correspondrait à la moitié du poids socio-économique du secteur touristique du département (alors qu'il ne correspond qu'à moins de 20% de sa superficie), soit environ **660 M€ de chiffre d'affaires et près de 10 000 emplois directs en saison et 3 000 hors saison.**

1.3. UNE IMPORTANTE VARIATION SAISONNIERE DE POPULATION, DONT IL FAUT ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES...

En quantité

La description de l'usage domestique sur le bassin a été réalisée dans l'État Initial du SAGE avec la structuration des opérateurs compétents en matière d'eau potable et d'assainissement.

Les consommations en eau sur le bassin connaissent, à l'image de la population présente, des variations saisonnières importantes.

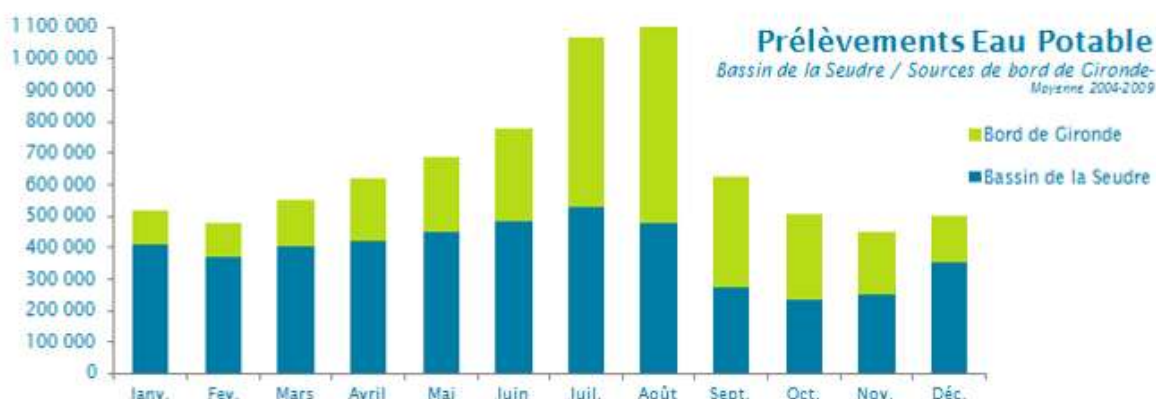


Figure 8 : Variations mensuelles des prélèvements en eau potable – Moyenne 2004–2009 (Source : *Synthèse de l'État Initial, données CER et RESE*)

Ces variations nécessitent un dimensionnement des infrastructures permettant d'adapter les services d'eau potable et d'assainissement au pic de fréquentation.

Pour l'eau potable, les besoins estivaux supplémentaires sont assurés principalement par des apports extérieurs au bassin topographique de la Seudre : le réseau littoral SDE17 et les captages des sources de bords de Gironde.

En matière d'assainissement, la station d'épuration de Saint-Palais-sur-mer avec 175 000 EH¹⁰ a longtemps été seule à supporter l'afflux massif estival, concentrant ainsi les rejets de la presqu'île en un seul point (dans l'estuaire de la Gironde). La station des Mathes,

¹⁰ Équivalent Habitants – Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

mise en service en 2008, a permis de soutenir le traitement des eaux usées en été avec une capacité de 24 000 EH.

Le territoire dispose en amont d'un parc de petites structures d'assainissement dont la liste figure dans l'état initial du SAGE.

...Et en qualité

En 2011, en plein mois d'août, l'usine de production d'eau potable de Chauvignac a connu une altération de la qualité de son eau avec une turbidité trop importante. La préfecture de département a donc déconseillé aux populations de cinq communes¹¹ de consommer l'eau pour la boisson pendant trois jours.



Photo : Ronan Chérel – Sud Ouest

Les opérateurs Veolia et CER ont donc mis en place une distribution de bouteilles d'eau minérales aux populations les plus vulnérables. Ainsi plus de 120 000 bouteilles ont été distribuées à Royan (Source : Sud Ouest).

En considérant un coût de 0,44€/L, on peut estimer que le coût de cette distribution avoisine les **80 000€ pour la seule commune de Royan.**

Pour prévenir d'autres incidents de cette nature, plusieurs solutions sont envisagées à court ou moyen termes : une unité temporaire ou permanente de traitement de la turbidité et des pesticides, la mise en service du forage « le terrier » sur la commune d'Arces-sur-Gironde.

¹¹ Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saujon, Semussac, Medis.

Quel poids socio-économique de ce secteur ?

Parmi les principaux opérateurs en matière d'eau potable et d'assainissement sur le territoire on distingue la maîtrise d'ouvrage avec la CARA pour la rive droite et le SDE17 en rive gauche et les exploitants avec la CER (Compagnie des Eaux de Royan), la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau) et Veolia. Le SDE17 (Syndicat des Eaux de Charente-Maritime) intervient également sur le territoire puisque quasiment toutes les communes du SAGE (excepté Royan) y adhèrent pour la mutualisation des investissements lourds et la gestion des infrastructures.

Les comptes de quatre structures sont accessibles via leurs rapports d'activités annuels. Ces données ont donc été étudiées en essayant d'appréhender la part du territoire de la Seudre dans l'activité globale du groupe.

	Maîtres d'ouvrages				Exploitants				
	SDE 17 (2011)			CARA (2011)	CER (2011)			RESE (2007)	
	EP	AC	ANC	AC et ANC	EP	AC	travaux	EP	AC
Nombre de communes correspondantes	466	413	415	31	33	87		360	306
Salariés	57			9,5	100			230	
CA (M€)	32,3	19,5	0,8		13,9	17,1	5,1	18,0	8,0
Résultats de l'exercice (M€)	13,0	9,1	0,1		2,8				
Bénéfices (M€)					1,8				
Nombre de communes en Seudre	67	58	67	26	28	26		36	32
Estimation de la part Seudre dans l'activité	14%	14%	16%	84%	85%	30%		10%	10%

Figure 9 : Poids socio-économiques des plus importantes structures en matière de service domestique
 –EP : eau potable, AC : assainissement collectif et ANC assainissement non collectif–
 (Source : Rapports d'activités des structures)

Les résultats économiques sont d'ordres différents entre d'une part la CER qui est une entreprise privée et la RESE et le SDE17 d'autre part qui n'ont pas vocation à faire du profit de par leurs statuts.

Avec une extrapolation grossière consistant à estimer que le poids du territoire est proportionnel à la part de communes dans l'activité totale, on obtient un total de **86 salariés** et un chiffre d'affaires de **27 M€ à l'échelle du territoire pour ces quatre structures.**

Cette estimation est toutefois à considérer avec précautions puisqu'elle s'appuie sur une extrapolation basée sur le nombre de communes, or les différentes communes composant l'échantillon sont très disparates. Si elle n'intègre pas les autres structures d'eau potable et d'assainissement du territoire, elle a le mérite de donner un **ordre de grandeur du poids socio-économique de ce service.**

- **Organisation et gestion des services d'eau potable et d'assainissement**

Les activités relatives aux services d'eau potable et d'assainissement peuvent être organisées et gérées de façon indépendante. Trop onéreuse ou contraignante, l'échelle communale de gestion est fréquemment remplacée par une organisation intercommunale. Quel que soit le cadre (communal ou intercommunal), la **gestion peut être directe** (gestion publique dite en régie) **ou déléguée** à une entreprise privée. Le mode de gestion peut être différent pour chacune des activités d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Si une partie est gérée en régie et une autre en délégation, on parle de gestion mixte.

- Organisation

La plupart des communes du bassin s'organisent autour d'intercommunalités (Les Unités de Gestions correspondantes sont détaillées en page 60 du rapport de l'État Initial). Toutes les communes du SAGE, exception faite de Royan, sont adhérentes au Syndicat des Eaux 17 (SDE17).

- Gestion

Pour l'**eau potable**, 35 des 68 communes ont une gestion directe en régie au travers de la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau). Les 33 autres ont une gestion déléguée avec comme opérateur privé la CER (Compagnie des Eaux de Royan appartenant au consortium SAUR) et Veolia pour la Ville de Royan.

Pour l'**assainissement collectif**, il existe également une situation partagée sur le mode de gestion : en délégation pour les communes de l'Agglomération Royan Atlantique en rive gauche (CER) et en régie (avec la RESE) pour les autres situées en rive droite.

- **Éléments de composition du prix de l'eau**

Le prix de l'eau domestique est construit en trois parties : eau potable, assainissement et les taxes. Les deux parties eau potable et assainissement se composent d'une part fixe (l'abonnement) et d'une part variable proportionnelle à la consommation. La part fixe est plafonnée à 30% pour une consommation de 120m³ (ou 40% pour les communes à caractère touristique).

- **Prix de l'eau pour les communes desservies par l'assainissement collectif**

Sur le bassin le prix 2010 de l'eau domestique est compris **entre 3,63 et 4,78 €/m³** (avec assainissement collectif) avec une moyenne de **4,29€/m³** (en pondérant par le niveau de population communale). Ce prix est élevé en comparaison avec la moyenne 2010 sur le bassin Adour-Garonne de 3,63€/m³.

Sur la facture d'eau moyenne, la part **eau potable** est de **1,60€/m³** (min = 1,19€/m³ ; max= 2,18€/m³), la part **assainissement collectif** est de **2,04€/m³** (min = 1,85€/m³ ; max=2,39€/m³), et les taxes et redevances représentent **0,66€/m³**.

Ce détail permet de constater que, si tous les postes de la facture moyenne du bassin Seudre dépassent ceux de la facture 2010 Adour-Garonne, c'est la part « assainissement » qui se démarque le plus par son niveau élevé.

Tableau 3 : Prix moyen total de l'eau et de l'assainissement collectif sur le bassin

En €/m ³ et en part dans la facture	Seudre		Adour-Garonne	
Eau potable (HT)	1,60	37%	1,46	40%
Assainissement collectif (HT)	2,04	47%	1,56	43%
Redevances et Taxes	0,66	15%	0,61	17%
TOTAL	4,29		3,63	

Plusieurs facteurs peuvent influencer le prix de l'eau et expliquer les variations observées d'une commune à une autre et d'une région à une autre : les facteurs géographiques et environnementaux (qualité de la ressource, type et niveau de traitement, distance d'adduction, topographie), les facteurs techniques (performances des infrastructures), les facteurs sociologiques (consommation moyenne, saisonnalité de la population, typologie de l'habitat), les facteurs de gouvernance (gestion et organisation).

Parmi eux, les facteurs probables expliquant ce prix élevé sont : le dimensionnement des infrastructures pour une population estivale et un réseau particulièrement développé. L'assainissement en zone littorale est également soumis à des normes de rejets plus contraignantes.

Une enquête de l'Agence de l'Eau Seine Normandie auprès des communes touristiques du littoral¹² fait le constat d'un prix de l'eau de 5 à 60% plus élevé sur ces communes que le prix moyen observé sur le reste du bassin et confirme le poids prépondérant du tourisme

¹² Dont la population estivale est au moins multipliée par trois

dans le coût de l'eau domestique. Le différentiel de prix hors taxe observé entre le bassin versant de la Seudre et celui d'Adour-Garonne égal à +17% permettrait ainsi d'approcher le surcoût de l'eau potable imputable au caractère touristique du territoire.

En considérant une consommation moyenne annuelle de 120m³ par foyer et un revenu net moyen de 20 767€ par foyer fiscal¹³ en 2009, le budget relatif à l'eau représente **entre 1,2 et 2,2% du revenu** pour l'usage domestique.

¹³ Revenu net moyen déclaré par foyer fiscal en 2009, Source INSEE sur l'ensemble des communes appartenant tout ou partie au territoire du SAGE Seudre.

Éclairage : Quelques éléments de précision sur les coûts de potabilisation liés aux pollutions agricoles

Le Commissariat général au développement durable a édité en septembre 2011 un rapport sur les « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau »¹⁴. Cette étude s'est notamment attachée à identifier les coûts de dépollution de l'eau vis-à-vis des nitrates et pesticides agricoles accumulés dans les milieux aquatiques. Outre des coûts liés à réduction des pollutions agricoles (dépenses en termes de lutte contre la pollution agricoles, de nettoyage des captages eutrophisés, le déplacement des captages utilisés, de mélange des eaux brutes), des surcoûts dus à des traitements complémentaires sont à considérer dans la facturation de la potabilisation de l'eau. La table ci-dessous rassemble les estimations de coûts de traitement établies à ce jour¹⁵.

Tableau 4: Coûts de potabilisation de l'eau affectée par les pollutions agricoles (Source : étude du CGDD n°52 – synthèse des résultats ACTeon)

	Coûts par volume d'eau à traiter par les installations de potabilisation		Coûts par hectare d'aire d'alimentation de captage d'eau potable cultivé conventionnellement	
	Coût estimé	Ordre de grandeur	Coût estimé	Ordre de grandeur
Traitement des nitrates	0,4 à 0,6 euro / m ³	5% du volume d'eau prélevé annuellement est traité	800 à 2400 euros / ha	Infiltration moyenne annuelle de réalimentation des aquifères comprise entre 1800 et 3000 m ³ par ha d'aire d'alimentation
Traitement des pesticides	0,06 à 0,20 euro / m ³	45% ¹ du volume d'eau prélevé annuellement est traité		
<i>Source, si précisée dans l'étude</i>	<i>Commission eau potable de l'ASTEE Étude AESN (2008)² Étude de la Région IDF et de l'INAPG (2010)</i>	<i>Commission eau potable de l'ASTEE</i>	<i>Étude CGDD n°52</i>	<i>Commission eau potable de l'ASTEE</i>

Les impacts locaux des pollutions agricoles de la ressource et l'estimation des coûts associés sont spécifiques à chaque territoire et demandent une évaluation au cas par cas, mais ces éléments sont éclairants des ordres de grandeurs associés à de tels traitements.

¹⁴ CGDD, « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », collection Études et documents n°52 Septembre 2011

¹⁵ Ces estimations de coûts de traitement sont issues de l'étude du CGDD « Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau », qui se base elle-même sur d'autres études menées en France dans le domaine.

1.4. DE FORTES PRESSIONS FONCIÈRES SUR LES ZONES HUMIDES ET UNE URBANISATION DES SURFACES

Considérant le poids des activités économiques en jeu sur le territoire, les pressions foncières sont fortes et ciblées. Parmi elles, deux zones humides sont principalement concernées : avec d'une part le marais d'Arvert Saint-Augustin qui subit la contrainte foncière de l'extension des Mathes et d'autre part le marais de Dercie situé entre Royan et Saujon qui subit la pression combinée des deux agglomérations.

En parallèle, l'artificialisation des sols réduit le temps de réponse des eaux pluviales. Les agriculteurs rencontrés sur les marais d'Arvert estiment que le temps de réponse à été réduit par un facteur 8 sur les 20 dernières années. Cette appréciation nécessite toutefois d'être étayée par une étude hydrologique. Le manque de connaissance à ce sujet ne permet pas en effet de comprendre le surcoût de fonctionnement des marais doux imputable à l'urbanisation des versants.

Les montants investis pour la gestion des eaux pluviales peuvent toutefois apporter un éclairage intéressant. La construction de surfaces imperméabilisées s'accompagne de création de bassins de rétention des eaux pluviales. Il s'agit de les récupérer, de les stocker et de les restituer au milieu de manière différée pour éviter la saturation des réseaux d'assainissement ou le débordement des déversoirs d'orages qui pourraient être à l'origine de pics de pollution dans le milieu.

Le coût de la construction de bassin de rétention comprend l'achat des terrains, la création de la retenue, les raccordements, la gestion et l'entretien. A titre d'exemple, les deux bassins créés sur la commune de la Tremblade en 2010 et 2011 ont respectivement coûté 0,76 M€ pour 6 100m³ et 0,61M€ pour 12 600m³.

2. L'AGRICULTURE

Les systèmes de production (végétale et animale) développés par les exploitations agricoles d'un territoire sont le fruit d'une **combinaison de déterminants** : contexte pédoclimatique, infrastructures, historique, main d'œuvre, capital, ressource foncières (Capillon- Manichon, 1988). Par leurs achats et ventes, ces exploitations font vivre un ensemble d'entreprises à l'amont et à l'aval des filières.

Les paragraphes suivants reprennent ce cheminement agronomique pour caractériser le poids socioéconomique de l'usage agricole sur le bassin versant. Après un zoom sur les conditions pédoclimatiques du bassin, justifiant pour partie les assolements et niveaux de rendements, l'équipe de projet s'est attachée à caractériser les **exploitations agricoles** : l'emploi, le chiffre d'affaire, les marges brutes générées. A partir de cette caractérisation des exploitations, **les filières amont et aval ont été « remontées »** afin d'identifier les acteurs majeurs des filières et leur poids économique et social.

L'analyse se base principalement sur les données du recensement agricole **2010** en essayant autant que possible de calculer et d'extraire les résultats (collecte des acteurs aval des filières, CA, emplois) à l'échelle du **périmètre strict du SAGE**.

Enfin pour alimenter les réflexions de la CLE, deux zooms sont proposés sur des enjeux particuliers de la gestion de l'eau pour l'usage agricole : quelle plus-value socioéconomique de **l'irrigation** sur le bassin ? Quel poids socioéconomique des surfaces agricoles en **marais doux** ?¹⁶

¹⁶ Nota bene : Les leviers et résultats de dynamiques passées, actuelles et futures des assolements, cheptels, systèmes de production et filières seront développés plus en détail dans la phase de scénario tendanciel du SAGE. L'objectif étant à ce stade de fournir une photographie aussi fidèle que possible du poids socio-économique actuel des systèmes de productions agricoles du bassin.

2.1. CARACTERISATION ET POIDS SOCIO ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA SEUDRE

Climat et Sol : deux déterminants importants des systèmes de production de la Seudre

L'analyse des données climatiques historiques (Cf. Annexe 1) indique un **déficit hydrique**¹⁷ **moyen de 235 mm**, médian de 228 mm (correspondant à l'année 2010), quinquennal sec de 321 mm (année 2006) et décennal sec de 379 mm (année 2005). Par ailleurs, cette situation semble s'intensifier ; la comparaison des chroniques 1991–2000 et 2001–2010 souligne un **accroissement du déficit hydrique** (une tendance observée sur l'ensemble du bassin Adour–Garonne) **de 15% entre ces deux décennies**.

Le bassin de la Seudre est caractérisé par 4 types de sols principaux (travaux du programme IGCS Poitou–Charentes) aux caractéristiques très différentes, notamment en termes de structure et de réserve utile¹⁸ (Cf. Figure 10), conditionnant les choix d'assolement des exploitants (Cf. Annexe 3 pour les caractéristiques détaillées des sols) avec en particulier une **adaptation des assolements** vers des cultures hivernales (blé, orge, colza).

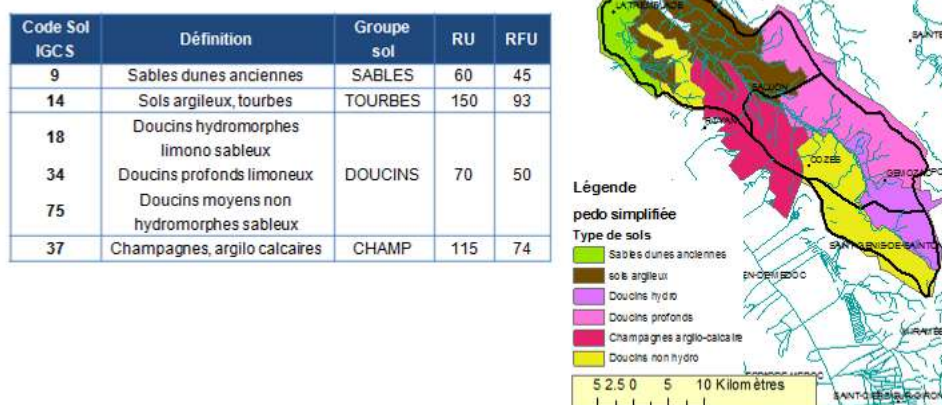


Figure 10 : Pédologie simplifiée du bassin de la Seudre et implications agronomiques

Le déficit climatique estival et l'hétérogénéité des textures et réserves utiles des sols conduit en particulier à une **forte variabilité** (spatiale et interannuelle) **des rendements observés sur les cultures du bassin**¹⁹ (Cf. Tableau 5) qui implique de **fortes variabilités interannuelles des**

¹⁷ Différence entre Évapotranspiration potentielle (ETP) et précipitation (P) entre le 15 juin et le 30 septembre

¹⁸ Réserve Utile (RU) et Facilement Utilisable (RFU).

¹⁹ Ces résultats sont issus de l'étude d'impact de la réforme des volumes prélevables (AEAG, 2011). Ils ont été consolidés par leur confrontation à des simulations agronomiques (modèles LORA d'ARVALIS et PILOTE d'IRSTEA) et des discussions au sein d'un groupe de travail local composé d'agriculteurs et représentants des filières.

résultats économiques des exploitations agricoles du bassin²⁰, mais également des volumes collectés par les organismes stockeurs et transformateurs à l'aval. L'adaptation technique à cette variabilité de production a été et demeure le **recours à l'irrigation** afin de sécuriser les rendements (voir ci-dessous « la plus-value de l'irrigation »).

Tableau 5 : Variabilité des rendements des principales cultures du bassin de la Seudre selon le type de sol (groies ou sable) et les conditions climatiques (en quintaux/ha)

	Année climatique médiane	Année quinquennale humide	Année quinquennale sèche
Blé tendre	55	65	45
Maïs grain SABLE	50	90	40
Maïs grain GROIES	42	80	30
Maïs fourrage SABLE	85	153	68
Maïs fourrage GROIES	72	136	51
Orge hiver	65	75	50
Blé dur	50	62	42
Colza	27	27	27
Tournesol	25	30	20

La Ferme « Seudre » en 2010²¹

Exploitations, surface agricoles utiles et assolement

En 2010, le périmètre strict du SAGE compte environ **800 exploitations** (1 327 possèdent leur siège dans les 67 communes comprises en totalité ou partie dans le périmètre du SAGE) C'est **26 % de moins qu'en 2000, avec la disparition de 275 exploitations en 10 ans**. Cette baisse du nombre d'exploitations, accompagnée de restructurations et d'agrandissements (hausse de 26% de la SAU moyenne) et qui correspond aux évolutions nationales sur la même période, est **plus marquée sur le secteur aval (-30%)** que l'amont (-17%), notamment du fait d'une disparition accrue des exploitations d'élevage prédominantes à l'aval.

²⁰ Les évolutions interannuelles des marchés et les réformes des aides de la PAC sont d'autres leviers majeurs qui expliquent les avantages comparatifs de certaines productions ou pratiques ainsi qu'une variabilité importante des résultats économiques des exploitations agricoles.

²¹ Les données sont issues d'une requête réalisée par la DRAAF Poitou-Charentes à partir du RGA 2010. Pour des raisons de secrets statistiques, l'agrégation a été réalisée à 3 échelles géographiques (amont, médiane, aval) correspondant au découpage d'attribution des volumes prélevables en considérant les exploitations dont le siège est situé dans la commune comprise en totalité ou pour partie dans le périmètre d'agrégation. Cette méthode conduit à surestimer les superficies du bassin hydrographique d'environ 38%. Par la suite, nous nommerons périmètre « strict », le périmètre hydrographique du SAGE et périmètre « élargi », le périmètre calé sur les limites communales, les valeurs ayant été ramenées à l'échelle du périmètre strict en appliquant le ratio de 38%.

		Amont	Moyen	Aval	Total
Nombre d'exploitations	2000	235	433	409	1076
	2010	194	321	286	801
	Évolution	-17%	-26%	-30%	-26%

Figure 11 : Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 sur les 3 secteurs géographiques du périmètre strict du SAGE

Ces exploitations couvrent une SAU totale de **43 100 hectares** dont **6 850 ha irrigués**. L'assolement est constitué pour **moitié de céréales** avec une répartition relativement égale entre **maïs grain et semences, blé tendre d'hiver, et autres céréales** (dominées par l'orge). Les **surfaces toujours en herbe** dominent sur le secteur aval et représentent 20% de la SAU. Le reste de la SAU est dominé par les oléoprotéagineux (dont 17% de tournesol) et la vigne 9% (principalement sur les secteurs médian et amont)²².

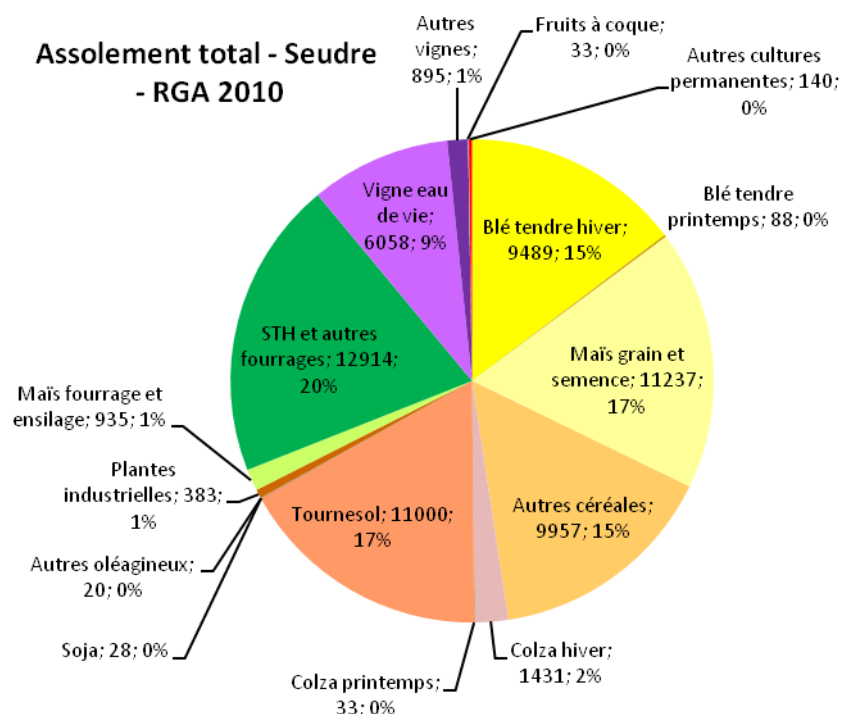
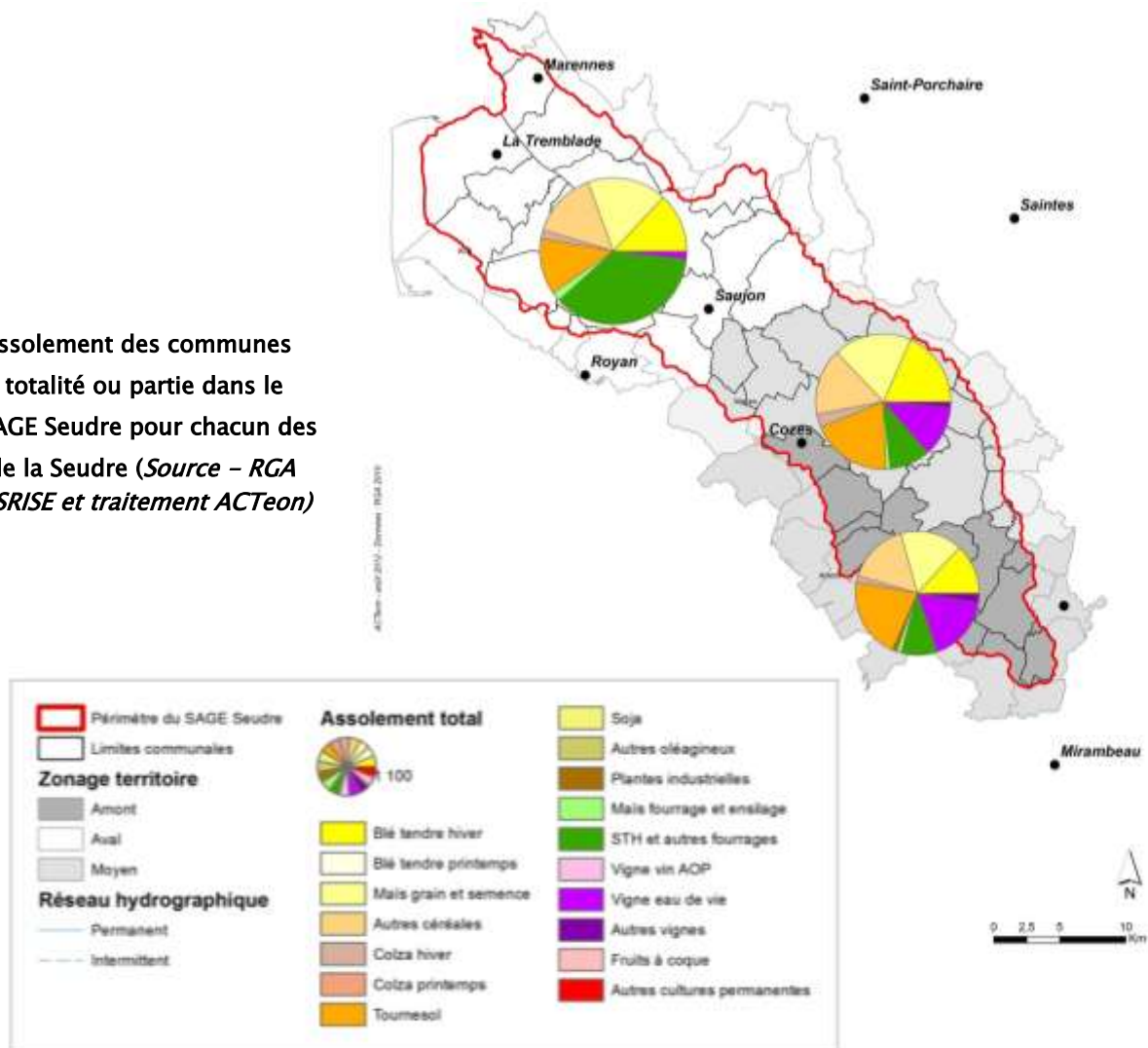


Figure 12 : Assolement total sur le bassin Seudre en 2010, surfaces absolues en hectares et relative dans la sole du bassin Seudre élargi (Source - RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon)

²² Le traitement SIG du registre parcellaire graphique permet de distinguer le détail des assolements des ilots déclarés à la PAC en 2009 situés sur le périmètre strict du SAGE, ces éléments étant présentés dans l'Annexe 4.

Figure 13 : Assolement des communes comprise en totalité ou partie dans le périmètre du SAGE Seudre pour chacun des sous bassin de la Seudre (Source – RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon)



Les productions animales

Même si la majorité des exploitations du bassin était autrefois basée sur des systèmes de polyculture-élevage, elles sont aujourd'hui spécialisées avec une dominance des **systèmes bovins laitiers et allaitants** pour l'élevage. Le tableau suivant détaille le cheptel présent en 2010 soulignant la dominance des exploitations d'élevage sur la zone aval.

Tableau 6: Cheptel des exploitations de la Seudre en 2010 (Source – RGA 2010 – traitement ACTeon)

		Amont	Moyen	Aval	Total
Bovins lait	Nb exploitation	7	4	17	29
	Cheptel (Têtes)	247	187	599	1 032
Bovins viande	Nb exploitation	14	28	70	111
	Cheptel (Têtes)	276	579	2 317	3 172
Caprins	Nb exploitation	0	4	7	11
	Cheptel (Têtes)	0	199	120	319
Ovins	Nb exploitation	8	11	13	31
	Cheptel (Têtes)	255	352	275	881
Porcins	Nb exploitation	0	3	5	8
	Cheptel (Têtes)	0	55	9	64
Volailles	Nb exploitation	3	0	7	10
	Nb de places poules	12 356	0	4 679	17 035

Les exploitations d'élevage sont actuellement confrontées à de grands enjeux de restructuration et d'agrandissement de par les nombreuses contraintes qui pèsent sur le secteur : prix de vente de la viande et du lait relativement bas, restructuration des filières aval, pénibilité du travail d'astreinte, difficulté d'embauche de main-d'œuvre salariée, hausse des coûts d'alimentation, avantage comparatif (économique et qualité de vie) des systèmes de grandes cultures, etc.

Une typologie des exploitations agricoles de la Seudre

Pour caractériser les systèmes de productions agricoles de la Seudre et analyser leurs évolutions, une typologie d'exploitations caractéristiques du bassin de la Seudre, basée sur l'orientation technico-économique principale de l'exploitation et l'importance de l'irrigation dans la SAU, a été élaborée et conduit à la distribution suivante d'exploitations sur le bassin selon les cas types identifiés²³.

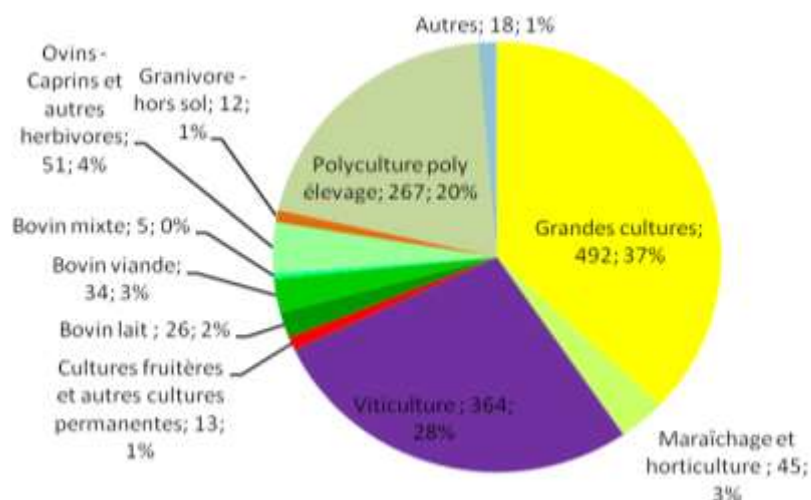


Figure 14 : Typologie des exploitations agricoles du bassin de la Seudre (Source - RGA 2010 requête *SRISE et traitement ACTeon*)

La comparaison des résultats de la même typologie appliquée aux recensements agricoles de 2000 et de 2010 (voir figure ci-dessous) souligne la **forte baisse du nombre d'exploitations d'élevage laitier (-81%), de viticulture (-76%)** et des autres formes d'élevage et cultures spéciales dans une moindre mesure. **Le nombre d'exploitations céréalières se maintient sur cette période.**

²³ La typologie réalisée est détaillée en Annexe 7

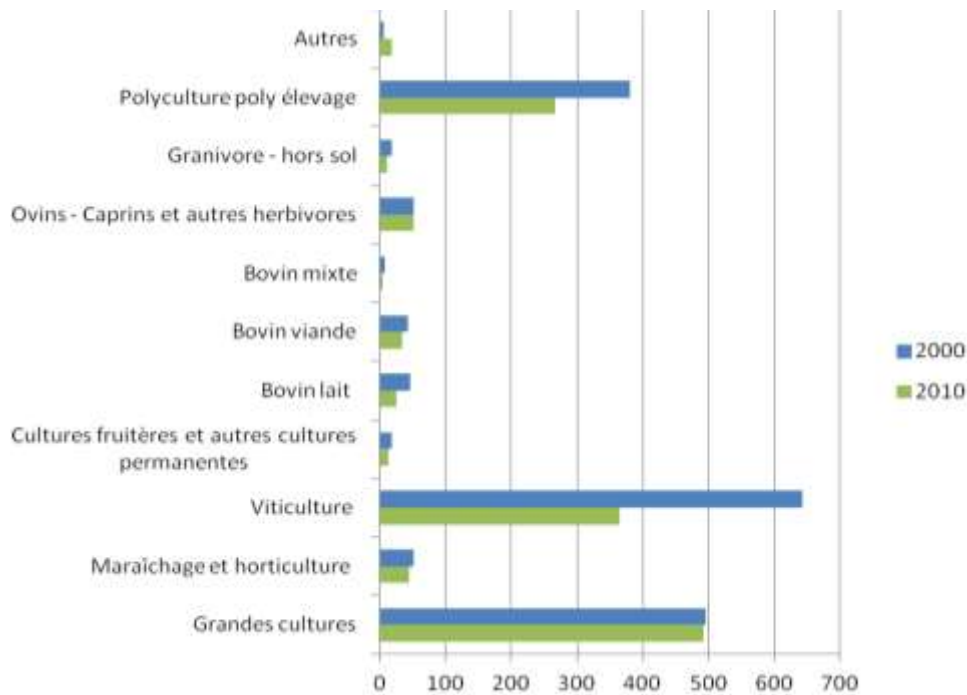


Figure 15 : Évolution du nombre d'exploitations par cas types entre 2000 et 2010 (Source - RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon)

La disparition d'exploitations viticoles s'est accompagnée d'une baisse dans une moindre ampleur des superficies en vignes (-16%) traduisant la spécialisation et **l'agrandissement progressif des structures**. En ce qui concerne **l'élevage laitier**, la disparition des exploitations est du même ordre de grandeur que celle des cheptels (-41%) traduisant un agrandissement limité des structures entre 2000 et 2010. **L'accroissement des cheptels se fait plus sentir sur les exploitations allaitantes** dont le nombre de têtes est relativement stable alors qu'environ ¼ des exploitations a disparu. Le secteur de la **céréaliculture**, quand à lui, **se maintient** aussi bien en ce qui concerne le nombre d'exploitations que la surface totale en céréales.

Importance socioéconomique de l'agriculture de la Seudre

L'emploi direct généré par les exploitations

En 2010, les exploitations du bassin (« strict ») employaient environ **1 200 UTA (Unités de Travail Annuel) dont 250 salariés**. Comme le nombre d'exploitations, les emplois totaux ont baissé de 28% sur la dernière décennie, mais avec une **diminution moindre pour les emplois salariés (-6%)**. L'agrandissement des exploitations s'accompagne en effet d'un recours accru au salariat par le chef d'exploitation. Le nombre de salariés diminue néanmoins de manière plus forte en zone aval (-18%), conséquence du déclin de l'élevage.

Tableau 7 : Emplois agricoles et évolution 2000–2010 (Source – RGA requête SRISE et traitement ACTeon)

		Amont	Moyen	Aval	Total
Nombre d'emplois totaux	2000	352	790	471	1612
	2010	290	515	362	1167
	Évolution	-18%	-35%	-23%	-28%
Nombre de salariés permanents	2000	59	115	92	267
	2010	59	115	76	250
	Évolution	0%	0%	-18%	-6%

Les trois quarts des emplois agricoles sont concentrés au niveau de deux systèmes de production : les **systèmes céréaliers de grandes cultures** (36% des unités de travail annuelles totales, chef d'exploitation et salariés compris) et les **exploitations viticoles** (40% des UTA totales). Les systèmes d'élevages représentent 13% des emplois.

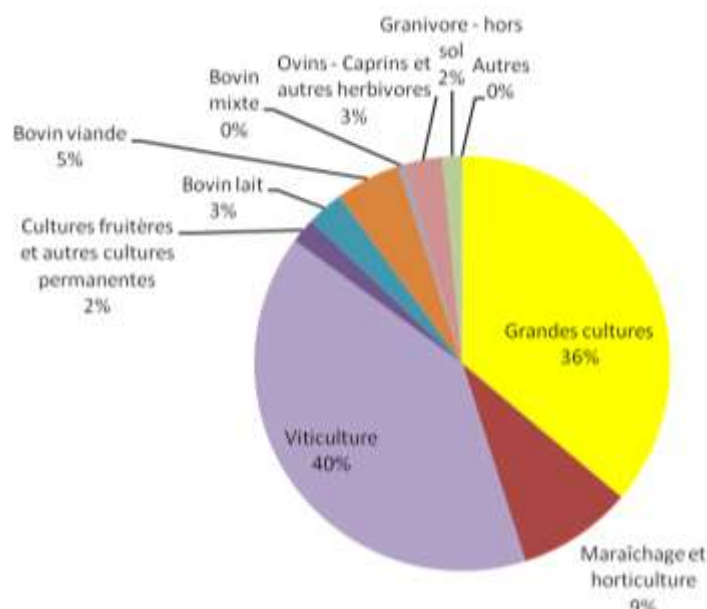


Figure 16 : Distribution des emplois agricoles de productions par cas types sur le bassin strict du SAGE (Source : RGA 2010)

La combinaison des assolements et cheptels issus du RGA 2010 avec des niveaux moyens de production (rendements, volume de lait par vache, taux de prolificité des mères, ...) permet de reconstituer des estimations des volumes de céréales et oléoprotéagineux, des volumes de lait, et des têtes de cheptel produits par le bassin et collectés par les filières aval. Les prix moyens de vente des productions (Cf. Annexe 6) permettent d'estimer la valeur totale des productions, à laquelle s'ajoutent les aides PAC pour s'approcher du chiffre d'affaires total

des exploitations du bassin (voir Annexe 9)²⁴. Le bassin de la Seudre produit en année climatique moyenne environ :

- **160 000 t de céréales et oléoprotéagineux** dont principalement 62 000 t de Maïs, 32 000 t de blé, 40 000 t d'orge et 16 000 t de tournesol ;
- **8 millions de litres** de lait ;
- **2 150 broutards allaitants, 1250 vaches de réformes** (laitières et allaitantes) ;
- **370 000 hectolitres de vin (Cognac et Pineau des Charentes)** ;
- Ainsi qu'une diversité d'autres productions de moindre tonnages (tabac, cultures spéciales...).

La valeur totale des productions agricoles du bassin avoisine les **54 M€ par an** répartis pour **47% aux grandes cultures, 38% à la viticulture et 11% à l'élevage**. En y ajoutant les **10 M€/an d'aides PAC** touchés par les exploitations, le **chiffre d'affaires total annuel des exploitations** du bassin est d'environ **64 M€** (voir tableau en Annexe 9).

2.2. ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DES FILIERES AGRICOLES AMONT ET AVAL

Les exploitations agricoles (végétales et animales) mobilisent une quantité importante d'**intrants et de services** : engrais, semences, phytosanitaires, matériel, conseil technique, gestion... Leurs productions – estimées dans le chapitre précédent – alimentent les filières aval de **collecte, stockage, et transformation**. Ce sont ainsi un nombre important d'organismes agricoles de tailles variables qui est associé aux exploitations agricoles de la Seudre : concessionnaires de matériel, coopératives, négoce, centres de gestion, Chambre d'Agriculture, industries agroalimentaires, etc.

Les acteurs des filières traitées dans ce paragraphe concernent ainsi les activités suivantes :

- **l'amont de la filière avec**

- l'ensemble de la production et de la distribution des **intrants de l'agriculture** et notamment les semences, les engrais, les phytosanitaires ;
- l'ensemble des **équipements agricoles** entre également dans la filière amont de l'agriculture (tracteurs, équipements de traite, d'irrigation, etc.) ;
- **l'accompagnement** de la production, soit l'ensemble des services associés mais extérieurs aux exploitations (conseils, sous-traitance, etc.) ;

²⁴ De par l'absence de références pour certaines productions (maraîchage notamment), les valeurs totales sont potentiellement sous estimées.

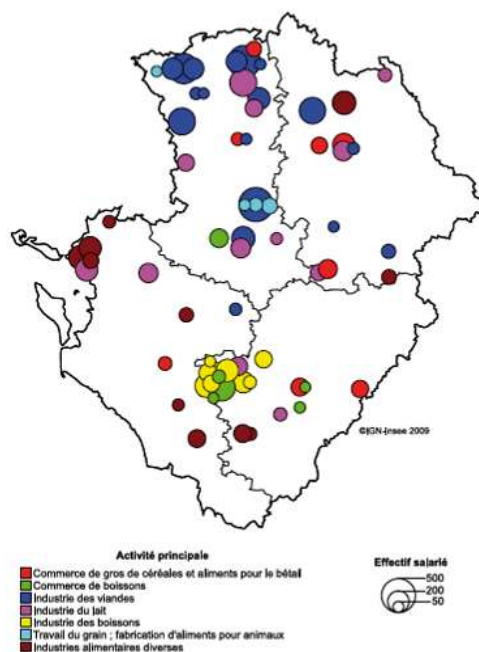
- **l'aval**, pour lequel on peut distinguer :
 - **l'aval direct** correspondant à l'ensemble des étapes de collecte incluant le transport, le stockage éventuellement un premier traitement (par exemple séchage pour le maïs) ;
 - **l'aval de la transformation** que l'on peut assimiler aux industries et groupes coopératifs de transformation agro-alimentaire.

L'analyse des filières agricoles du bassin de la Seudre peut être conduite au travers de deux sources : a) **L'analyse des comptes de l'agriculture de la Région Poitou-Charentes**, qui sont exhaustifs et mis à jour annuellement mais réalisés à une échelle régionale ; b) l'analyse des **charges opérationnelles et fixes d'exploitation** (coûts en intrants, matériel, énergie, conseil etc.) que l'agriculteur paye aux acteurs amonts (coopératives, négoce, distributeur de matériel, centre de gestion etc.) et des **produits des ventes** de l'exploitation (achetés puis transformés par les coopératives, négoce, organismes stockeurs, transporteurs, transformateurs), qui présente l'avantage d'être **adaptée aux tonnages effectivement produits sur la zone** mais qui se limite aux acteurs directs de l'amont ou de l'aval. Ces deux méthodes sont mise en œuvre et comparées au travers de l'analyse présentée ci-dessous.

Caractérisation des filières agricoles et de leurs évolutions récentes.

Le secteur agroalimentaire constitue le premier secteur industriel employeur de la région Poitou-Charentes, avec 1500 établissements dont 140 de plus de 20 salariés et employant les $\frac{3}{4}$ des salariés. Au total environ 15 000 salariés (hors boulangeries – pâtisseries – traiteurs) travaillent dans ces unités soit 18% des salariés de la région (contre 15% au niveau national).

Figure 17 : Localisation des 68 établissements agroalimentaires de plus de 50 salariés en région Poitou Charente : activité principale et effectif
(Source : Agreste – données INSEE 2007)



A l'échelle du territoire Seudre, le poids du secteur agroalimentaire est beaucoup moins marqué. Il sera traité dans le paragraphe 6, page 83.

Zoom sur 3 filières majeures du territoire : viticulture, grande cultures et élevage.

- Une viticulture d'appellation pour un produit de qualité : le cognac

La zone d'appellation contrôlée fixée est composée de différents crus, avec par ordre de qualité :

- La Grande Champagne, le 1^{er} cru du cognac ;
- La Petite Champagne, un cru de très grande finesse ;
- Les Borderies, de maturation plus rapide que les deux premiers ;
- Les Fins Bois qui couvrent la plus grande zone de production ;
- Les Bons Bois, où apparaissent des goûts de terroir ;
- Les Bois Ordinaires, caractérisés par une maturation rapide et des influences océaniques.

L'ensemble du bassin de la Seudre se situe dans la zone d'appellation avec les 3 crus : fins bois, bon bois et bois ordinaires.

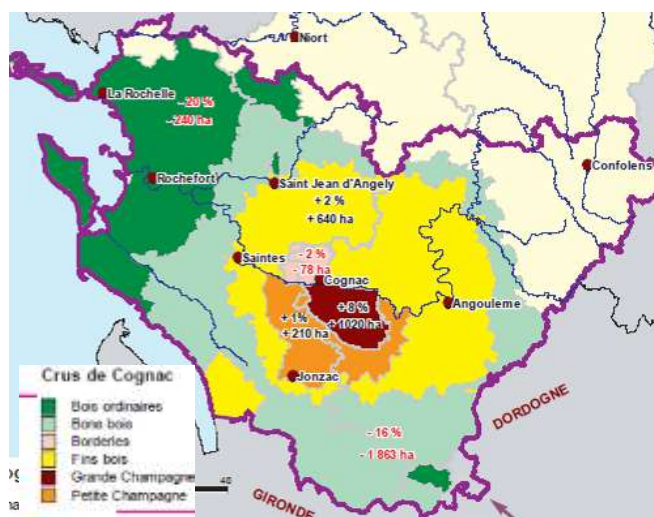


Figure 18 : Répartition des crus de la zone AOC Cognac (Source : Agreste, décret du 16 juin 2011)

La production de Cognac constitue un élément fort dans l'économie du territoire, au sein duquel **630 exploitations** possèdent des vignes, soit près de **40 000 HL de Cognac**. Le secteur viticole fait travailler près de **774 UTA dans les exploitations (RGA 2010)**, auxquels s'ajoutent les emplois indirects. A un emploi agricole dans la filière Cognac correspond **0,29 emplois dans la distillation et le négoce** et **0,32 emplois dans les professions annexes** (verrerie, emballage, transport). De plus, c'est une composante essentielle du tourisme local car les maisons de cognac sont une destination touristique de l'arrière pays.

Les viticulteurs vinifient principalement leur récolte en cave particulière. Plus de 90% de la récolte est vinifiée en chais particuliers, excepté en "Bois ordinaires", cru pour lequel la

vinification se fait en cave coopérative (48 % de la récolte). En " Bons Bois " 16 % de la récolte part sous forme de vendanges fraîches, jus ou moûts. Il s'agit de vins destinés à d'autres débouchés que le Cognac. La commercialisation des eaux-de-vie se réalise essentiellement en vrac pour 82 % des ventes. Les viticulteurs privilégient le négoce et les grossistes pour 97 % des ventes. Au niveau régional, le RCAI (Revenu courant avant imposition) des exploitations viticoles est supérieur à la moyenne régionale, même s'il connaît des fluctuations interannuelles importantes avec **48 100 € en 2010** par exploitant (+46 % par rapport à la moyenne régionale), **29 800 € en 2009** (+110 %) et **50 300 € en 2008** (+83 %)²⁵. Pour l'ensemble de l'appellation Cognac (donc dans un territoire plus large englobant celui du SAGE Seudre), cette filière a généré en 2007 près de 500M€²⁶ de chiffre d'affaires. A l'échelle du territoire Seudre, la valeur de la production est estimée à plus de **20,6 M€/an, soit 43 % de la valeur de la production végétale du territoire.**

Les exportations de cognac, produit phare de la région Poitou-Charentes, ont renoué avec la croissance. Elles ont progressé de 10,7% au cours de la campagne 2009-2010. Le dynamisme de cette filière se traduit dans les prix du **foncier viticole de 4 à 10 fois supérieurs** aux prix des terres labourables avoisinantes.

crus (prix €/ha en 2009)		dominante	min	max
Charente	Grande champagne	35 000	20 000	38 000
	Petite champagne	26 000	19 000	32 000
	Borderies	27 000	18 000	30 000
	Fins Bois	30 000	19 000	38 000
	Bons Bois	15 000	13 000	18 000
Charente-Maritime	Petite Champagne	28 000	22 000	30 000
	Borderies	30 000	24 000	34 000
	Fins Bois	25 000	22 000	30 000
	Bons Bois	15 000	12 000	17 000

Figure 19 : Valeur vénale des vignes en Charente et Charente-Maritime (Source : Enquête valeur vénale des terres viticoles en 2010 – Agreste Poitou-Charentes Octobre 2011)

Cette filière, ayant résisté à la crise économique mondiale, fait cependant face à des incertitudes avec la libéralisation des droits de plantations prévue pour 2015. Cette réforme controversée, par la multiplication des surfaces, pourrait avoir des répercussions très importantes : une dévaluation de la valeur du foncier, une surproduction et par conséquent une dépréciation du produit.

²⁵ Source : les comptes départementaux provisoires 2010, agreste Poitou-Charentes novembre 2011 n°27.

²⁶ Provenant pour 43M€ de la vente de vins destinés à la distillation, pour 70M€ de la vente de Cognac de la récolte précédente, pour 323M€ de la vente de Cognac d'autres récoltes, 14M€ de vente de pineau au négoce, 27M€ de vente directe de pineau, 11M€ de la vente de moûts pour le jus de raisin et 5M€ de moûts pour vinification

- **Une céréaliculture principalement axée autour du maïs irrigué**

Adossé à une production importante qui occupe près de 60 % du territoire régional, le secteur de la production de céréales et d'oléoprotéagineux de la Région Poitou-Charentes emploie 2300 salariés. 4,7 millions de tonnes de céréales sont collectées, soit 8 % de la production nationale et 400 000 tonnes d'oléoprotéagineux (4,5 % de la production nationale). Ce secteur profite des débouchés d'export via le port de La Rochelle-La Pallice. Une partie importante de la production est transformée localement pour l'alimentation des animaux d'élevage. A côté des activités de première transformation (collecte, tri, stockage) assurées par les coopératives (70 %) et par le négoce (30 %), des activités de deuxième transformation se sont développées, telles que les biscuiteries, biscotteries, pâtisseries industrielles, notamment sur des marchés de niche (macarons, broyé du Poitou, ...)

Sur le bassin de la Seudre, les réductions progressives de prélèvements en eau d'irrigation induites par les mesures de restriction ont provoqué une évolution des assolements au profit des céréales d'hivers (blé-orge), du colza et du tournesol. Au total, ce sont environ 160 000 t de céréales et oléoprotéagineux (dont 62 000 t de maïs, 32 000 t de blé, 40 000 t d'orge et 16 000 t de tournesol) qui sont collectées sur le bassin annuellement, représentant environ la moitié de la valeur de la production agricole (soit 26 M€). Au sein des céréales, une filière spécifique de maïs pop-corn, basée sur 2 types variétaux principaux a été développée par la coopérative Charentes Alliance :

- Type butterfly (2000 ha majoritairement hors du bassin de la Seudre). La production est destinée au marché d'exportation nord européen.
- Type mushroom (700 ha). La production est destinée au marché intérieur français et génère une forte valeur ajoutée pour une filiale de Charentes Alliance (Sphère production).

Les variétés mushroom sont, pour un fort pourcentage, cultivées au sud ouest de la zone de chalandise de Charente Alliance (bassin de la Seudre) en raison de sommes de températures plus élevées qu'ailleurs qui permettent l'obtention d'une meilleure qualité et un meilleur taux d'expansion lors du « popage ».

- **Un élevage bovin en déclin**

La Charente-Maritime est le département le moins tourné vers l'élevage au sein de la région Poitou-Charentes (environ 10% des primes animales). Le **secteur animal est en recul dans le département et représente 11% de la valeur de la production départementale**. Le bassin de la Seudre ne compte pas d'abattoir.

En moyenne le bassin produit chaque année **2 050 broutards, 1 250 vaches de réformes (laitière et allaitante) et 650 veaux**. Et environ **8 Millions de litres** sont collectés chaque

année pour un cheptel de **1 050 vaches laitières** (moyenne : 7 500L/vache²⁷). Deux acteurs clés sont présents sur ces deux filières d'élevage tel qu'indiqué dans le tableau 10.

Tableau 8: Caractéristiques des deux principaux acteurs des filières d'élevage du bassin

Filière	Principaux acteurs et caractéristiques
Lait	GLAC est devenu TERRA LACTA en 2012, c'est l'unique groupe laitier intervenant sur le territoire. Il possède plusieurs usines de transformation. Les deux plus proches du territoire sont localisées à Surgères en Charente-Maritime (production de beurre) et à Chaux en Charente (production de crème et de lait frais et UHT). Une troisième unité plus proche située à Chadenac (17) a fermé en 2011. Elle employait 47 personnes et produisait du fromage de vache. Le groupe GLAC a collecté en 2009 127 millions de litres, soit une diminution de 4,1% par rapport à 2008. Le groupe rayonne sur 22 départements, il compte plus de 1200 salariés et pèse plus de 620 M€ de chiffre d'affaires.
Viande	CORALI : Coopérative Agricole Régionale Atlantique Limousin En 2011 commercialisation de 33 631 bovins avec un chiffre d'affaires de 32,4M€. La marge dégagée est de 2M€ pour un résultat net de 52 146€.

- **Une agriculture biologique et des circuits courts qui se développent**

En 2010, on comptait 28 agriculteurs en agriculture biologique sur le territoire (11 en amont, 13 en Seudre moyenne et 4 en Seudre aval). De plus, 37 agriculteurs ont renseigné au RGA 2010 qu'ils envisageaient une conversion dans les prochaines années. Les productions correspondantes sont très diversifiées à l'image de l'agriculture conventionnelle du territoire.

Synthèse du poids socio-économique des filières agricoles

Le poids socio-économique des filières précédemment développées a été estimé au travers :

- **De ratio d'emploi directs/indirects** dans les filières amont et aval en fonction de l'emploi dans les exploitations²⁸ ;
- **Des charges opérationnelles et de structures** des exploitations disponibles au travers des « analyses de groupes » départementales et locales²⁹.

²⁷ Cette lactation moyenne est relativement plus élevée que la moyenne régionale (7000 L/vache) du fait d'une prédominance de la race Prim'Holstein plus productive dans les troupeaux du bassin.

²⁸ Sources : Compte de l'agriculture, 2011 et Profil socioéconomique des filières agricoles bretonnes, 2011.

²⁹ Ces charges incluent: i) les coûts d'intrants directement liés aux productions (semences, engrais, eau d'irrigation, phytosanitaires, travail à façon, produits vétérinaires...); et ii) les frais d'équipements, bâtiments, conseils,

- La valeur des productions des exploitations alimentant le chiffre d'affaire des acteurs aval direct. Pour les produits non transformés sur place (céréales, oléoprotéagineux), le chiffre d'affaire se rapproche de cette valeur de collecte moyennant une marge pour financer le transport, stockage et export.

Le tableau suivant synthétise les ordres de grandeurs de ces poids socioéconomiques des filières amont et aval de la Seudre.

Tableau 9: Estimation des chiffres d'affaires et emplois générés par les filières amont et aval

		Valeur production des exploitations	Charges opérationnelles	CA Agrofournitures : intrants, énergie, prestations	Charges de structures	CA Agrofournitures : matériel, emprunts...etc.	Emploi CDI filières amont/aval
Unité		k€/an	€/ha	k€/an	€/ha	k€/an	Emplois
Production végétale	Mais	9 958		3 587		2 543	19
	Blé (tendre + dur)	4 762		2 555		2 294	10
	Orge d'hiver sec	5 060	320	1 993	365	2 273	12
	Tournesol	5 160		2 052		2 489	5
	Vigne	20 658	1650	6 197	425	1 596	293
	STH	-	76	653	488	4 186	
	Colza sec	1 043	460	592	365	470	1
	Autres	1339		1680		440	2
Total Productions végétales		47 980		19 309		16 292	341
Productions animales	Bovin lait	2 733					18
	Bovin viande	2443					224
	Autres (ovins porcins, volailles)	497					140
Total Productions animales		5 674					382
Total Productions animales + végétales		53 654		19 309		16 292	723

Ainsi les productions agricoles du bassin génèrent un chiffre d'affaires annuel des filières amont d'environ **35 M€** se répartissant à environ **19 M€** d'agrofournitures (intrants, énergie, prestations, ...) et **16 M€** d'équipements matériels et frais financiers.

Aux 1200 UTA employés directement par les exploitations viennent s'ajouter **environ 720 emplois dans les filières amont et aval** soit un total de près de 2000 emplois agricoles et agroalimentaires.

gestion.... Ces deux valeurs permettent d'estimer ce que les agriculteurs du bassin de la Seudre achètent aux acteurs amont des filières et donc le chiffre d'affaire de ces acteurs amonts, une valeur potentiellement sous-estimée car ne prenant en compte que les acteurs directement en interface avec les agriculteurs

2.3. ÉVALUATION DU POIDS SOCIOÉCONOMIQUE DE L'IRRIGATION

L'irrigation dans la Seudre

En 2010, 466 exploitations irriguaient une superficie totale de 11 060 ha sur les communes comprises en totalité ou partiellement dans le périmètre du SAGE (Périmètre élargi). Le **maïs grain et semence** correspond à **75 % de la sole irriguée** soit 7 880 ha. Le reste se répartit entre les diverses cultures irriguées d'été (Tournesol, plantes industrielles...) ou de printemps (Blé tendre...). Le Registre parcellaire Graphique de 2009 permet de sélectionner que les ilots situés à l'intérieur du bassin hydrographique strict de la Seudre. Il indique une superficie irriguée de 7 800 ha irrigués dont 6 000 ha en maïs.

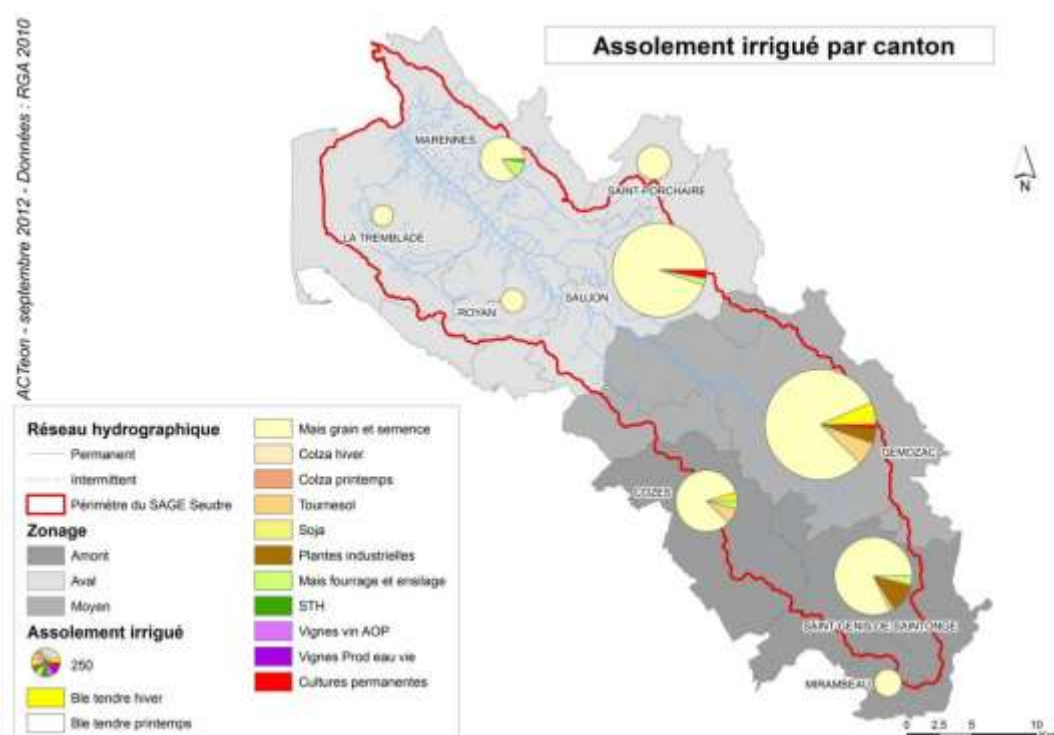


Figure 20 : Carte de la ventilation des surfaces irriguées en 2010 par cantons (Source – RGA 2010 requête SRISE et traitement ACTeon)

Qui irrigue ?

Les données PAC 2008 permettent d'évaluer l'importance de l'irrigation dans les limites de l'Unité de Gestion (UG). Sur cette dernière, 1068 exploitants ont au moins un îlot de parcelles et parmi eux 415 sont irrigants. Sur ce nombre, 325 ont au moins un îlot irrigué dans l'UG et 93 la totalité de leurs parcelles arrosées. Une typologie simplifiée des exploitations irrigantes du bassin a été réalisée en détaillant six cas types, eux-mêmes déclinés selon les caractéristiques de sols : céréaliers, céréaliers spécialisés en irrigation,

céréaliers avec cultures spéciales, viticulteurs, éleveurs bovins lait et éleveurs bovins viande³⁰ (voir tableau ci-dessous).

Tableau 10 : Typologie d'exploitations irrigantes du bassin de la Seudre (2008)

Nom	Effectif	SAU moyenne par exploitation (ha)	Superficie irriguée (en % de la SAU)
Céréaliier	65	81	29%
Céréaliier spécialisé dans l'irrigation	50	73	60%
Viticulteur	101	93	32%
Céréaliier avec cultures spéciales	35	82	41%
Bovin lait	22	200	28%
Bovin viande	18	168	17%

Quelle plus-value de l'irrigation ?

L'irrigation assure à la fois une sécurisation des rendements lors des variations climatiques interannuelle et une hausse générale des niveaux de production.

Le gain du rendement pour le maïs irrigué varie selon les conditions pédologiques et climatiques (Cf. tableau suivant). C'est évidemment lors des années les plus sèches (en 2003, 2005 et 2006 par exemple) et sur sols à faible réserve utile, que l'écart est le plus important, avec plus de **65 q/ha de plus** sur sol sableux. En 2007, les conditions météorologiques particulièrement favorables au maïs cultivé en sec ont limité le gain à **17 q/ha** au bénéfice de l'irrigation. Le gradient est moindre en blé ou l'on observe un gain variant de 12 à 20 q/ha pour un à deux tours d'irrigation de printemps.

³⁰ Le RPG ne permet pas de distinguer les surfaces associées au systèmes d'élevage, le groupe de travail agricole a permis de développer une clé de distinction à partir du ratio Surface Fourragère Principale/Surface Agricole Utile. Pour toutes les exploitations ayant plus de 30 ha de surface fourragères (considérées comme des éleveurs), celles ayant un ratio SFP/SAU>40% ont été considérées comme faisant partie du cas-type « bovin viande ». Les autres font partie du cas-type « bovin lait ».

Tableau 11 : Doses d'irrigation (m³/ha) et rendements (q/ha) des cultures en Seudre (Source : Étude AEAG, 2011)

		Année clim médiane		Année clim humide		Année clim sèche	
		rendement q/ha	dose d'irrigation m ³ /ha	rendement q/ha	dose d'irrigation m ³ /ha	rendement q/ha	dose d'irrigation m ³ /ha
Blé Tendre	sec	55	0	65	0	45	0
	irr	65	250	65	0	65	500
Maïs grain SABLE	sec	50	0	90	0	40	0
	irr	115	1810	125	1485	105	1810
Maïs grain GROIES	sec	42,5	0	80	0	30	0
	irr	95	1375	105	1125	85	1375
Maïs fourrage SABLE	sec	85	0	153	0	68	0
	irr	230	1810	250	1485	210	1810
Maïs fourrage GROIES	sec	72,25	0	136	0	51	0
	irr	190	1375	210	1125	170	1375
Orge hiver	sec	65	0	75	0	50	0
Orge brassicole	irr	63	300	63	0	63	600
Blé Dur	sec	50	0	62	0	42	0
	irr	62	300	62	0	62	600
Colza	sec	27	0	27	0	27	0
Tournesol	sec	25	0	30	0	20	0
	irr	32	460	32	460	25	460
Maïs pop corn	irr	62	1350	70	1350	50	1350
Tabac	irr	30	2060	35	2060	27	2060

L'irrigation permet également d'assurer la **qualité de la production** (taux de protéines, mycotoxine, ...). Cette condition est souvent nécessaire pour la contractualisation pour des cultures spéciales en filières intégrées telles que les semences ou le blé panifiable.

En utilisant une hypothèse de prix moyen du maïs grain de 14 €/q³¹, cette différence de produit brut est de l'ordre de 238 à 490 €/ha selon les années climatiques. Ainsi la pratique de l'irrigation sur la culture de maïs permet de dégager une **marge brute supplémentaire** de l'ordre de **163 à 415 €/ha**. Cette estimation n'est pertinente que lorsque les conditions pédoclimatique permettent de mener une culture de maïs en sec, ce qui est rarement le cas sur les sols de Seudre. Lorsque l'alternative à l'irrigation nécessite un changement de culture (Exemple : passage de maïs irrigué à une rotation Blé Orge Colza) la plus-value de l'irrigation s'accroît (Cf tableau ci-dessous) avec une marge brute supplémentaire de près de **600 €/ha**³².

³¹ Source : Étude volume prélevable AEAG, 2011

³² La perte de marge brute résultant de l'arrêt de l'irrigation d'un hectare de chaque culture a été réalisée lors de l'étude AEAG, 2011 (en moyenne sur une chronique de 10 années – 6 années médianes, 2 sèches et 2 humides – en scénario de prix moyen).

Tableau 12 : Estimation de la plus-value de l'irrigation au travers de la perte de marge brute par hectare désirrigué pour différentes cultures (Source AEAG 2011)

	Perte de marge brute potentielle	
	Hypothèse	€/ha désirrigué
Maïs (grain)	Passage à B/O/C ³³ ou M/T/C ³⁴ en sec	588
Maïs (grain et fourrage)	<u>Grain</u> : passage à B/O/C ou M/T/C en sec <u>Fourrage</u> : basculement compensatoire grain vers fourrage	603
Blé tendre	Passage en sec	136
Blé dur	Passage en sec	163
Orge	Passage en sec	332
Tournesol	Passage en sec	231
Pois	Passage à Colza	10
Maïs semences	Passage à M/T/MD/C	421
Maïs pop corn	Passage à M/T/MD/C	988
Légumes de plein champ	Passage à M/T/MD/C en sec	466
Vergers (kiwi, pomme)	Passage en jachère	7 382
Maraichage (salade, poireau, navet)	Passage à B/T/jachère	16 502

A partir des éléments présentés dans la section 2.3 ci-dessus, et des différences de rendement entre culture irriguée et non-irriguée, on estime à 60 000 t (37 %) la production de céréales et d'oléagineux issues de filières irriguées, générant **10 M€** de valeurs de production sur un total de 48 M€ pour les productions végétales du bassin³⁵. Les surfaces irriguées bénéficient de **1,3 M€ d'aides PAC**, générant un chiffre d'affaire d'environ 6 M€ auprès des agro-fournisseurs (intrants, équipements, services...).

L'importance socio-économique de l'irrigation peut également être obtenue en comparant la valeur économique de l'irrigation aux productions et chiffres d'affaires de systèmes de productions alternatifs en sec. Cette méthode (voir tableau ci-dessous) permet d'évaluer la plus-value de l'irrigation sur le bassin à **31 000 t de céréales supplémentaires, 6 M€/an de chiffre d'affaires supplémentaire au sein des exploitations**, et un peu plus de **2 M€/an générés au sein des acteurs amont** (agrofournitures, intrants, équipements...). Cette estimation ne prend cependant pas en compte l'impact sur la productivité des élevages, ni d'effets seuils potentiels (par exemple, perte de revenu de l'exploitant au-delà de laquelle il ne peut maintenir son exploitation).

³³ Rotation Blé-Orge-Colza

³⁴ Rotation Maïs-Tournesol-Colza

³⁵ Ces valeurs ne prennent en compte que les productions végétales, certaines servant aux productions animales (Maïs ensilage irrigué notamment).

Tableau 13: Estimation de la plus-value économique de l'irrigation sur le périmètre du SAGE

	Surface périmètre strict	Tonnage	Valeur production des exploitations	CA Agrofournitures : intrants, énergie, prestations	CA Agrofournitures : matériel, emprunts...etc.	montant total aides PAC (découplage total 2012)	chiffre d'affaire total des exploitations (Valeur production + aides PAC)
<i>Unité</i>	<i>ha</i>	<i>t</i>	<i>k€/an</i>	<i>k€/an</i>	<i>k€/an</i>	<i>k€/an</i>	<i>k€/an</i>
Total Productions végétales - irrigué + non irrigué	40 881	161 678	47 980	19 309	16 292	9 038	57 018
Productions végétales irriguées - Périmètre strict	5 905	58 647	10 258	4 270	2 197	1 326	11 584
Total Productions végétales - Transfert irrigué ⇒ non irrigué	40 881	130 324	42 152	17 076	16 270	9 038	51 190
Plus-value de l'irrigation	- 0	31 354	5 828	2 233	22	- 0	5 828

Prix de l'eau agricole

En agriculture, il convient de parler davantage du coût de l'eau plutôt que de son prix. Ainsi il n'existe pas sur le territoire de « service » assurant l'extraction et l'adduction de la ressource jusqu'aux utilisateurs agricoles. C'est donc ces derniers qui extraient et l'acheminent l'eau à leurs frais car l'organisation est essentiellement en réseau individuel sur le territoire. Les prélèvements agricoles sont également soumis à redevance par l'Agence de l'eau.

Parmi les coûts liés à l'utilisation de la ressource pour l'irrigation, on compte ainsi des dépenses monétaires (redevance³⁶, investissements et entretiens des forages - pompes - canalisations - enrouleurs) et non monétaires (temps de travail). Ce coût est très variable selon le type d'installations (profondeur de forage, distance du raccordement électrique, coût des équipements selon les options, etc.).

Tableau 14 : Coût de l'eau d'irrigation en Poitou-Charentes et en France - Charges variables (Source : Agreste Primeur numéro 194 - mars 2007 - données RICA)

		Poitou-Charentes	France
Échantillon (nombre d'exploitations)		63	445
Coût d'irrigation	Eau (€/ha irr)	31	66
	Électricité (€/ha irr)	59	74

³⁶ La redevance prélèvements agricoles est de 1,08 centimes d'euros par m³ pour le territoire en 2012 (montant Adour-Garonne, ZRE)

Les données RICA sur 63 exploitations régionales font état d'un coût de l'eau régionale moyen de l'ordre de **90 €/hectare irrigué** pour les charges variables (en considérant un apport de 2 000 m³ par hectare cela correspond à un coût de 0,045€/m³). Les charges fixes sont de l'ordre de **188 €/ha**³⁷. Pour un enrouleur, la technique d'irrigation la plus répandue sur le territoire, le coût correspond à **42 €/ha**. En prenant en compte le coût de la main-d'œuvre, on estime ainsi le coût de l'eau d'irrigation à **320 €/ha irrigué** soit environ **21% de la marge brute moyenne** régionale des cultures irriguées (1 410€/ha – moyenne RICA 2005–2007).

2.4. LA GESTION DES SURFACES AGRICOLES EN MARAIS DOUX

La **gestion des niveaux d'eau des marais doux estuariens** (Arvert, Saint Augustin, La Tremblade, Saujon–Saint Sulpice, Dercie–la Pallud) **et des marais alluviaux du lit majeur de la Seudre continentale** représente un deuxième enjeu de gestion quantitative de l'eau sur le bassin de la Seudre.

Sur le **secteur estuarien**, il s'agit de concilier en particulier :

- **Les exigences de l'agro-pastoralisme et des cultures** nécessitant une régulation des niveaux d'eau en fonction d'une part des besoins des végétaux et d'autre part, de l'accueil des bêtes dans les parcelles. L'excès ou le manque d'eau provoquent respectivement une asphyxie racinaire ou un stress hydrique nuisible aussi bien aux prairies qu'aux cultures sarclées. Les cultures sont majoritairement des cultures de printemps (orge, maïs, tournesol, cultures fourragères), hormis quelques « mottes » plus hautes ou parcelles en bordure de marais pouvant accueillir des cultures d'hiver (blé, orge d'hiver). Les besoins des cultures induisent un abaissement des niveaux en mars–avril pour permettre les semis, puis une remontée pour garantir la subirrigation. Toutefois, un niveau piézométrique trop haut peut entraîner une dégradation des prairies par le piétinement des bovins (maintien à environ 20 cm sous la surface du sol). Les niveaux sont enfin abaissés pour permettre l'entrée dans les champs pour les récoltes en septembre–octobre. La terre est travaillée (labour + herse) en octobre, les animaux sortis des pâturages avant la remontée des niveaux d'eau en novembre ;
- **Les besoins de l'affinage des huîtres dans les claires à l'aval des exutoires des marais doux estuariens.** L'alimentation des établissements ostréicoles en eau salée dépend de l'équilibre entre l'écoulement de l'eau douce en provenance des marais et des eaux salées venant de la marée. La période « novembre – décembre » correspond à la période centrale d'affinage avant commercialisation. D'éventuelles baisses subites de la salinité

³⁷ Source : étude Arvalis.

dues à une forte pluviométrie et l'évacuation importante des eaux des marais amont peuvent induire une mortalité du cheptel d'huîtres par choc osmotique et par corollaire des pertes économiques (Voir chapitre « usage ostréicole »).

Sur le **bassin continental**, l'enjeu de gestion de la zone humide alluviale du lit majeur de la Seudre repose sur la conciliation entre des exigences agro-pastorales similaires à celles énoncées ci-dessus et le maintien des fonctionnalités des marais du cours moyen du fleuve. Ces derniers assurent entre autres une fonction de soutien d'étiage participant en période de basses eaux au maintien du caractère estuarien de la Seudre aval.

Les niveaux d'eau dans les marais doux sont gérés depuis des décennies au travers d'ouvrages de régulation de plan d'eau : station de pompage (cas des marais d'Arvert – Saint-Augustin) ou écluse et écoulement naturel calé sur le cycle des marées (autres marais). **Les équilibres passés** entre usages urbains, agricoles et ostréicoles à l'aval des marais **ont progressivement évolué** avec :

- Une **accélération des flux de ruissellement du fait de l'imperméabilisation des versants**, nécessitant des capacités d'évacuation plus importantes des eaux pour éviter la submersion des marais doux ;
- Une **augmentation des densités et stocks d'huîtres** entreposées dans les claires sur la période « novembre – décembre » avant la période majeure de commercialisation, induisant un risque économique plus fort en cas de chute de la salinité ;
- Une tendance à **l'endiguement des claires** proches des chenaux d'évacuation des marais pour réduire cette exposition au risque ;
- Une **mise en culture des zones basses** des marais, induisant des besoins d'abaissement des niveaux d'eau en avril et en octobre pour les semis et les récoltes ;
- Une **automatisation de certains ouvrages de gestion des exutoires de marais et signature de protocoles** de gestion : station de pompage de Chalezac sur le marais de d'Arvert-Saint Augustin et protocole de 1994, vanne du petit pont de Besse et vanne du port et ouverture automatisée par un mécanisme indexé sur les marées pour les marais de la Tremblade, écluses du pont de Groleau et du Moulin d'Eau pour les marais de Saujon – Saint Sulpice (absence de protocole de gestion), écluse de Dercie la Pallud pour le marais de Dercie la Pallud.

Le tableau suivant synthétise les enjeux agricoles associés aux marais doux et les leviers actuels de gestion des niveaux.

Marais	Exutoire	Vannage	Protocole éventuel	gestionnaire hydraulique	SAU du marais	Orientation dominante
Marais d'Arvert - Saint Augustin	Chenal de la Poterie	Station de pompage de Chalézac	<u>protocole de 1994 :</u> Oct-Nov : vidange maximale des fossés Déc : pompage réduits - limitation des risques de dessalure Janvier : vidange des eaux accumulées en décembre Reste de l'année : niveau optimum pour le pâturage, les cultures et les pratiques	ASF d'Arvert (870 ha) et Saint Augustin (930ha)	1710	Prairie - élevage
Marais de la Tremblade	Chenal de l'Atelier	Vanne du petit pont de Besse et Vanne du port	protocole et manœuvre automatisée calée sur les horaires de marées	ASCO des marais de la Tremblade et Commune de la Tremblade (891 ha)	370	Prairie - élevage
Marais de Saujon Saint Sulpice	Le Riveau	Vanne du pont de Groleau et du moulin d'eau	pas de protocole	ASA de Saujon-Saint Sulpice (910 ha)	800	Cultures
Marais de Dercie la Pallud	Canal de Dercie la Pallud	Écluse de Dercie	pas de protocole	ASA de Dercie - la Pallud (1089 ha)	900	Prairie - élevages
Marais alluviaux de la Seudre continentale	Estuaire de la Seudre	14 ouvrages dont l'écluse de Ribérou	Pas de protocole	ASF des Marais de la Haute-Seudre (1451 ha)	1730	Cultures, Prairies-élevage

NB : La valeur donnée dans la colonne SAU du marais peut être supérieure à la superficie de l'association syndicale de propriétaires. Cet écart est dû aux parcelles situées en limite du périmètre.

Les valeurs moyennes de rendements, de charges opérationnelles et de structures, de DPU, etc. appliquées aux assolements des 5 marais principaux permettent d'estimer la valeur économique générée par l'activité agricole des marais doux (voir Annexe 10). La production de céréales et d'oléoprotéagineux de ces marais est estimée à **24 300 t/an**. Et la **valeur totale de production agricole est estimée à 7,4 M€/an** dont 60 % pour les productions végétales et 40 % pour les productions animales, les **aides PAC (hors MAEt) se montant à 1,17 M€/an**. Le chiffre d'affaire des agrofournitures associées est estimé à **3,69 M€/an**.

Les marais doux ont un **rôle de sécurisation fourragère des exploitations**. En année climatique sèche, la production fourragère (prairies et maïs ensilage notamment) reste relativement constante sur ces parcelles. Pour les céréaliers, les parcelles en marais présentent une sécurisation de revenu, n'étant pas dépendantes de l'irrigation. On assiste cependant à une relative **déprise des surfaces prairiales en marais doux et alluviaux** du fait de plusieurs facteurs : déclin généralisé de l'élevage bovin, distance des parcelles de marais par rapport aux sièges d'exploitation, surcoût sanitaire en frais vétérinaires pour les bêtes pâturant sur ces parcelles (déparasitages notamment), relations parfois tendues avec les autres usages (chasse notamment).

3. L'OSTREICULTURE

L'ostréiculture est une activité traditionnelle des marais de la Seudre contribuant à l'image et à l'identité du territoire. Occupant près d'un tiers de la superficie des marais, de la commune de l'Eguille au pont de la Seudre, l'ostréiculture du bassin contribue à l'économie locale (employant par exemple 2 salariés par entreprise – ADASEA 17, 2007 ; CRC PC, 2011). À l'échelle nationale, la Seudre couvre un tiers environ de la commercialisation des huîtres françaises (CC Marennes, 2012 ; FranceAgrimer, 2011).

3.1. UNE PRODUCTION D'HUÎTRES AFFINÉES DIVERSIFIÉE

L'activité ostréicole dans les marais de la Seudre est essentiellement une activité d'affinage. En effet 55 % des huîtres vendues sur la Seudre proviennent de parcs situés en dehors du bassin Marennes–Oléron, notamment des élevages de Bretagne favorables à une croissance rapide du coquillage (CC Marennes, 2012).

Les huîtres affinées sur le bassin Marennes–Oléron bénéficient d'une labellisation, gage de qualité de la production³⁸. Les coquillages bénéficiant de l'IGP « huîtres Marennes–Oléron » représentent environ $\frac{2}{3}$ du tonnage issu du bassin.

Sur le périmètre du SAGE Seudre, la production totale d'huîtres marchandes (labellisées et non labellisées) depuis 2010 est de l'ordre de 24 000 à 27 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 90 à 130 millions d'euros (Annexe 11). La surface des claires en Seudre est utilisée essentiellement pour l'affinage des huîtres (91 % de la surface totale), et marginalement pour l'élevage de la « pousse en claire » (9 % – CREA, 2004).

Le tonnage des huîtres commercialisées est en baisse depuis 2011 en conséquence des crises de surmortalité des juvéniles. Cette baisse de tonnage (sur l'ensemble des bassins ostréicoles français) a conduit à une hausse des prix des huîtres à l'expédition, compensant ainsi les pertes de revenu que la surmortalité des juvéniles aurait pu occasionner. L'évolution du tonnage et du prix des huîtres sous Label Rouge, notamment de l'huître « fine de claire verte », illustre cette tendance (+ 5 %/an de chiffre d'affaires en moyenne sur la période 2010–2012).

³⁸ Deux Labels Rouges ont été obtenus pour la « fine de claire verte » et la « pousse en claire » depuis (respectivement) 1989 et 1999. Le bassin Marennes–Oléron bénéficie depuis 2009 de l'Indication Géographique Protégée « Huîtres Marennes–Oléron » pour quatre produits : les huîtres sous Label Rouge et les huîtres « spéciale de claire » et « fine de claire ».

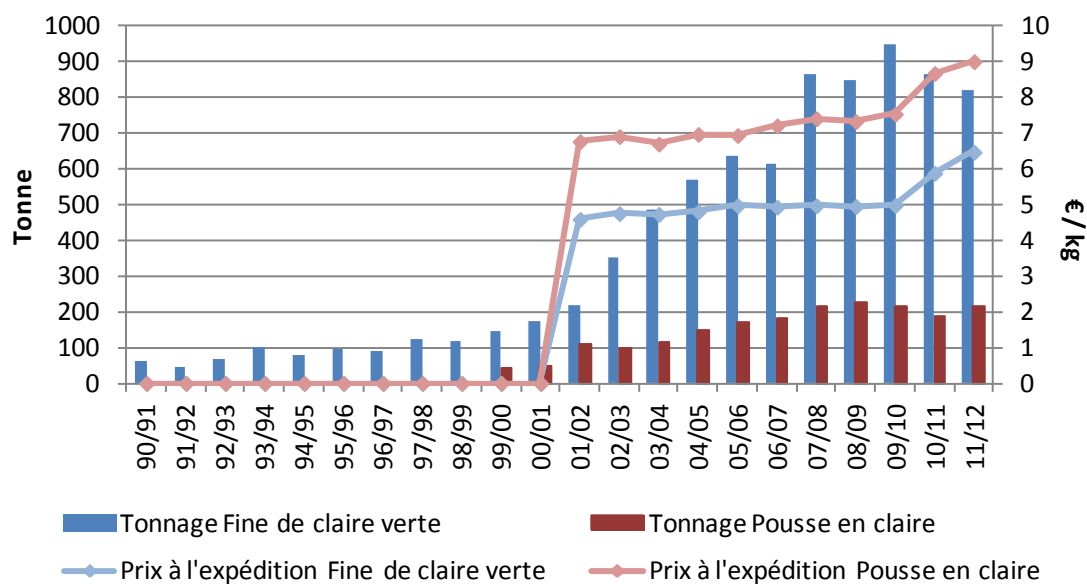


Figure 21 : Évolution du tonnage expédié et du prix à l'expédition de l'huître « fine de claire verte » et de l'huître « pousse en claire » à l'échelle du bassin de Marennes-Oléron (Source : CRC Poitou-Charentes)

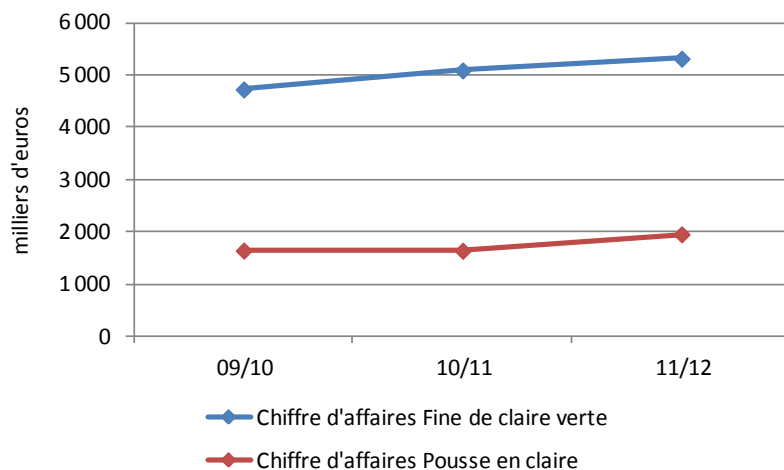


Figure 22 : Évolution du chiffre d'affaires relatif à la commercialisation de l'huître « fine de claire verte » et de l'huître « pousse en claire » à l'échelle du bassin de Marennes-Oléron (Source : CRC Poitou-Charentes)

La production des huîtres sous Label Rouge

La production des huîtres sous Label Rouge est soumise à des contraintes spécifiques.

Tableau 15 : Contraintes de production par catégorie d’huîtres Label Rouge (Source : Groupe Qualité Huîtres Marennes–Oléron)

	Fine de claire verte	Pousse en claire
Élevage	Classe sanitaire B minimum Calibre supérieur à 30 g à la fin de la période	
	2 huîtres/m ² max	En claire 4 mois min Mai à Sept. 5 huîtres/m ² max
Affinage	En claire 3 kg/m ² max 28 jours min Nov. à Mars 60cm d’eau max Salinité 20‰ min	-
Stockage	Maximum 15 jours en période hivernale en dégorgeoir pour purification	

Depuis le début des années 2000, le tonnage des huîtres labellisées « fines de claire verte » et « pousse en claire » a fortement augmenté en comparaison avec le nombre supplémentaire d’adhérents chaque année, traduisant une hausse de production des huîtres sous label rouge par adhérent (Annexe 12).

Les contraintes d’élevage de la pousse en claire limitent les possibilités d’augmentation de la production car celle-ci nécessite davantage de surface en claire que l’activité d’affinage. Un doublement de la production de la « pousse en claire » (soit 200 t supplémentaires) nécessiterait une augmentation de superficie des claires de 83 à 125 hectares sur le bassin de Marennes–Oléron³⁹.

3.2. DES STRATÉGIES PRODUCTIVES EXTRÊMEMENT VARIÉES

En 2011, 486 entreprises ostréicoles étaient installées en Seudre. Du fait de l’activité prépondérante de l’affinage, elles exploitent des surfaces de parcs ostréicoles plus petites (2,5 ha par concessionnaire) que la moyenne nationale et ont des niveaux de production plus faibles⁴⁰ (Girard et al, 2011a). La surface des claires utilisée est de 3 ha en moyenne par entreprise, cette surface varie néanmoins selon la stratégie de production de l’entreprise : entre 0 ha pour des entreprises se consacrant uniquement à l’élevage et plus de 12 ha pour les entreprises se consacrant uniquement à l’expédition (CRC Poitou–Charentes, 2011).

³⁹ La densité effectivement appliquée pour la production de pousse en claire est en moyenne de 2 à 3 huîtres par m² (source : experts Ifremer). Pour un poids moyen de 80 grammes, la production est estimée entre 1,6 et 2,4 tonnes par hectare.

⁴⁰ En tonnage effectivement élevé sur la Seudre (et non en tonnage d’huîtres vendues sur la Seudre).

On compte en moyenne 1,9 salarié par entreprise. La part des salariés non permanents (saisonniers et ponctuels) représente 48 % du total des salariés en équivalent temps plein (CRC Poitou-Charentes, 2011). Les emplois saisonniers et ponctuels se concentrent notamment en fin d'année, durant la période de commercialisation la plus importante pour la filière ostréicole. L'âge moyen du chef d'exploitation est de 44 ans avec un maintien de l'activité au-delà de 55 ans, traduisant une certaine difficulté à transmettre l'activité à une population plus jeune.

La majorité des entreprises (76 %) a une activité d'expédition⁴¹. Il est néanmoins difficile de différencier les entreprises purement d'élevage des entreprises purement d'expédition car les deux activités sont souvent pratiquées conjointement et dans des proportions différentes. Certains établissements en effet réduisent l'élevage pour privilégier l'étape d'affinage et d'expédition (ou inversement) en fonction de la stratégie productive qu'ils ont choisie, ce qui conduit à des transferts relativement importants d'huîtres entre entreprises.

Tableau 16 : Répartition des entreprises d'expédition et d'élevage en Seudre en 2011 (Source : DDTM Charente-Maritime, 2012)

	En nombre	En %
Entreprises ayant une activité d'expédition	374	76 %
Entreprises d'élevage pur	112	24 %
TOTAL	486	100 %

Pour identifier les stratégies productives des entreprises ostréicoles sur son territoire, le Comité Régional de Conchyliculture de Poitou-Charentes a différencié cinq catégories d'entreprises (CRC Poitou-Charentes, 2011) :

- Les **éleveurs « purs »** : ostréiculteurs centrés sur la production (naissain et/ou ½ élevage et/ou élevage) qui vendent l'essentiel de leur production en gros (plus de 75 %) à des courtiers et à des expéditeurs ;
- Les **éleveurs « expéditeurs »** dont l'expédition est effectuée via différents circuits du marché ;
- Les **éleveurs « marchés »** : ostréiculteurs qui produisent et vendent la majeure partie (plus de 70 %) de leurs huîtres marchandes en direct (sur les marchés et dans leur établissement) ;

⁴¹ Une entreprise a une activité d'expédition si elle possède un numéro sanitaire, délivré par les services vétérinaires et permettant la traçabilité des produits commercialisés. Elle est dite d'élevage pure dans le cas contraire.

- Les « **expéditeurs** » : ostréiculteurs qui font plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec la "filiale" : grossistes, poissonniers, grande distribution, export et produisent au moins 30 % de ce qu'ils commercialisent,
- Les **éleveurs « diversifiés »** : éleveurs qui ont diversifié leurs ventes en allant sur les marchés et en vendant à la filiale, sans qu'un mode de commercialisation soit prédominant.

Une catégorie « autres » regroupe des ostréiculteurs atypiques, ayant une forte proportion d'activité commerciale, notamment avec des produits autres que des huîtres. Elle représente 5 % de la population totale.

L'analyse des entreprises ostréicoles à l'échelle du Poitou-Charentes⁴² montre que, bien que la majorité des ostréiculteurs charentais pratique l'ensemble des étapes de production, les stratégies productives sont variées. Ces entreprises se différencient notamment en termes d'allocation des facteurs de production, l'activité d'élevage nécessitant plus de surface, en particulier sur le DPM, et moins de personnel que l'activité d'expédition. Les entreprises se différencient également sur le prix de vente de l'huître : vendue à un stade de développement différent, l'huître est vendue plus chère par un expéditeur (3,48 €/kg) que par un éleveur « pur » (2,11 €/kg).

En tenant compte des coûts de production⁴³, l'activité d'expédition génère des charges importantes notamment en termes d'achats des huîtres. Le coût de cette activité se reflète dans l'excédent brut d'exploitation (EBE)⁴⁴ par salarié. L'activité d'élevage pur génère au final plus de marge par salarié (51k€ d'EBE par salarié) que l'activité d'expédition (22k€ d'EBE par salarié).

⁴² Ces résultats sont issus de l'analyse de l'échantillon du CGO (Comptabilité Gestion Océan) (252 dossiers) incluant l'exercice comptable 2008/2009 (CRC Poitou-Charentes, 2011).

⁴³ Le travail représente le premier poste de charge de l'ensemble des entreprises (excepté pour les entreprises d'expédition dont la charge la plus importante est naturellement l'achat des huîtres) (Girard et al, 2011)

⁴⁴ L'excédent brut d'exploitation est le solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation (Source INSEE)

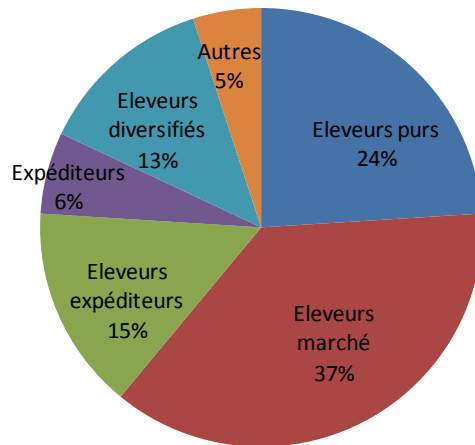


Figure 23 : Répartition des entreprises ostrécoles en fonction de leur stratégie productive, à l'échelle du Poitou-Charentes (Source : CRC PC 2011, données 2009)

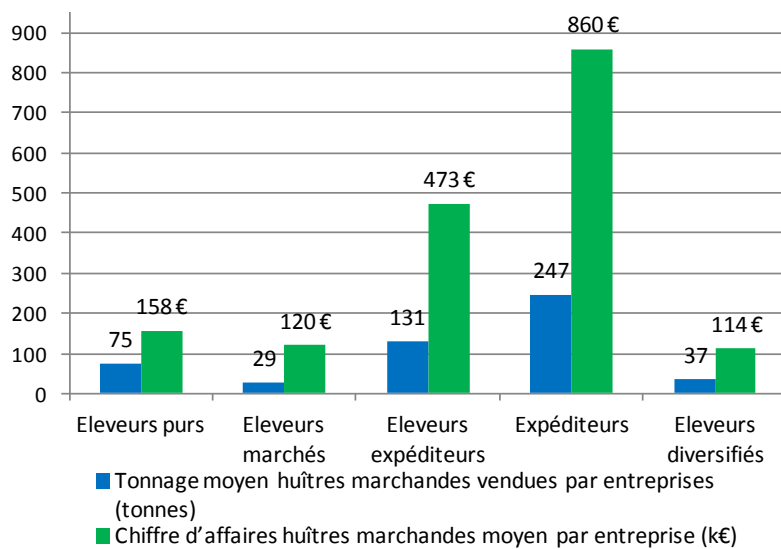


Figure 24 : Tonnage et chiffre d'affaires moyens par catégorie d'entreprise (Source : CRC PC 2011, données 2009)

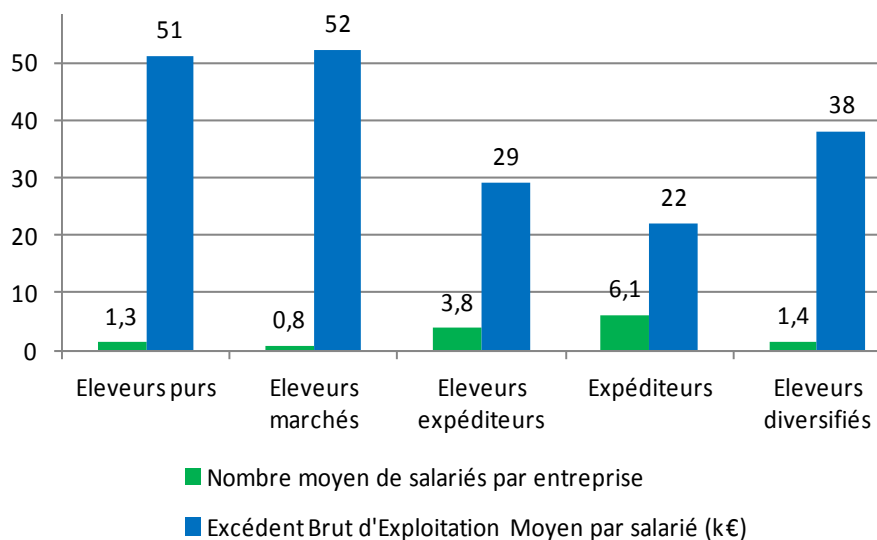


Figure 25 : Nombre de salariés et EBE par salarié moyens par catégorie d'entreprise (Source : CRC PC 2011, données 2009)

La structure des coûts des entreprises ostréicoles par stratégie de production

Le rapport de Girard et al. (2011a) permet de donner une estimation de la structure en coûts des entreprises ostréicoles charentaises, à partir d'un échantillon représentatif de la population totale des entreprises en Charente-Maritime pour l'année 2008–2009⁴⁵.

L'activité d'expédition génère des charges importantes en achat d'huîtres, qui est le premier poste des dépenses pour ces entreprises (60% du total des charges des expéditeurs, environ 30 % du total des charges des éleveurs expéditeurs). Concernant l'activité d'élevage, les entreprises de grande taille sont plus dépendantes des approvisionnements extérieurs (naissains ou huîtres de demi-élevage ou élevage) : le captage de naissains est plus répandu chez les petits éleveurs que chez les gros éleveurs.

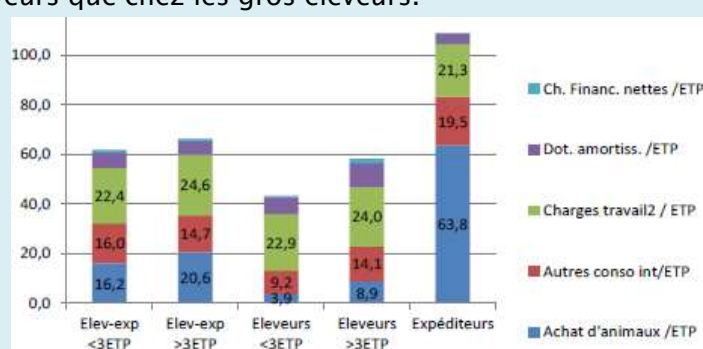


Figure 26 : Répartition des charges des entreprises ostréicoles par principaux postes (k€/ETP) (Source : Girard et al., 2011a)

3.3. COÛTS LIÉS À LA MORTALITÉ DES JUVÉNILES

Jusqu'à 2008, il existait déjà une mortalité importante de juvéniles, estimée entre 40 et 50% (Mille et Lemoine, 2011). Il est difficile d'estimer les causes de ce taux élevé de mortalité sur le bassin. Selon la profession et l'Ifremer, ce taux de mortalité est à mettre en lien avec l'état du milieu et des services rendus par les écosystèmes. L'activité ostréicole se situant à l'interface entre le milieu marin et le milieu terrestre, la qualité (physico-chimique, microbiologique) du milieu de production est sous influence des conditions environnementales estuariennes et des activités anthropiques en amont du bassin de la Sèvre ayant un impact sur la ressource en eau douce.

⁴⁵ Les entreprises sont différenciées selon une typologie identique à celle utilisée par le CRC Poitou-Charentes, excepté :

- un regroupement des éleveurs marché et des éleveurs diversifiés avec les éleveurs expéditeurs,
- la distinction des entreprises d'élevage selon deux classes de taille (moins de 3 ETP et plus de 3 ETP par entreprise)

Depuis 2008, on observe des crises de mortalités sur l'ensemble des bassins ostréicoles français. Entre 2008 et 2010, le taux de mortalité des huîtres de 1^{ère} année a oscillé entre 75 % et 85 % (Mille et Lemoine, 2011). Les résultats obtenus sur les lots analysés durant ces périodes supposent qu'un ou plusieurs agents infectieux, notamment un virus type herpès, ont une action prépondérante sur les surmortalités (Cochennec-Laureau et Baud, 2011). D'autres facteurs peuvent également agir comme facteurs aggravants ou favorisant l'expression des agents infectieux, tels que des facteurs environnementaux (qualité de l'eau douce, ressources trophiques, contaminants chimiques, ...), la génétique et l'immunologie de l'hôte, et les pratiques de production (naissain naturel ou d'écloserie, huîtres diploïdes ou triploïdes).

Cette surmortalité des juvéniles (par rapport aux taux de mortalité déjà élevés avant 2008) engendre des surcoûts de production de par la nécessité d'augmenter la quantité de naissain captée (coûts notamment liés à l'augmentation de main d'œuvre et de coupelles de captage). L'activité de captage naturel⁴⁶ s'est ainsi intensifiée depuis 2008 pour pallier les pertes liées aux crises de mortalité. Pour conserver la même quantité de naissains collectés durant des périodes « normales », un concessionnaire doit donc en moyenne doubler sa surface. En effet, les données d'évolution de mortalité du naissain recueillies par le CREA en Charente montre qu'entre 2000 et 2008 le taux de mortalité moyen des huîtres de 1^{ère} année était de 40 % (excepté en 2003, année de canicule, où le taux de mortalité moyen était supérieur à 60%). Entre 2008 et 2010 le taux de mortalité moyen était autour de 80% (Mille et Lemoine, 2011).

Il est difficile d'estimer si de nouvelles concessions sont « achetées » ou si des concessions inexploitées sont à nouveau utilisées par le concessionnaire pour pallier les effets de la crise. La valeur d'une concession pour l'activité de captage donne néanmoins une idée du coût engendré par les épisodes de surmortalité d'huître, si le concessionnaire veut obtenir une même quantité de juvénile produite. Cette valeur varie fortement⁴⁷ avec des transactions entre concessionnaires, pouvant être effectuées avec ou sans indemnité et allant jusqu'à 400 €/are. Néanmoins la valeur moyenne d'une concession pour l'activité de captage sur le périmètre du SAGE Seudre est estimée entre 80 et 120 €/are.

⁴⁶ La réussite du captage dépend du nombre de larves produites (fonction du nombre de géniteurs, de leur état, et de leur environnement), du taux de survie des larves (fonction de l'environnement : température, salinité, pollutions...), de la quantité de collecteurs positionnés et de leur bon positionnement spatio-temporel. La compréhension de la variabilité du recrutement est notamment l'objectif principal du programme Velyger conduit par l'Ifremer et mis en place en 2008.

⁴⁷ Le document Evabanc 2009 renseigne sur la valeur des concessions en fonction du banc, de la nature d'exploitation et du coefficient au sol du parc. La valeur est basée sur la moyenne des transactions des années 2006-2007-2008.

L'achat des huîtres triploïdes a également augmenté ces dernières années (source SATMAR), notamment parce que les triploïdes ont une meilleure survie que les diploïdes (CREAA, 2006), même si le captage naturel qui constitue une spécificité de la Seudre reste prépondérant par rapport à l'activité d'écloserie. Cette dernière concerne en Seudre l'entreprise SATMAR (Société Atlantique de Mariculture) et entre 4 et 5 ostréiculteurs qui pratiquent cette activité pour leur propre production (source experts). La SATMAR est une entreprise employant sur la Seudre 7 salariés sur 50 ha de marais. Les naissains d'huîtres sont commercialisés sur l'ensemble des bassins français. Entre 2007 et 2009, 100 millions d'unités de naissains d'huîtres ont été commercialisés sur les différents bassins français pour un chiffre d'affaires de l'ordre d'1 million d'euros. Le prix du naissain est en moyenne de 10 à 12,50 €/mille, et celui des huîtres pré-grossies est de 37 à 55 €/mille.

Les crises de surmortalités de juvéniles ont conduit à la mise en place d'un plan de soutien de la filière par l'État, induisant notamment un réensemencement à court terme. Les professionnels et les éclosiers se sont entendus en 2010 pour la mise à disposition d'un milliard de naissains d'ici la fin de l'été. En complément, un programme collectif de sélection d'huître présentant des meilleures performances de survie est en cours (Girard, Pérez, 2011b). Les projets de recherche sur la surmortalité des huîtres creuses sont estimés à 1 million d'euros à l'échelle du golfe de Gascogne ($\frac{2}{3}$ des coûts de recherche sur ce thème à l'échelle nationale – Girard, Pérez, 2011b).

L'élevage sur filière en mer est une des solutions trouvées par les conchyliculteurs pour réduire les risques de surmortalité. Il permet également de réduire le temps de pousse de l'huître (2,5 ans sur filière), et d'éviter de transférer les cheptels en Bretagne pour l'élevage. Cette activité est néanmoins peu développée en Seudre (on compte aujourd'hui une soixantaine de filières au niveau du Pertuis d'Antioche, soit 20 ha, source : DDTM 17) car exposée à des conflits d'espace avec les plaisanciers.

Il est difficile d'estimer les coûts liés à la mortalité des huîtres ostréicoles. Néanmoins ces surcoûts impactent aujourd'hui fortement la profession, et la gestion de ces mortalités est un facteur clé pour l'avenir de l'ostréiculture. Ces crises réduisent la visibilité des entreprises sur les années futures et donc sur leurs projets de développement. Ce manque de visibilité concerne en particulier les petites entreprises qui ont des capacités financières moins importantes et donc des marges de manœuvre plus réduites pour trouver une solution à ces crises (Rivaud, 2010). Il a été recensé en outre en 2012 des mortalités sur les huîtres vendables (30 et 50 % selon les secteurs), dont la cause serait la même que pour les mortalités de juvéniles.

Des financements du Fonds Européen pour la Pêche au titre de l'axe 4 sur le territoire du pays de Marennes–Oléron ont permis d'initier des projets pour la valorisation des produits ostréicoles (Annexe 16).

3.4. AUTRES COÛTS DE PRODUCTION LIÉS À L'EXPOSITION DE L'ACTIVITÉ AUX CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET AUX AUTRES ACTIVITÉS ANTHROPIQUES

Coûts liés à la gestion de l'eau douce

L'apport principal d'eau douce dans l'estuaire est effectué via l'écluse de Ribérou à Saujon et les exutoires des marais doux situés sur la rive gauche de la Seudre⁴⁸. Lorsque des lâchers massifs d'eau douce sont effectués dans l'estuaire de la Seudre et ses chenaux, des dessalures brusques peuvent induire des surcoûts à la production d'huître, notamment par :

- Des mortalités d'huîtres marchandes ;
- L'interdiction de la commercialisation « fines de claires vertes » (label rouge) en cas de salinité inférieure à 20 ‰ (pertes commerciales) ;
- L'affaiblissement ou l'amaigrissement des huîtres, potentiellement plus sensibles aux facteurs environnementaux (CREAA, 2007).

Les risques de mortalités d'huîtres résultant de dessalures sont maximaux au niveau des chenaux, durant les périodes chaudes où les huîtres filtrent activement, et durant les périodes hivernales (novembre à janvier) lorsque les claires sont garnies et que les besoins en eau obligent les exploitations à pomper de l'eau (risque moindre mais intensité de l'impact maximale) (CREAA, 2007). Un protocole d'accord entre ostréiculteurs et agriculteurs signé en 1994 établit un calendrier des lâchers d'eau douce pour préserver la production ostréicole durant sa période la plus importante en termes de chiffre d'affaires (Décembre).

En période estivale, l'évaporation provoquée par l'insolation couplée à l'étiage prononcé de la Seudre continentale, induit par la pression de prélèvement sur les nappes d'accompagnement du fleuve (Irrigation et AEP), conduisent à une sur-salinité de l'estuaire

⁴⁸ On compte 4 exutoires des marais doux : le chenal de la Poterie, exutoire des marais d'Arvert–Saint Augustin, le chenal de l'Atelier, exutoire du marais de la Tremblade, le Riveau, exutoire des marais de Saujon–Saint Sulpice et le Canal de Dercie à la Pallud exutoire du marais de Dercie–La Pallud.

et des marais salés. Les données de l'observatoire ostréicole de Charente-Maritime du CREA montrent qu'un déficit hydrique consécutif de trois années entraîne une chute de 30 % du chiffre d'affaires due à une baisse du volume global d'huîtres vendues en raison d'une moindre productivité du milieu (Mille et Lemoine, 2011).

Du fait de la difficulté d'obtenir des tonnages spatialement différenciés, notamment pour les claires situées le long des chenaux et celles plus éloignées, il est difficile d'estimer l'impact réel des variations brusques de salinité sur la production. Depuis 1992, les systèmes de suivi et d'alertes mis en place par le CREA semblent cependant avoir permis de prévenir et gérer en partie les lâchers d'eau douce. Aucun épisode de perte importante à l'échelle du bassin de la Seudre n'étant rapporté depuis cette date.

Le recours au naissain d'écloserie permet, par une maîtrise des conditions environnementales, de lisser les aléas environnementaux et de s'affranchir des problèmes inhérents aux variations des conditions du milieu (naturelles ou anthropiques). Les écloseries produisent notamment des huîtres triploïdes, huîtres stériles, qui sont donc commercialisables tout au long de l'année (Rivaud, 2010). L'achat en écloserie reste cependant marginal par rapport au captage naturel sur le bassin de la Seudre.

Coûts liés à la qualité de l'eau douce

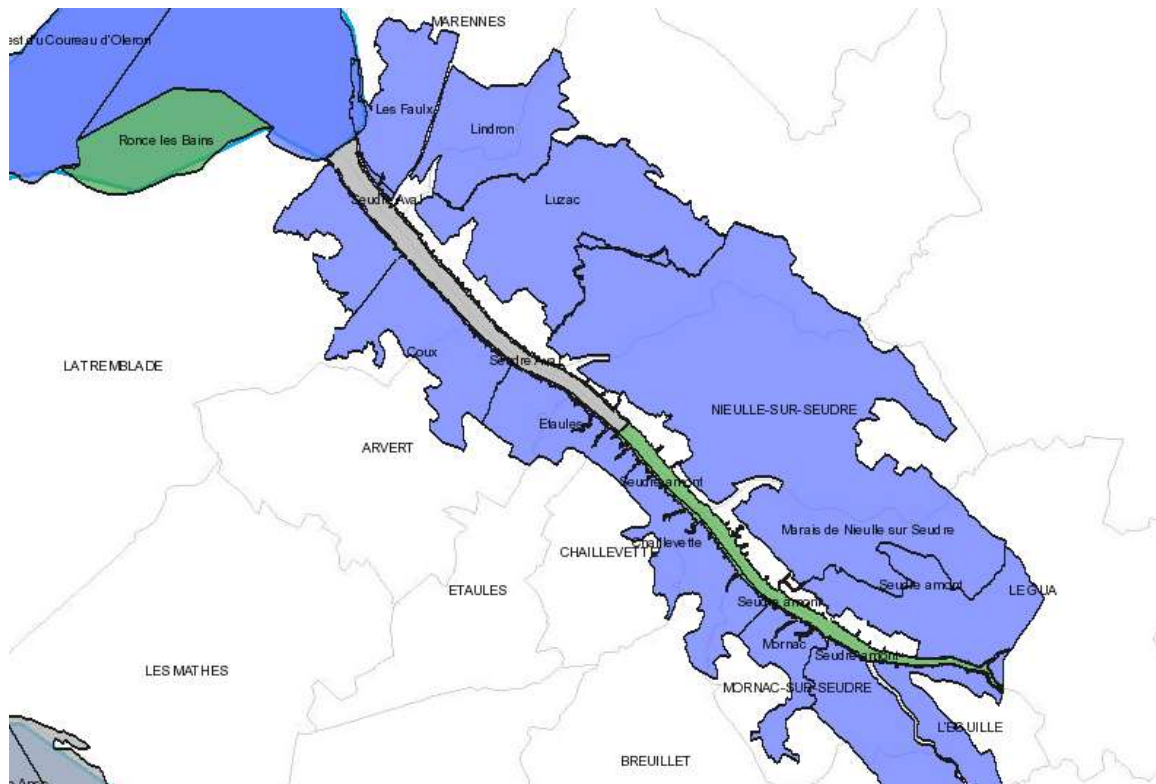
Les deux principaux paramètres qualitatifs régissant l'ostréiculture sont les teneurs des coquillages en bactéries fécales et en métaux lourds. Les eaux douces en provenance du continent sont les principaux vecteurs de ce type de pollution et le contrôle de leurs flux un enjeu en matière de production ostréicole.

L'amont de la Seudre, du chenal de Bugée à la commune de l'Eguille, les bancs de Ronce et Perquis sont classés en zone B. L'amont de la Seudre est soumis à une pollution chronique en E. Coli dans les huîtres depuis les dix dernières années⁴⁹ (Ifremer, 2009). Du chenal de Bugée à la commune de l'Eguille, on recense 290 parcs essentiellement de captage dont 150 en activité, soit environ 20% de l'ensemble des concessions en activité situées sur l'estuaire de la Seudre⁵⁰ (source DDTM 17). Le stockage des huîtres dans des parcs de dépôt situés sur cette zone induit obligatoirement un séjour dans des bassins de purification agréés, après

⁴⁹ Le secteur du chenal du Bugée à la commune de l'Eguille a fait l'objet d'alertes REMI au cours des années 2007, 2008 et 2009 (Ifremer, 2009). Il récupère les eaux provenant de la ville de Saujon (Ifremer, 2007).

⁵⁰ On recense 940 concessions essentiellement de captage dont 560 en activité sur le secteur aval à partir du chenal de Bugée (source DDTM 17)

récolte des huîtres et avant leur mise sur le marché⁵¹ (arrêté préfectoral N°10-361 du 3 février 2010). Ces bassins de purification sont alimentés en eau puisée en pleine mer.



Légende : en bleu : zone conchylicole classée A, en vert : zone conchylicole classée B

Figure 27 : Cartographique du classement sanitaire des zones conchylicoles en Seudre (Source : Atlas des zones conchylicoles, 2012)

3.5. LES ACTIVITÉS DE CAPTAGE ET D’AFFINAGE, ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES À LA SEUDRE À PRÉSERVER

Les marais salés ont successivement été construits et entretenus par la saliculture, l’ostréiculture et l’élevage extensif (fossés à poissons et bétail sur les bosses). L’évolution de ces milieux fortement anthropisés, en l’absence d’entretien, consiste en un retour à

⁵¹ L’ensemble des zones de production de coquillages vivants fait l’objet d’un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral. Celui-ci est établi sur la base d’analyses des coquillages présents réalisés par l’Ifremer dans le cadre du réseau REMI : analyses microbiologiques utilisant comme indicateur *Escherichia coli* (*E. coli*) et dosage de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure).

l'écosystème originel de vasière/prés salés sur lequel ils furent bâtis. Ce phénomène de déprise concerne plus de la moitié de la superficie du marais salé.

Certaines entreprises ostréicoles prennent avantage aujourd'hui du coût peu important des claires en friche pour en acheter, effectuer des remembrements et faciliter leur gestion et leur accès. La remise en service de claires, notamment pour la production de pousse en claire, a un impact positif sur le milieu du fait de la remise en activité d'hectares en déprise pouvant poser des problèmes de santé publique et d'envasement des marais. La reconquête des marais peut se faire à partir des démarches qualité, notamment via la production de pousse en claire, bien que pour des contraintes de superficie l'augmentation de cette production restera mesurée. L'ostréiculture a pleinement un rôle d'entretien et donc de conservation des marais.

Le captage de naissain, activité traditionnelle de l'estuaire de la Seudre, connaît aujourd'hui un effondrement des performances de recrutement de larves. La Seudre est désormais approvisionnée par les captages effectués en Charente. Selon les données de la profession, les larves en Seudre n'arrivent plus à maturité. Cet état de fait serait en relation avec le déficit en termes d'apports d'eau douce. On assiste à une « marinisation » de l'estuaire, la masse d'eau estuarienne telle que définie dans la DCE tend à devenir une masse d'eau marine. La salinité est un enjeu clé aujourd'hui, notamment pour préserver les étapes de captage et de croissance des huîtres dans le bassin. L'abondance et la qualité de l'eau douce ainsi que les effets du changement climatique impactent sur la qualité des écosystèmes.

L'inexploitation de concessions ostréicoles en Seudre, principalement pour des problèmes d'envasement, conduit à la multiplication de gisement d'huîtres à l'état naturel, provoquant une concurrence trophique avec les huîtres exploitées (Rivaud, 2010). On compte en 2011 40 % de concessions inexploitées de l'Eguille au Pont de la Seudre (DDTM 17, 2012). L'élevage, qui se faisait autrefois sur les bords de la Seudre puis dans l'estuaire, s'est progressivement déplacé vers la mer où les conditions environnementales permettent une croissance plus rapide de l'huître pour la mener à maturité.

3.6. LES ACTIVITÉS AQUACOLES COMPLÉMENTAIRES À L'OSTRÉICULTURE

D'autres activités aquacoles se développent sur les marais de la Seudre principalement en complément de l'activité ostréicole. Ces activités restent néanmoins marginales et permettent de fournir un complément de revenu à certains éleveurs (« éleveurs diversifiés »). Ces activités concernent :

- La pénéculture (élevage de crevettes impériales) : elle s'est développée dans le marais à partir des années 1980. Sur la Seudre, elle est associée à l'élevage de l'huître « pousse en claire » car elle améliore le rendement : l'apport d'aliments pour les crevettes et les déchets de leur métabolisme favorisent une forte production primaire (phytoplancton) favorable à la croissance des coquillages. Cette association nécessite des aménagements des claires. Sur le bassin de Marennes-Oléron, on compte environ 30 producteurs de crevettes impériales dont la moitié est regroupée au sein de L'Association des producteurs de CRevettes Impériales des MArais charentais – ACRIMA (CC Marennes, 2012).
- La vénériculture (élevage de palourdes japonaises) : elle s'est développée dans les années 1980 mais a depuis connu une crise liée à l'apparition d'une pathologie chez les palourdes ce qui a conduit à la chute de leur prix. Cet élevage se fait en complément de la production d'huîtres avec quelques aménagements particuliers des claires. Les palourdes proviennent essentiellement d'écloseries dont la SATMAR. Il est difficile d'obtenir des données économiques sur cette activité, marginale sur le bassin de la Seudre. L'ADASEA recense deux exploitations produisant 65 t de palourdes (ADASEA, 2007).

Tableau 17 : Chiffres clés sur la pénéculture et la vénériculture sur le bassin de Marennes-Oléron
(Source : CC Marennes, 2012 ; ADASEA, 2007)

	Pénéculture	Vénériculture
Nombre de producteurs	~ 30	~ 2
Tonnage	60 t/an	65 t/an
Prix moyen	23 €/kg	5 €/kg
Chiffre d'affaires	1.4 millions €	0.3 millions €

4. LES ACTIVITES DE LOISIR

On compte quelques gros sites touristiques sur la côte, parmi lesquels : le zoo de la Palmyre aux Mathes (750 000 visiteurs en 2009), le Thalazur de Royan (70 000 soins), la station thermale de Saujon (50 000 journées-cures) et le golf de Royan (15 000 green-fees).

La principale activité de loisir reste la baignade, mais les autres activités récréatives liées à la ressource sont nombreuses : surf et sports de glisse, plaisance, thalassothérapie, kayak de vague ou de mer, plongée et chasse sous-marine, pêche de loisirs, découverte du patrimoine maritime.

La plupart de ces activités sont pratiquées en dehors du périmètre strict du territoire du SAGE Seudre (sur la façade maritime), néanmoins elles induisent l'importante fréquentation estivale que connaît le bassin. Le focus sur ces activités sera développé ci-après.

On peut souligner que la majorité des équipements de loisirs sont ouverts uniquement en période estivale et ne bénéficient donc pas à la population locale le reste de l'année.

- **Pêche de loisir en eau douce**

Environ 1 250 pêcheurs pratiquent régulièrement dans le bassin de la Seudre. Près d'un millier dépendent de l'AAPPMA Seudre Atlantique, 200 à 300 sur le reste du Bassin. De 300 à 400 cartes « touristiques » de pêche sont délivrées chaque année pour une journée ou une semaine.

Le nombre de pêcheurs a fortement diminué au cours de la dernière décennie. Il y avait plus de 2 300 pêcheurs sur le bassin de la Seudre en l'an 2000. La dégradation des milieux induisant une raréfaction des espèces appréciées d'un point de vue halieutique (brochet par exemple) et une diminution du nombre de poissons en sont la principale raison. En Charente-Maritime, l'AAPPMA Seudre Atlantique est une des associations qui a le plus souffert de la dégradation des milieux.

En raison de la diminution du nombre de pêcheurs dans le bassin de la Seudre, l'AAPPMA n'a plus de salarié. Mais les 11 salariés de la fédération de pêche de Charente-Maritime (animateurs, techniciens, gardes pêche, etc.) interviennent régulièrement sur le secteur.

- **Pêche à pied de loisir**

La pêche à pied se pratique principalement sur l'estran du Mus du Loup, au débouché maritime de la Seudre et sur les chenaux amont de la Seudre estuarienne.

Depuis 2009, une licence est obligatoire. Le permis est délivré par les affaires maritimes puis la licence et le timbre par activité par le Comité Régional des Pêches. La déclaration de pêche est obligatoire. Sur le secteur, les licences concernent les tellines, la palourde, les huîtres (récolte de naissain pour l'ostréiculture), les vers, les poissons, crustacés et crevettes. En 2010, 60 pêcheurs étaient recensés sur le bassin de la Seudre (CC Marennes, 2012).

La pêche à pied ne peut s'exercer qu'en zone sanitaire classée A ou B. Un suivi sanitaire sur 4 sites inclus sur le périmètre du SAGE est effectué par l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes.

Tableau 18 : Classement des zones de pêche à pied pour l'année 2009 (Source : DDASS 17, 2009)

Point de suivi	Commune	Classement
École de voile	Bourcefrance-le-Chapus	B
Ronce-les-Bains	La Tremblade	B
Gatseau	St-Trojan-Les-Bains	B
Petite plage	St-Trojan-Les-Bains	B

- **Canoë-Kayak**

L'activité pratiquée de part et d'autre de l'écluse de Ribérou connaît des difficultés de navigation liées à l'étiage estival. Comme le souligne l'état initial du SAGE, le club de Saujon compte 50 licenciés dont certains de niveau national. Un bassin de slalom est aménagé à l'amont immédiat de l'écluse de Ribérou. Il est inutilisable en été compte tenu d'un niveau d'eau trop bas.

- **Chasse**

Sur le bassin de la Seudre 276 tonnes de chasse ont été recensées (DDTM17, ADASEA, LPO, SMASS) soit 800 à 1 100 chasseurs (3-4 chasseurs par tonne). Le nombre et la proportion de chasseurs ne venant que pour quelques jours (pendant les vacances) ne sont pas connus. La mise en place de quelques permis de chasse temporaires (quelques jours) est en cours de discussion au niveau du département.

Le nombre de chasseurs est stable et ne devrait pas connaître de variations importantes dans les années à venir.

L'ACTCM n'a pas de salariés, mais une activité importante est liée à la chasse (armuriers, réparation et entretien des bassins et des tonnes de chasse, etc.). Le nombre d'emplois et les revenus générés par la chasse dans le bassin de la Seudre ne sont pas connus.

5. LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

En 2010, le quartier maritime de Marennes comptait 117 embarcations (Ifremer, 2011), soit 50 % des navires de Poitou-Charentes (quartiers maritimes de la Rochelle, de Marennes et d'Oléron). Les bateaux du quartier de Marennes sont de petite taille, avec une longueur moyenne de 10,5 mètres. On compte 212 marins à bord, soit un peu moins de 2 hommes par bâtiment.

Sur la période de 2000 à 2010, le nombre de navires de moins de 12 mètres a diminué de 30 % soit une baisse d'environ 5 bateaux par an. Le nombre de navires supérieurs à 12 mètres est resté stable (Ifremer, 2011).

Tableau 19 : Nombre de navires du quartier maritime de Marennes par catégorie de longueur (*Source - Ifremer, 2011*)

Catégorie de longueur	Nombre de navires en 2010	Évolution 2000/2010
Inférieurs à 10 mètres	53	- 30%
10 - 12 mètres	46	
Supérieurs à 12 mètres	18	stable
TOTAL	117	-

La plupart des navires pratiquent la pêche en estuaire, principalement la civelle et l'anguille. Les autres activités de pêche concernent la sole, la seiche, le bar et le maigre. Certains navires pêchent de la coquille Saint-Jacques et du pétoncle. La pêche est saisonnière :

- De novembre à mars : pêche à la civelle
- D'avril à juin : pêche à la seiche
- Jusqu'à fin octobre : pêche à l'anguille, sole, bar, maigre

Les ports d'attache dans la Seudre sont ceux de l'Eguille, de la Cayenne, le chenal de l'atelier à la Tremblade et de Chaillevette.

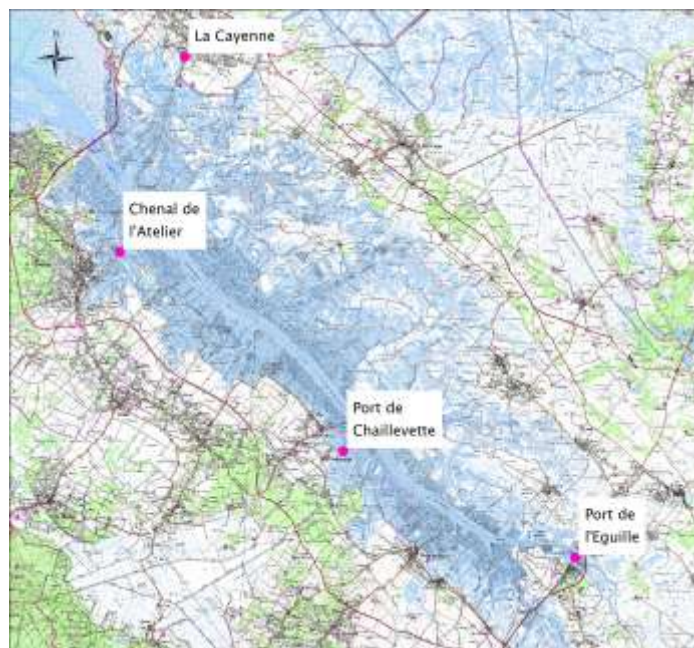


Figure 28 : Cartographique des ports d'attache en Seudre

La pêche à la civelle et à l'anguille

Le stock d'anguille est soumis à réglementation depuis 2007. Il n'existe pas à ce jour de méthode validée pour l'évaluer mais les indicateurs disponibles (indices de recrutement, débarquement) montrent, qu'à l'échelle européenne, il est en constante diminution (Ifremer). Cette tendance se confirme en 2011. Quant aux captures de civelles, elles atteignent 5 % de la moyenne des prises de la période 1960 - 1979 en région Atlantique (CIEM, 2011). Le stock de civelles ne montre pas de signe de reprise.

Réglementation de la pêche à la civelle et à l'anguille

Le plan de gestion anguille de la France, application du règlement (CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007, instaure des mesures de reconstitution du stock d'anguille européenne. Sa déclinaison locale (Garonne, Dordogne, Charente, Seudre, et Leyre) comporte 5 volets : gestion de habitats, restauration de la libre circulation de, suivi biologique, suivi halieutique, amélioration des connaissances.

La pêche en estuaire est réglementée par un contingent de licences CMEA (Commission du Milieu Estuarien et des Amphihalins) dont l'attribution est gérée par le Comité Régional des Pêches. Ces licences permettent d'obtenir des timbres de pêche pour l'exploitation de la civelle et de l'anguille par bassin. Le timbre Charente permet de pêcher sur les secteurs de Charente, Brouage et Seudre. La pêche à la civelle est soumise à une saison d'autorisation :

entre le 1^{er} novembre et le 31 mars de l'année suivante. Les navires ne doivent pas dépasser 10 mètres et 150 chevaux de puissance. Depuis la campagne 2009–2010, la pêche à la civelle est soumise à quota. Le quota attribué pour la saison 2009–2010 à l'unité de gestion anguille « Garonne, Dordogne, Charente, Seudre, et Leyre » était de 1,8 tonne pour un quota français de 8 tonnes.

Pour la campagne 2011–2012, on estime à 91 le nombre de navires ayant la licence CMEA et travaillant potentiellement sur la Seudre, ce qui représente les 2/3 des licences attribuées à l'échelle de la Charente–Maritime (CRPMEM Poitou–Charentes).

Poids économique de la pêche en estuaire

On évalue le chiffre d'affaire de civelles capturées en Seudre et vendues en criée à environ 550 000 € en 2009 – 2010. Néanmoins la production varie fortement d'une année sur l'autre, le chiffre d'affaires ayant varié entre 370 000 € et 4,6 millions d'euros sur la période 2002 – 2010). Le prix de la civelle a en moyenne augmenté depuis la saison 2002 – 2003.

Le poids économique de la pêche en estuaire est cependant difficile à évaluer, car la civelle est principalement vendue hors criée. Depuis la campagne 2010–2011, la majorité de la civelle est exportée vers l'Europe, l'exportation vers l'Asie, premier client sur le marché de la civelle, étant interdite par la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages (CITES). La quantité de civelle capturée est en constante diminution, ainsi que le nombre de licences attribuées pour l'exploitation de ce stock (Syndicat des Marins Pêcheurs du Pays Royannais).

Tableau 20 : Poids et prix des civelles vendues en circuit officiel et déclarées capturées sur le secteur 20E8SE⁵², par saison de pêche (Source : cellule d'animation – d'après les travaux d'A. Nadeau, Ifremer)

SAISON*	Poids total (kg)	Prix moyen (€ / kg)	Chiffre d'affaires total* (€)
02-03	2 345	155	365 676
03-04	4 465	252	1 162 110
04-05	7 391	642	4 649 152
05-06	4 836	348	1 621 157
06-07	2 320	358	826 701
07-08	1 684	370	662 590
08-09	1 306	308	368 687
09-10	1 333	428	545 234

* Une saison correspond à la période de Novembre à Mars.

** Le chiffre d'affaires total est calculé à partir des données mensuelles (prix et poids)

⁵² Découpage géographique englobant la Seudre, la Charente, le canal de Brouage et une partie de la Gironde

6. ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Sur le territoire, le **secteur secondaire est peu développé** au détriment du secteur primaire (agriculture, conchyliculture, pêche) et du secteur tertiaire (services avec le poids très important du tourisme). Ainsi, contrairement à certaines régions de France, cette frange littorale n'a jamais connu de spécialisation industrielle. Les industries présentes sont assez diversifiées et de taille réduite avec près de 94 % des entreprises comptant moins de 9 salariés. Seules **4 entreprises de plus de 50 salariés sur les 586** recensées sur le territoire (INSEE, donnée 2009 à l'échelle du SAGE). Parmi ces 4 « grosses⁵³ » industries du territoire, trois sont dans le domaine du bâtiment et des travaux publics⁵⁴. L'importance de ce secteur est directement à mettre en relation avec l'attractivité touristique et résidentielle du territoire.

La seconde entreprise la plus importante en termes de masse salariale est Ecofrance. Il s'agit d'une usine de fabrication d'emballage en plastique, elle est située à Médis et emploie 99 personnes.

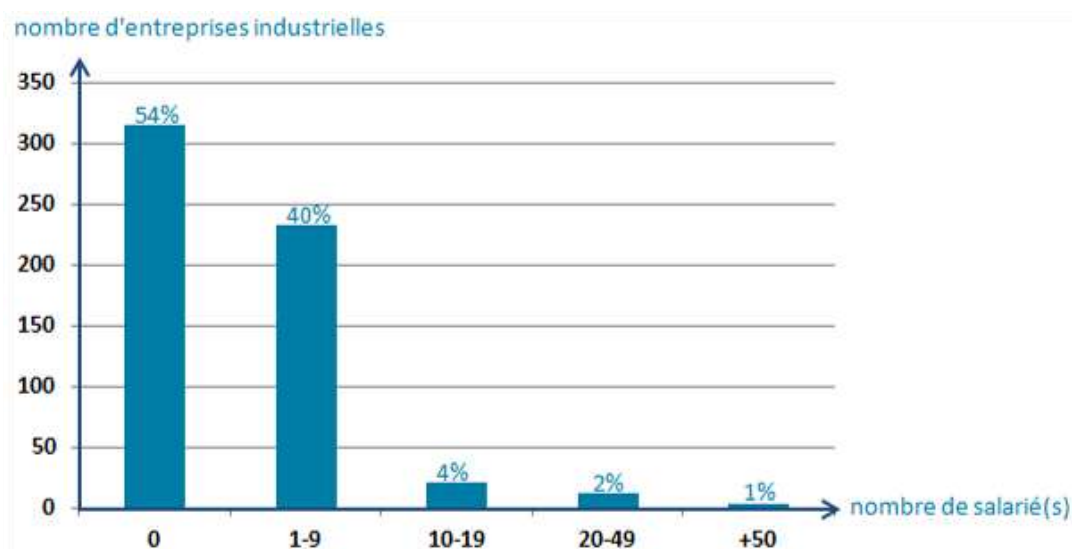


Figure 29 : Nombre de salariés par entreprise industrielle sur le territoire du SAGE Seudre (Source : Donnée INSEE 2009)

⁵³ Il s'agit ici d'un abus de langage, puisqu'avec moins de 249 salariés, ces entreprises sont encore considérées selon la réglementation française comme PME : Petites et Moyennes Entreprises

⁵⁴ Détail des 4 entreprises industrielles employant plus de 50 salariés en 2009 par poids salarial décroissant :

- Alm Allain (Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment) à Cravans
- Ecofrance (Fabrication d'emballages en matières plastiques) à Médis
- Ineo Réseaux Centre Ouest (construction de réseaux électriques et de télécommunication)
- Produits préfabriqués Sud Ouest (fabrication d'éléments en béton pour la construction) à Médis

Parmi les entreprises du bassin, plusieurs sont directement liées aux activités agricoles, conchylicole et à la pêche⁵⁵ :

- Pour l'agriculture : la Royannaise de viande salaisons à Saint-Sulpice-de-Royan qui compte 35 salariés, la vinaigrerie Fuchs à La Tremblade avec 25 salariés, la maison Peneau à Saujon (fabrication de plats cuisinés et de saumon fumé) avec 18 salariés et Sphère production qui emploie 15 personnes à Saint Genis de Saintonge.
- Pour la conchyliculture, on peut citer plusieurs fournisseurs en amont de la filière avec : les établissements Christian Mulot (39 salariés à la Tremblade) qui assurent la construction de machines inox, les établissements Menadier (Bourcefranc le Chapus – 13 employés) et Moussion et fils (Etaules – 16 salariés) produisent des emballages. Il existe également des entreprises de terrassement pour les travaux ostréicoles avec l'établissement Posteau à l'Eguille qui emploie 11 personnes.
- Pour la pêche, on trouve par exemple des entreprises de fabrication de filets comme Roudier à Brie sous Mortagne avec 33 salariés ou de fabrication de peintures marines avec Oléron Stp à Marennes (28 employés).

Ces entreprises industrielles emploient **1 784 salariés**, soit **7,6% des salariés** sur le territoire (INSEE, donnée 2009 à l'échelle du SAGE). Le secteur secondaire se situe ainsi derrière le secteur primaire qui emploie 8,1% des salariés. Le poids économique de l'industrie sur le territoire n'est pas connu⁵⁶.

On compte six carrières sur le territoire. Cette activité assure l'extraction d'un million de tonnes de matériaux de construction. Ce secteur emploie 10 salariés sur le territoire du SAGE. Le chiffre d'affaire associé est d'environ 5 M€ (Source : UNICEM).

Tableau 21 : Liste des carrières du territoire (Source : DREAL UT17)

		tonnage annuel maximal autorisé
STE-GEMME	calcaire	100 000
STE-GEMME	sable	200 000
ST-SORNIN	calcaire	300 000
ST-SORNIN	sable	180 000
MONTPELLIER-DE-MEDILLAN	calcaire	200 000
GREZAC	calcaire	45 000

⁵⁵ Les entreprises citées sont issues d'une requête sur l'annuaire des entreprises de France. Les données de masses salariales correspondent aux derniers chiffres actualisés à la date du 18 septembre 2012.

⁵⁶ La Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut pas communiquer de telles informations.

D'un point de vue quantitatif, la répartition des points de prélèvements industriels est relativement disparate sur le territoire du SAGE. Les volumes estimés prélevés par les industriels s'élèvent au total à 45 083 m³ en 2010. Comme l'illustre la figure ci-dessous, les prélèvements industriels ont fortement diminué à partir de 2008 (due à la réduction drastique des prélèvements effectués à Ste Gemme par l'ETS Mercier et fils⁵⁷) et se sont actuellement stabilisés autour de 47 000 m³. Hormis sur la commune de Saujon où les prélèvements ont augmenté, nous constatons une diminution générale des prélèvements sur les autres communes.

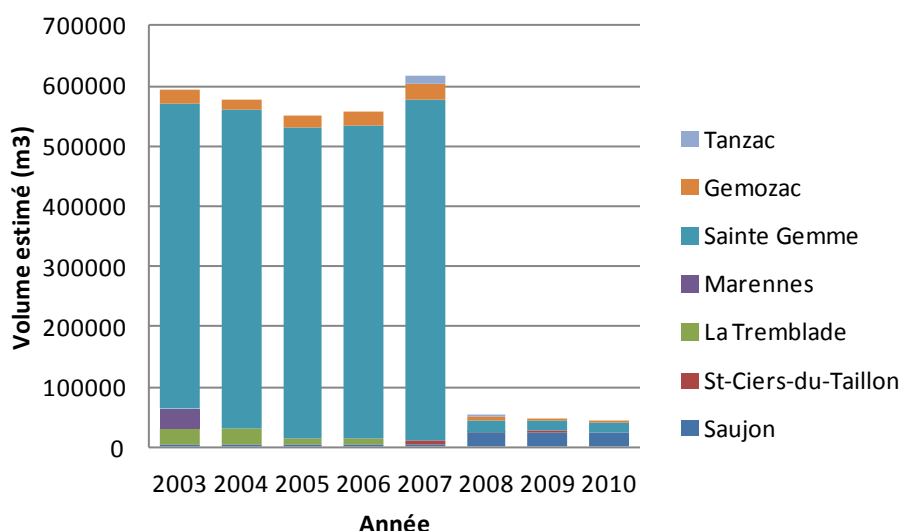


Figure 30 : Prélèvements en eau par commune ayant un ou des point(s) de prélèvement(s) industriel(s)
(Source : données en ligne du SIE Adour Garonne, traitement ACTeon)

Tableau 22: Industries indiquées en tant que point de prélèvement industriel en eau sur le territoire du SAGE

Commune	Point de prélèvement industriel
St-Ciers-du-Taillon	E.A.RL de Bellegrave
La Tremblade	Vinaigres Fuchs
Marennes	<i>Non précisé</i>
Saujon	Source des Chalets
Ste-Gemme	ETS Mercier et fils
Gemozac	ETS Latreuille S.A. S.A.R.L ETS Yon Edouard et CIE <i>Autre non précisé</i>
Tanzac	S.A.R.L. du domaine de Brianes

⁵⁷ ETS Mercier et Fils intervient dans l'exploitation de gravières et sablières, ainsi que dans l'extraction d'argiles et de kaolin

D'un point de vue qualitatif, le SIE Adour Garonne rend compte de 20 sites de rejets industriels sur le territoire du SAGE, sur lesquels 30 industriels sont recensés. Sur ces vingt sites, cinq des industriels recensés sont isolés et trois autres sont raccordés. Les autres industriels recensés n'ont aucune valeur de rejets nets au milieu attribué.

**Tableau 23: Rejets nets au milieu liés aux activités industrielles
Tous points de rejets confondus sur le territoire du SAGE
(Source : Données 2010 disponibles en ligne du SIE Adour Garonne, traitement ACTeon)**

	Rejets nets au milieu pour les industriels raccordés	Rejets nets au milieu pour les industriels isolés	Rejets nets au milieu
DBO5 (Kg/an)	1733	17723	19456
DCO (Kg/an)	9399	34166	43565
NR (Kg/an)	258	1486	1744
AOX (Kg/an)			0
MI (KEquitox/an)	12		12
METOX (Kg/an)		258	258
P (Kg/an)		389	389
MES (Kg/an)	896	768	1664
Chaleur (Mth/an)			0

En conclusion, le secteur industriel du territoire apparaît mineur tant sur le plan de son poids socio-économique que sur le plan des impacts sur la ressource en eau.

BIBLIOGRAPHIE

Tourisme

Bilan d'année 2010, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime

Chiffres clés 2009 Pays Marennnes-Oléron, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime

Chiffres clés 2009 Pays Royannais, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime

Chiffres clés 2009 Pays de Saintonge Romane, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime

Chiffres clés 2010, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime

État des lieux usages - thématique tourisme, Creocéan, AMP PNM Gironde-Pertuis, 2010

La thalassothérapie en Charente-Maritime, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime, Juillet 2006

Le littoral de Charente-Maritime attractif : 9900 emplois liés au tourisme, INSEE Poitou-Charentes, décimal n°274 - septembre 2007

Les résidences secondaires en Charente-Maritime, Observatoire du Tourisme de Charente-Maritime, Juin 2009

Saison touristique 2007 : Quels hébergements collectifs ont choisis les touristes ? , INSEE Poitou-Charentes, décimal n°281 - avril 2008

Schéma départemental de développement durable du tourisme - phase 3, 2006, Comité Départemental du Tourisme de la Charente-Maritime

SCOT - état initial de l'environnement, Septembre 2007

Eau potable et Assainissement

Autorisation du système d'assainissement de Saint-Palais sur Mer - Les Mathes, Agglomération Royan Atlantique, avril 2009

Comptes annuels au 31 décembre 2011, Compagnie des eaux de Royan

Dossier spécial : Atlas régional de l'habitat, La lettre de l'habitat n°25, novembre 2009, DRE Poitou-Charentes

La Charente-Maritime face au dynamisme démographique du littoral, Les dossiers du réseau équipement Poitou-Charentes, n°6, novembre 2006

Le prix de l'eau en 2011 sur le Bassin Seine-Normandie, Observatoire du prix et des services d'eau, Agence de l'Eau Seine-Normandie, novembre 2011

Plan Local de l'Habitat, Agglomération Royan Atlantique, février 2008

Plaquette du Syndicat des Eaux 17

Public-Privé : les régies renforcent leur position, Enquête eau et assainissement, Agreste Poitou-Charentes, Mai 2011 n°9

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, Agglomération Royan Atlantique, Exercice 2009

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau - assainissement collectif, SDE17, 2010

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau - assainissement non collectif, SDE17, 2010

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau - eau potable, SDE17, 2010

Rapport d'activités SDE 17, 2009

SCOT - état initial de l'environnement, Septembre 2007

Agriculture

AEAG, Mai 2011 Révision des autorisations de prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le bassin Adour-Garonne : i) Évaluation territorialisée de l'impact sur l'économie agricole, ii) proposition de mesures d'accompagnement, iii) Essai d'extrapolation à l'échelle du bassin Adour Garonne iv) Annexes, ACTeon-BRGM-CEMAGREF en partenariat avec CACG/ARVALIS/CETIOM/INRA

DRAAF Poitou-Charentes : Recensement généraux agricoles 2000, 2010

DRAAF Poitou-Charentes : Registre parcellaire Graphique 2009

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 2006, « Evaluation économique des retenues de substitution »

Région Poitou-Charentes, Septembre 2006, Étude sur l'irrigation et son évolution en Poitou-Charentes – Rapport final

Région Poitou-Charentes, Septembre 2006, Étude sur l'irrigation et son évolution en Poitou-Charentes – Rapport d'annexes

Chambres d'Agriculture Poitou-Charentes, Janvier 2001, L'agriculture Poitou-Charentes et ses systèmes d'exploitation « grandes cultures »

Données pédologiques : programme IGCS Poitou-Charentes Chambre régionale d'agriculture, IAAT, INRA

Syndicat Mixte du SAGE de la Seudre, 2011 : État des initial et diagnostic du SAGE.

Atlas des zones conchylicoles. www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr. Consultation le 23/08/2012.

Cochennec-Laureau, N., Baud, J-P., 2011. Bilan des surmortalités des huîtres creuses *Crassostrea gigas* depuis 2008. Bulletin épidémiologique/santé animale - alimentation, n° 42.

Communauté de communes du bassin de Marennes, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, 2012. Document d'objectifs Natura 2000. Zone de protection spéciale FR 5412020 - Marais et estuaire de la Seudre - Ile d'Oléron zone de conservation spéciale FR 5400432 - Marais de la Seudre. Diagnostic socio-économique. 146 p.

CRC Poitou-Charentes, 2011. Étude sur les perspectives à court, moyen et long terme de l'ostréiculture en Charente-Maritime. Parties 1 et 2 : état des lieux et diagnostic. 68 p.

CREAA, 2011. Suivi du recrutement de l'huître creuse *Crassostrea gigas* en Charente-Maritime en 2011. 61 p.

CREAA, 2007. Impact des lâchers d'eau douce du Marais de Saint-Augustin sur l'activité aquacole. Synthèse des suivis. 14 p.

CREAA, 2006. Élevages d'huîtres triploïdes comparés à leur témoin diploïde. Suivi réalisé dans un réseau de 37 entreprises volontaires. Fiche de synthèse du CREAA. 2p

CREAA, 2004. Réseau conchylicole en marais salé : volet suivi de l'hydraulique du marais. Evolution hydrologique des chenaux suivis par les professionnels. 2000 à 2004. 40 p.

FranceAgrimer, 2011. Les filières pêche et aquaculture en France. Edition avril 2011. 36 p.

Girard S., Pérez J., 2011a. Analyse des facteurs déterminant les performances économiques des entreprises ostréicoles en Poitou-Charente. Contrat de projets Etat-Région Poitou-Charentes 2007 - 2013, Convention n° 08/RPC-A-29 du 19 mai 2008. 53 pp

Girard S., Pérez J., 2011b. Coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées: cas des ressources conchylicoles. Sous Région Marine Golfe de Gascogne. Analyse Economique et Sociale, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

Ifremer, 2009. État de la situation sanitaire des zones de production conchylicole dans les pertuis charentais - Phytoplancton toxique. Contrat de Projets État-Région Poitou-Charentes 2007-2013.

Ifremer, 2007. Synthèse des campagnes de dépistage et de suivi des sources de contamination microbiologique dans le bassin de Marennes-Oléron - 1998 - 2005. Contrat Cadre SRC -Ifremer n° 07/5 210 845. Edition de décembre 2007

Mille D., Le Moine O., 2011. Adaptabilité des activités conchyliques aux modifications de leur environnement : Scénarii et solutions. Le cas du bassin de Marennes-Oléron. Rapport ANCORIM, Août 2011, 78 pp.

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, ADASEA de Charente Maritime, 2007. Réalisation d'un schéma aquacole sur le bassin ostréicole de la Seudre et les marais de l'île de Ré, 164 p.

Observatoire national de la mer et du littoral. <http://www.onml.fr/articles/le-dpm-en-charentes-maritime-restructuration-et-nettoyage-du-dpm-conchylicole/> (site consulté en Septembre 2012)

Rivaud, A. 2010. Coordination autour d'une ressource commune et logiques d'acteurs. Une analyse au travers des usages agricoles et ostréicoles de l'eau dans le bassin versant de la Charente. Université de Poitiers. Thèse pour le doctorat ès Sciences Économiques soutenue publiquement le 23 Novembre 2010. 359 p

Bertrand Loïc, 2009, Rapport de Stage. Etude de l'impact de la pêche à la civelle sur les estuaires de la Seudre et de la Charente dans le cadre du règlement européen R(CE) 1100/2007 sur l'anguille. Université de Pau et des Pays de l'Adour. EPTB Charente.

Conseil International pour l'Exploration de la Mer CIEM, 2011. Widely distributed and Mygratory stocks. European eel. Advice November 2011.

Communauté de communes du bassin de Marennes, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, 2012. Document d'objectifs Natura 2000. Zone de protection spéciale FR 5412020 - Marais et estuaire de la Seudre - Ile d'Oléron zone de conservation spéciale FR 5400432 - Marais de la Seudre. Diagnostic socio-économique. 146 p.

Direction de la Santé Publique - site de la Charente-Maritime, 2009. Pêche à pied de loisirs. Suivi sanitaire des gisements naturels des coquillages de la Charente-Maritime. Suivi bactériologique. 77 p.

Établissement Public Territorial de Bassin EPTB Charente - Hydro Concept, 2003, Étude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs : la Seudre et les marais latéraux, 188 p. + annexes

Ifremer 2011. Synthèse des flottilles de pêche 2010 - Flotte Mer du Nord - Manche - Atlantique - Méditerranée.

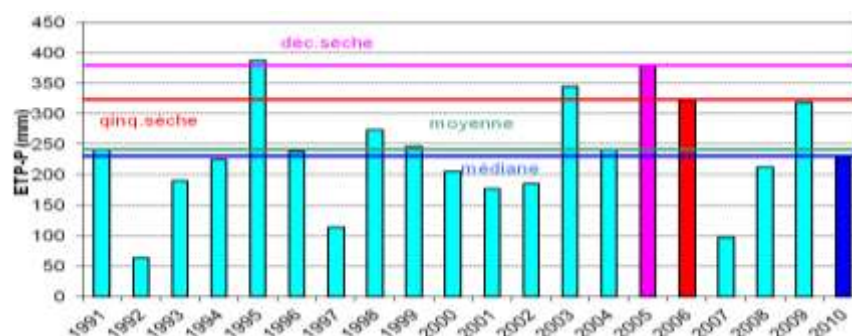
Onema, 2010. Suivi des déclarations de captures des anguilles de moins de 12 centimètres par les pêcheurs professionnels fluviaux. <http://www.onema.fr/quota-2011-2012>

ANNEXE 1. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OU CONTACTEES

Nom	Prénom	Structure
BARNIER	Véronique	Direction Départementale des territoires et de la mer - 17
BERTIN	Michel	Président association APROMARAIS
BITEAU	Benoît	Conseil Régional PC
BLANC	Eric	Syndicat des Marins Pêcheurs du Pays Royannais
BLONDEAU	Vivien	Etablissements Isidore
BONNIN	Francis	Agriculteur - ASA de Saintonge Centre
BOUTIN	Guillaume	Agriculteur
CHABOISSEAU	Fabien	Agriculteur
CHAMPEAU	Laurent	CRC Poitou-Charentes
COLAS	François	Agence des Aires Marines Protégées
CONRY	Jean-François	Service technique - Coopérative agricole Charentes Alliance
COUGOT	Roger	Association Huître Pedagogique
DONNAT	Stéphane	Responsable du Pôle Observatoire Tourisme 17
FAGALDE	Jean-Baptiste	Chef du service Eau potable et assainissement - Compagnie des Eaux de Royan
GASSE	Bruno	La cabane buissonnière
GEORGEON	Thierry	Agriculteur
GERON	Martine	Service technique - Chambre d'Agriculture Charente Maritime
KANIA	Gaëlle	Communauté de Communes du Bassin de Marennes
MANDARD	Yann-Vari	DDTM Charente-Maritime
ORGE	Thierry	Association des chasseurs de tonnes de Charente
PIQUET	Jean-Come	Ifremer
POIRSON	François	Fédération régionale des coopératives agricoles
POUZIN	Laurent	Communauté de Communes du Bassin de Marennes
PROU	Jean	Ifremer
RHONE	Charlotte	CRC Poitou-Charentes
SEGUINEAU	Mickaël	Agriculteur - ASA de Saintonge Centre
SEGUINEAU	Gérard	Agriculteur - Président de l'ASF des marais de la Haute-Seudre
SUIRE	Jean-Pierre	Président Groupement Qualité Huitres Marennes Oléron
TANTIN	Dominique	AAPPMA Seudre Atlantique
THOMAS	Yvette	Agricultrice - Chambre d'Agriculture Charente Maritime Fédération régionale des coopératives agricoles
THOMAS	Joël	Agriculteur – Président ASF des Marais de Saint Augustin
VIAUD	Gérald	Président - Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes

ANNEXE 2. DEFICITS CLIMATIQUES ESTIVAUX

La figure ci-dessous présente les variations interannuelles du déficit climatique (Évapotranspiration - pluviométrie) à la station de Saintes, représentative des conditions sur la Seudre selon les conseillers agricoles et la DDTM17 sur les mois de Juin, Juillet et Août et sur la chronique 1991-2010. Le calcul est réalisé sous le Logiciel PILOTE (IRSTEA) sur les données journalières et les pluies exceptionnelles plafonnées à 50 mm. Cette valeur correspond ainsi au déficit à combler par les cultures d'été, soit par la réserve facilement utilisable du sol, soit par l'irrigation.



Calcul des déficits climatiques estivaux sur la période 1991-20010 à la station de Saintes (Source - IRSTEA, Simulations PILOTE, données journalières)

Il est important de rappeler que les années quinquennales sèches climatiques ne correspondent pas forcément aux années quinquennales sèches hydrologiques utilisées pour la définition des Volumes prélevables du fait de l'inertie des milieux et des ouvrages associés (Dans le cas de la Seudre, 2006 correspond à ces deux types d'années climatique et hydrologique).

ANNEXE 3. DETAIL PEDOLOGIQUE DES SOLS DU BASSIN

VERSANT

Les principales caractéristiques agronomiques, communiquées par la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, peuvent être résumées ainsi :

- **Les Doucins** : présents sur la frange Est Nord-Est, ils sont de texture de surface à dominante limoneuse, avec sables argiles. Ils présentent le plus souvent un horizon argileux en profondeur. Plus cet horizon sera proche du niveau labouré, plus ces sols présenteront un caractère hydromorphe marqué l'hiver et séchant l'été. Le pH est acide à neutre, le taux de matière organique faible et la réserve utile de 80 à plus de 120 mm (plus faible lorsqu'il y a beaucoup de sable).
- **Les « Sables »** sont d'une grande diversité : du sable dominant sur une grande profondeur, du sable reposant sur argile (se rapprochant plus de doucins sableux).
- **Les Terres de Champagne** : principalement au Sud Ouest, sont des sols argilo-calcaire de texture argilo-limoneuse à argileuse reposant sur un calcaire tendre du crétacé à une profondeur variable (ce qui les distingue fortement des terres de groie). Leur couleur claire (grise à gris-brun) leur confère un réchauffement lent. Leur teneur en matière organique est correcte et leur réserve utile élevée de 80 à 120 mm.
- **Les « Groisailles »**, sols argilo-calcaires sur calcaire du crétacé et « Groisailles sableuses » avec une forte proportion de sables.

Les « Tourbes » de bord de Seudre (et affluents) où les structures et les réserves utiles permettent l'installation de cultures légumières « traditionnelles » mais aussi la culture du maïs en sec. Ils assurent une sécurisation des productions fourragères pour les exploitations d'élevage.

ANNEXE 4. ASSOLEMENT 2009 DU BASSIN DE LA SEUDRE- SOURCE RPG 2009

Nom des cultures	Surface totale dans SAGE (Ha)	Sous bassin amont (Ha)	Sous bassin moyen (Ha)	Sous bassin aval (Ha)
Agrumes transformés	3	-	3	-
Aide au boisement de terre agricole	-	-	-	-
Autres céréales	3	3	0	-
Autres cultures	95	28	47	20
Autres utilisations	1 318	293	339	686
Avoine	61	17	23	21
Betterave sucrière	5	-	-	5
Blé dur	-	-	-	-
Blé dur hiver	1 307	201	586	519
Blé dur printemps	34	9	-	25
Blé tendre hiver	4 901	717	2 231	1 952
Blé tendre printemps	6	3	2	1
Chanvre autre	1	1	-	-
Chanvre fibres	3	-	3	-
Châtaigniers	10	10	-	-
Colza de printemps	-	-	-	-
Colza d'hiver	1 252	235	814	203
Fèves et Féveroles	27	4	8	16
Fourrage annuel, plantes sarclées	25	-	21	4
Fourrages déshydratés	-	-	-	-
Fruits, plantes potagères	4	3	-	1
Gel	2 358	525	904	929
Gel légumineuses	56	5	12	39
Hors culture - aidée	302	7	21	275
Landes et parcours	2	0	1	-
Légumes de plein champ	54	14	29	11
Lentilles	16	-	16	-
Lin non textile	4	4	-	-
Lupin doux	2	2	-	-
Mais	7 748	1 813	3 006	2 930
Mais doux	8	-	-	8
Mais ensilage	329	88	35	206
Moutarde	-	-	-	-
Noix	14	-	14	-
Oignons	0	-	-	0

Nom des cultures	Surface totale dans SAGE (Ha)	Sous bassin amont (Ha)	Sous bassin moyen (Ha)	Sous bassin aval (Ha)
Orge de printemps	4 026	556	1 509	1 962
Orge d'hiver	569	131	206	232
Pois de printemps	63	15	18	30
Pommes de terre de consommation	51	5	29	18
Prairie permanente (non intégrée dans 1 rotation)	4 815	126	421	4 268
Prairie temporaire (entrant dans 1 rotation)	1 873	209	452	1 212
Prairie temporaire de plus de 5 ans	257	29	115	113
Restructuration du vignoble	2	-	2	-
Sarrasin	1	1	-	-
Seigle	1	1	-	-
Semences fourragères	37	-	9	28
Semences potagères	4	-	4	-
Soja	2	-	-	2
Sorgho	102	31	9	62
Tabac	167	90	77	-
Tournesol	6 311	1 630	2 612	2 070
Triticale	42	24	10	8
Usage non agricole	276	48	26	202
Verger	38	1	3	34
Culture non identifiée	3 952	1 590	1 883	479
TOTAL	42 538	8 468	15 500	18 570

ANNEXE 5. DIFFERENCIATION DES TONNAGES, CHIFFRES D'AFFAIRES ISSUS DES CULTURES

IRRIGUEES DU BASSIN

		Tonnage/ volume	Unité	Valeur production des exploitations	Charges opérationnelles	CA Agrofournitures : intrants, énergie, prestations	Charges de structures	CA Agrofournitures : matériel, emprunts...etc.
<i>Unité</i>				<i>k€/an</i>	<i>€/ha</i>	<i>k€/an</i>	<i>€/ha</i>	<i>k€/an</i>
Productions végétales	Mais grain irrigué (Classe A)	49 945	t	7 791	550	2 460	365	1 633
	Mais grain sec (Classe A)	9 629	t	1 502	475	989	365	760
	Mais Pop Corn irrigué	2 556	t	665	335	138	365	150
	Blé (tendre + dur) irrigué	1 727	t	259	440	123	365	102
	Blé (tendre + dur) sec	30 023	t	4 503	405	2 432	365	2 192
	Tournesol irrigué	679	t	204	330	70	365	77
	Tournesol (sec)	16 520	t	4 956	300	1 982	365	2 412
	Colza (sec)	3 475	t	1 043	460	592	365	470
	Orge d'hiver (sec)	40 481	t	5 060	320	1 993	365	2 273
	Mais fourrage (irrigué)	3 294	t	-	550	86	488	76
	Mais fourrage (sec)	2 902	t	-	475	201	488	206
	Vigne	-		20 658	1650	6 197	425	1 596
	Tabac irrigué	446	t	1 339	9360	1 393	425	63
	Maraichage (Melons etc)	-		-		-	425	95
	Prairie temporaires	-		-	255	-	488	-
STH	-		-	76	653	488	4 186	
Total Productions végétales – Périmètre strict du SAGE		161 678	t	47 980		19 309		16 292
Productions végétales irriguées – Périmètre strict		58 647	t	10 258		4 270		2 197

ANNEXE 6. PRIX MOYENS, MAXIMAUX ET MINIMUMS DES PRINCIPALES PRODUCTIONS DU BASSIN DE LA SEUDRE

Ces résultats sont issus de l'étude d'impact de la réforme des volumes prélevables (AEAG, 2011). Ils ont été consolidés par les discussions au sein d'un groupe de travail local composé d'agriculteurs et représentants des filières.

PRODUIT	UNITE	Valeur retenue pour la simulation		
		prix moyen	prix haut	prix bas
Maïs (Frais de séchage déduits)	€/q	14	20	10
Frais de séchage du maïs	€/q	1,6	1,6	1
Blé tendre	€/q	15	22	12
Orge	€/q	12,5	20	10
Orge brassicole	€/q	16	26	12
Blé dur	€/q	19	26	16
Tournesol	€/q	30	50	20
Colza	€/q	30	35	19
Pois protéagineux	€/q	16	22	12,5
Prix de vente vache de réforme (V Allait)	€/tête	785	800	770
Prix de vente broutard	€/tête	800	1267	400
Prix de vente du veau de lait	€/tête	120	190	60
Prix de vente vache de réforme (V Lait)	€/tête	750	800	650
Prix de vente du lait	€/l	0,3	0,35	0,27
Maïs pop corn	€/q	26	38	22
Tabac	€/q	300	400	230
Vigne	€/ha	5500	7000	4000

ANNEXE 7. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN SEUDRE

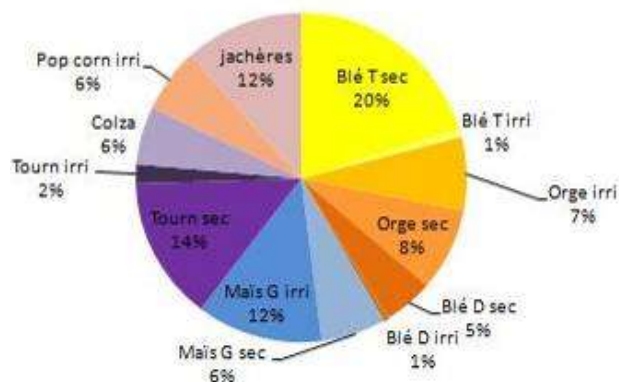
Les travaux antérieurs réalisés par l'équipe d'ACTeon sur les systèmes de production agricoles de la Seudre et du marais poitevin ont permis d'élaborer une classification des exploitations du bassin selon 25 cas types.

Irrigation	Type	Libellé	Définition
Irrigué (total superficie irriguée > 0 ha)	A1	Polyculture / Céréales	[OTEX = 1310 ou 1330] et rapport SI/SAU <50%
	A2	Polyculture / Céréales	[OTEX = 1310 ou 1330] et rapport SI/SAU >50%
	B	Cultures spéciales	[OTEX = 14]
	C	Maraîchage / Horticulture	[OTEX = 28 ou 29 ou 6010 ou 6020 ou 6061]
	D	Viticulture	[OTEX = 37 ou 38 ou 6030]
	E	Fruits	[OTEX = 39]
	F	Élevage bovin lait spécialisé	[OTEX = 41 ou 7110]
	G	Élevage bovin viande spécialisé	[OTEX = 42]
	H	Élevage bovin lait et viande	[OTEX = 43]
	I	Caprin/Ovin	[OTEX = 4410 ou 4420 ou 4430]
	J	Autre élevage	[OTEX = 4440 ou 50 ou 7120 ou 72 ou 8210 ou 8220]
	K	Polyculture élevage	[OTEX = 81]
	L	Reste	[OTEX = 1330 ou 6040 ou 6062 ou 8231 ou 8232 ou 9000]
Non Irrigué (total superficie irriguée = 0 ha)	A	Polyculture / Céréales	[OTEX = 1310 ou 1330]
	B	Cultures spéciales	[OTEX = 14]
	C	Maraîchage / Horticulture	[OTEX = 28 ou 29 ou 6010 ou 6020 ou 6061]
	D	Viticulture	[OTEX = 37 ou 38 ou 6030]
	E	Fruits	[OTEX = 39]
	F	Élevage bovin lait spécialisé	[OTEX = 41 ou 7110]
	G	Élevage bovin viande spécialisé	[OTEX = 42]
	H	Élevage bovin lait et viande	[OTEX = 43]
	I	Caprin/Ovin	[OTEX = 4410 ou 4420 ou 4430]
	J	Autre élevage	[OTEX = 4440 ou 50 ou 7120 ou 72 ou 8210 ou 8220]
	K	Polyculture élevage	[OTEX = 81]
	L	Reste	[OTEX = 1330 ou 6040 ou 6062 ou 8231 ou 8232 ou 9000]

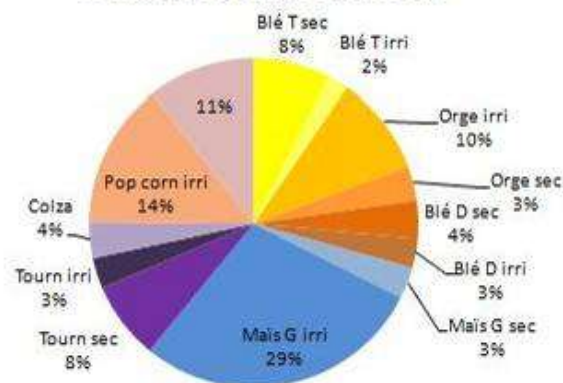
ANNEXE 8. ASSOLEMENT 2008 DES CAS TYPES IRRIGANTS

Pour chacun des cas type irrigants l'assolement moyen a été calculé et est présenté sur la figure suivante (Source - RPG 2008, traitement ACTeon) :

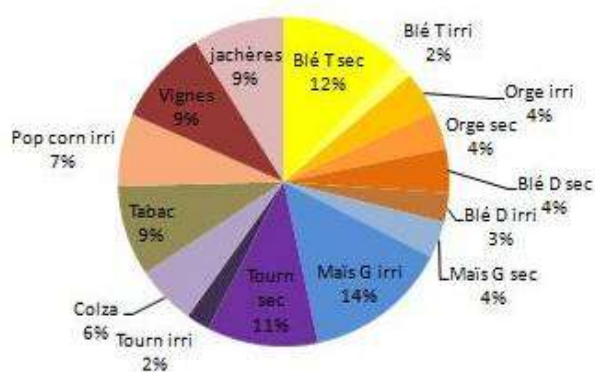
Seudre_Céréaliér_2008



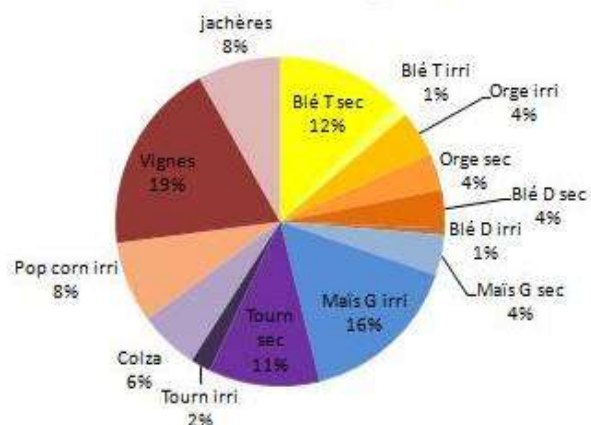
Seudre_Céréas.spé irri_2008



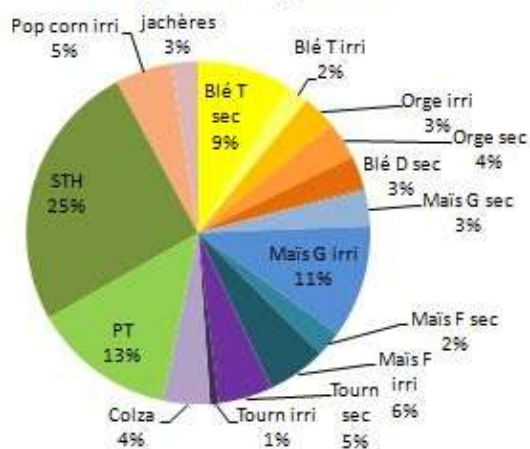
Seudre_Céréas. et cult.spé_2008



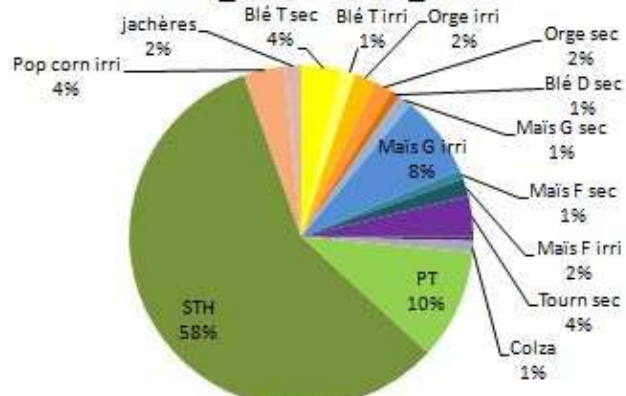
Seudre_Viticulteur_2008



Seudre_Bovin lait_2008



Seudre_Bovin viande_2008



ANNEXE 9.

		Surface – périmètre strict	Rendement	Tonnage/ volume	Unité	Prix (année moyenne)	Valeur production des exploitations	Aide PAC	montant total aides PAC	Chiffre d'affaire total (Valeur prod + aides PAC)
Unité		ha	t/ha			€/t	k€/an	€/ha	k€/an	k€/an
Source		RGA 2010	Réf CACG – ACTeon	Calcul		Atelier agri – CACG ACTeon	Calcul	Source : Arvalis – CACG 2009	Calcul	Calcul
Productions végétales	Mais grain irrigué (Classe A)	4 473	11,2	49 945	t	156	7 791	225	1 006	8 798
	Mais grain sec (Classe A)	2 082	4,6	9 629	t	156	1 502	225	468	1 971
	Mais Pop Corn irrigué	412	6,2	2 556	t	260	665	225	93	757
	Blé (tendre + dur) irrigué	279	6,2	1 727	t	150	259	225	63	322
	Blé (tendre + dur) sec	6 005	5	30 023	t	150	4 503	225	1 351	5 855
	Tournesol irrigué	212	3,2	679	t	300	204	225	48	251
	Tournesol sec	6 608	2,5	16 520	t	300	4 956	225	1 487	6 443
	Colza sec	1 287	2,7	3 475	t	300	1 043	225	290	1 332
	Orge d'hiver sec	6 228	6,5	40 481	t	125	5 060	225	1 401	6 461
	Mais fourrage irrigué	157	21	3 294	t		–	208	33	33
	Mais fourrage sec	423	6,9	2 902	t		–	208	88	88
	Vigne	3 756		–		5500	20 658	225	845	21 503
	Tabac irrigué	149	3	446	t	3000	1 339	225	33	1 373
	Maraichage (Melons etc.)	224		–			–	225	50	50
	Prairie temporaire			–			–	208	–	–
STH	8 587		–			–	208	1 782	1 782	
Total Productions végétales		40 881		161 678	t		47 980		9 038	57 018
Productions animales	Vache lait (lait)	1 073	7500	8 049 150	Litres	0,3	2 415			2 415
	Vache lait (Viande veau)	644		644	Têtes	120	77			77
	Vache lait (Viande réforme)	322		322	Têtes	750	241			241
	Vaches Allaitantes	3 071					–	237,5	729	729
	Vaches Allaitantes (viande broutard)	2 150		2 150	Têtes	800	1 720	47,5	102	1 822
	Vaches Allaitantes (viande réforme)	921		921	Têtes	785	723	30	28	751
	Caprins	459	600	275 280	Litres	1,5	413		–	413
	Ovins	924		1 109	Agneaux	76	84	21	19	104
	Porcins	161		–			–			–
	Poules – poulettes	21 993		–			–			–
Total Productions animales							5 674		879	6 553
Total Productions animales + végétales							53 654		9 916	63 570

ANNEXE 10. ASSOLEMENT 2008 DES CAS TYPES IRRIGANTS

Marais	SAU (ha)	Orientation dominante	Assolement (ha)									Tonnage production (céréales + oléoprotéagineux)	Valeur production (€/an)			CA Agrofouritures (€/an)	Aides PAC (Hors MAEt) (€/an)
			Prairie	Maïs	Orge	Blé	Tournesol	Fourrages	Jachère	Vigne	Autres		Végétale	Animale	Totale		
Marais d'Arvert - Saint Augustin	1710	Prairie élevage	616	376	103	120	103	120	222	-	51	6 000	950 000	370 000	1 320 000	1 050 000	370 000
Marais de la Tremblade	370	Prairie élevage	148	70	37	33	11	44	11	-	15	1 250	190 000	90 000	280 000	252 000	88 000
Marais de Saujon Saint Sulpice	800	Cultures	120	80	168	200	160	32	24	-	16	3 700	615 000	70 000	685 000	560 000	180 000
Marais de Dercie la Pallud	900	Prairie élevage	369	225	63	63	27	72	27	-	54	3 400	530 000	220 000	750 000	600 000	210 000
Marais alluviaux de la Seudre Continentale	1730	Cultures	249	768	103	119	-	15	160	106	209	9983	2 115 214	2 265 328	4 380 542	1 229 332	323 183
Total 5 marais	3780		1502	1519	474	535	301	283	444	106	345	24333	4400214	3015328	7415542	3 691 332 (9% du bassin)	1 171 183 (13% du bassin)

ANNEXE 11. HUITRES COMMERCIALISEES PAR CATEGORIE SUR LE BASSIN MARENNES-OLERON

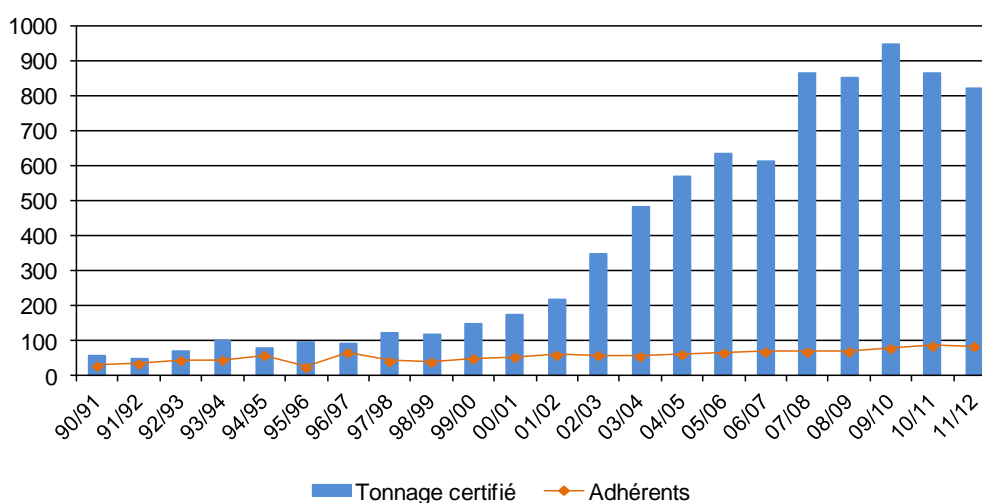
Les prix et tonnages sur le bassin de Marennes–Oléron depuis la saison 2009–2010 sont présentés dans le tableau suivant. La production hors appellation « Huîtres Marennes–Oléron » est difficile à estimer car une grande partie est vendue en direct (sur les marchés ou dans les établissements des entreprises). On estime qu'elle est de l'ordre de 10 000 tonnes, pour un prix inférieur à la fine de claire de 30 centimes/kg (source CRC PC).

A dire d'expert, on estime que $\frac{2}{3}$ du tonnage d'huîtres du bassin de Marennes–Oléron provient des établissements situés sur la Seudre, le reste provenant d'Oléron. Une estimation du tonnage produit sur le périmètre du SAGE Seudre tient compte de la moitié du tonnage produit sur l'île d'Oléron.

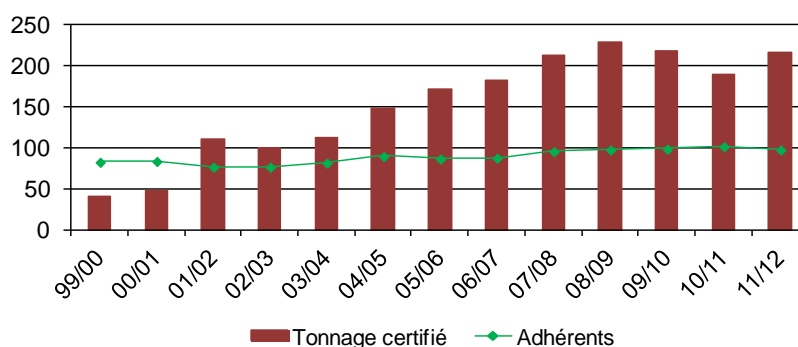
Évolution de la production d'huîtres vendues sur le bassin de Marennes–Oléron (en tonnes) du prix par kilogramme, par catégorie d'huîtres (Source : Comité Régional de Conchyliculture, Poitou–Charentes)

		2009/2010	2010/2011	2011/2012
Tonnage	Fine de claire verte	948	865	821
	Pousse en claire	218	189	217
	Fine de claire et Spéciale de claire	21 373	18 628	19 450
	Hors appellation	10 000	10 000	10 000
Prix (€/kg)	Fine de claire verte	4,99	5,89	6,48
	Pousse en claire	7,55	8,69	9,02
	Fine de claire et Spéciale de claire	3,37	4,65	5,31
	Hors appellation	3,07	4,35	5,01

ANNEXE 12. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'HUITRES SOUS LABEL ROUGE



Évolution du nombre d'adhérents et du tonnage d'huîtres « fines de claires vertes » à l'échelle du bassin de Marennes-Oléron (Source : Groupement Qualité Huîtres Marennes-Oléron)



Évolution du nombre d'adhérents et du tonnage d'huîtres « pousses en claire » à l'échelle du bassin de Marennes-Oléron (Source : Groupement Qualité Huîtres Marennes-Oléron)

Évolution du tonnage d'huîtres sous Label Rouge par adhérent (Source : Groupement Qualité Huîtres Marennes-Oléron)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Fine de claire verte Label Rouge	12.2	12	10.1	9.7
Pousse en claire Label Rouge	2.3	2.2	1.9	2.2

ANNEXE 13. PORTS OSTREICOLES PAR COMMUNE DU BASSIN DE LA SEUDRE

Commune	Port ostréicole
La Tremblade	Port de la Grève
Etaules	Ports d'Orivol, des Brégauds, des Grandes Roches
Chaillevette	Ports de Chaillevette et de Chatressac
L'Eguille-sur-Seudre	Port de l'Eguille
Arvert	Ports du chenal de Coux et de la Grève à Duret
Mornac-sur-Seudre	Port de Mornac
Breuillet	Port de Coulonges
Marenne	Port de Cayenne
Nieulle-sur-Seudre	Port Paradis
Saint-Just-Luzac	Port de Saint-Just-Luzac

(Source : CRC Poitou-Charentes)

ANNEXE 14. LE CYCLE DE L'HUITRE ET SES CONTRAINTES

L'huître majoritairement exploitée sur ce bassin est l'huître creuse japonaise (*Crassostrea gigas*) dont le cycle s'étale sur 3 à 4 ans. L'élevage d'huîtres nécessite des besoins physico-chimiques et microbiologiques spécifiques pour son développement (Figure 31).

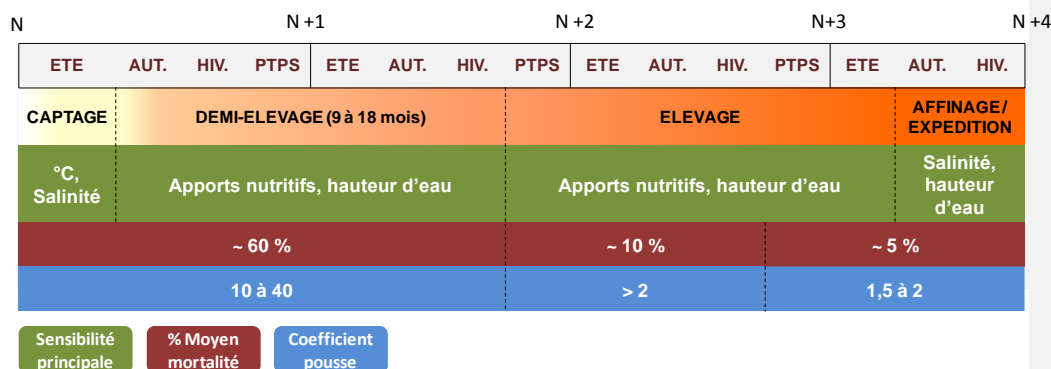


Figure 31 : Étapes d'élevage et d'affinage de l'huître creuse japonaise⁵⁸ (Source : auteur)

Principales étapes pour la production de l'huître creuse. La période de captage, opération consistant à collecter de jeunes huîtres en leur proposant un support, s'effectue entre juillet et août. L'élevage peut ensuite durer environ 3 ans, avec une phase ou non de demi-élevage dans les parcs à huîtres. Le renouvellement de l'eau est minimum afin d'éviter les variations brutales de salinité. L'affinage et le verdissement de l'huître s'effectuent sur le bassin d'Octobre à Mars. Enfin l'huître est stockée en dégorgeoir pour purification avant expédition. Les dégorgeoirs sont alimentés à partir des chenaux de la Seudre.

Sensibilité aux variations de salinité. L'eau douce de la Seudre continentale et la marée offrent un gradient de salinité favorable pour la croissance des huîtres. Un minimum de 25‰ de salinité en claire avec des variations rapides de moins de 5‰ assurent une bonne

⁵⁸ La figure donne pour chaque étape du cycle de l'huître des informations sur :

- la **sensibilité principale** aux variations physico-chimiques : l'huître est sensible tout au long du processus aux variations de salinité, de température, de hauteur d'eau, de variations nutritifs. La sensibilité principale indique le(s) facteur(s) physico-chimique(s) pour lesquels les risques de mortalité sont les plus importants si ces facteurs varient à l'étape du cycle indiqué.
- le **% moyen de mortalité** : pourcentage moyen calculé sur la période donnée à partir des données de production d'huîtres (CREAA)
- le **coefficient de pousse** : coefficient moyen calculé sur la période donnée (CREAA).

croissance de l'huître (CREAA, 2007). Les risques d'affaiblissement, d'amaigrissement ou de mortalité des huîtres résultant d'une dessalure sont importants en hiver et au début du printemps où des lâchers d'eau des exutoires des marais doux peuvent être effectués, et notamment en amont des chenaux et de la Seudre.

Sensibilité aux variations de température. L'huître creuse est sensible aux variations de température, notamment durant la phase naissain, et aux fortes chaleurs qui peuvent induire la désoxygénation du milieu. Des températures comprises entre 15 et 25 °C favorisent une croissance rapide. Les impacts les plus forts résultants de fortes chaleurs sont durant la période estivale et aux mois de septembre et octobre durant lesquels s'effectuent les premières expéditions d'huîtres (Mazières, 1967).

ANNEXE 15. L'ACTIVITE D'ELEVAGE EN SEUDRE

Le bassin de la Seudre compte 7 000 parcs, dont 5 000 sont concédés (DDTM 17). Les concessions sont divisées en concessions de captage et concessions d'élevage avec différentes règles attachées à chacune d'entre elles. Il y a peu de transfert de concessions sur la Seudre. Elles sont le plus souvent données dans le cadre d'une transaction de plusieurs concessions intégrant des concessions de meilleure qualité. Les conditions d'exploitation des concessions sont définies par les Schémas de structure élaborés par les Affaires Maritimes, l'Ifremer et la profession.

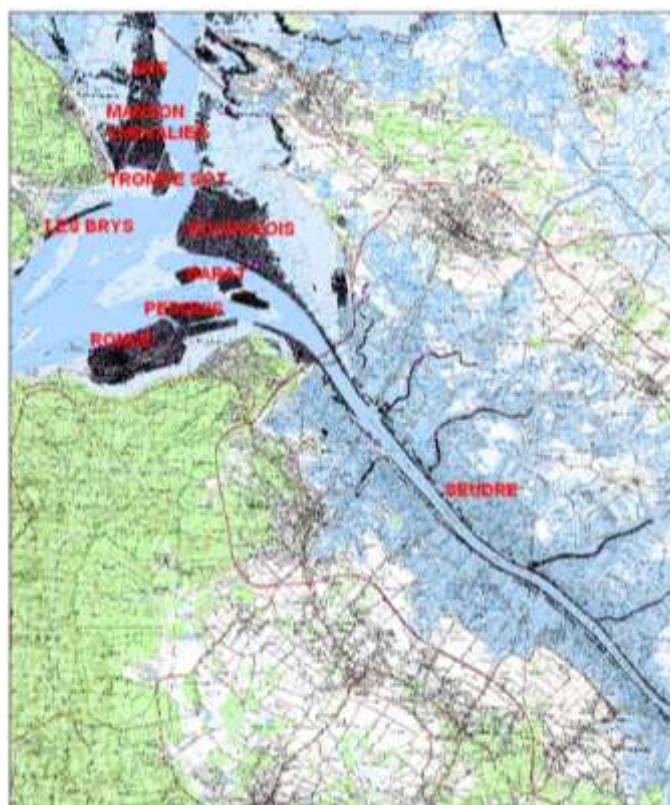


Figure 32 : Cartographie des bancs conchylicoles sur le périmètre du SAGE Seudre (Source DDTM 17)

Tableau 24 : Type d'activité par banc conchylicole (Source : DDTM 17)

Banc conchylicole	Type d'activité
Seudre	Captage
Bourgeois	Élevage en surélevé
Barat	Élevage en surélevé
Perquis	Élevage en surélevé et à plat
Ronce	Élevage en surélevé et à plat
Les Brys	Captage
Trompe-Sot	Élevage en surélevé
Manson Chevalier	Élevage en surélevé et à plat
Ade	Dépôt

ANNEXE 16. LES PROJETS FINANCES PAR L'AXE 4 DU FONDS EUROPEEN POUR LA PECHE

Dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche, le **Fonds Européen pour la Pêche (FEP)** accorde pour la période 2007–2013 une aide financière pour renforcer la compétitivité et la viabilité du secteur de la pêche. L'axe 4 du FEP a pour objectif d'**encourager le développement durable des zones de pêche et l'aquaculture**. Cet objectif repose sur une approche ascendante de la gouvernance pour encourager la mobilisation des acteurs et renforcer le tissu socio-économique du territoire.

Le groupe FEP « Marennes–Oléron » constitue un des onze **groupes** expérimentaux du littoral français métropolitain rassemblant des acteurs locaux privés et publics pour **mettre en œuvre des stratégies locales de développement durable de ces zones**.

Une enveloppe de 1 M€ est attribuée au groupe FEP pour mettre en œuvre sa stratégie du groupe sur son territoire. La répartition des financements entre l'Europe, L'État et les collectivités est respectivement de 50 %, 25 % et 25 %.

La stratégie du groupe FEP « Marennes–Oléron » repose sur trois axes déclinés en objectifs opérationnels :

- La valorisation de productions locales de qualité
 - Développer les circuits courts
 - Rechercher de nouveaux débouchés
 - Promouvoir l'identité maritime du territoire dans la commercialisation des produits
- Le soutien des initiatives locales pour l'environnement et le patrimoine maritime
 - Gestion intégrée de la zone côtière et sensibilisation des acteurs
 - Protection et valorisation des patrimoines maritimes locaux, naturels et culturels.
 - Tourisme durable basé sur l'identité portée par les filières maritimes du territoire
 - Promouvoir une gestion globale, interprofessionnelle et raisonnée des déchets issus des filières maritimes à l'échelle du territoire.
- Le maintien, l'accueil et l'accompagnement des actifs des filières
 - Positionner les actifs des filières maritimes comme ambassadeurs de l'identité maritime du territoire
 - Créer de nouveaux services sur le territoire pour les actifs des filières maritimes

- Développer la formation des actifs des filières maritimes.

Au 1^{er} septembre 2012, 14 projets territoriaux ont été programmés par le groupe FEP « Marennes-Oléron ». Parmi ces projets, on compte notamment :

- une expérimentation d'une démarche de pescatourisme sur le pays Marennes-Oléron portée par le Comité Régional de Conchyliculture de Poitou-Charentes, pour un financement total de 31 686 €
- une action pilote pour la promotion et la commercialisation des huîtres Marennes-Oléron et autres produits de la mer auprès des restaurateurs et des poissonniers du territoire, soutenue par le Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron, pour un financement total de 26 000 €
- Un projet global de valorisation du patrimoine et des activités marines porté par la Maison du Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes, pour un financement total de 5 732 €